Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13186 6 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine DIMANCHE 21-LUNDI 22 JUIN 1987



Quinze tués dans un attentat à Barcelone

Madrid « ne reculera pas devant le terrorisme »

Le président du gouvernement espagnol, M. Felipe Gonzalez, a interrompu sa visite officielle au Brésil pour regagner Madrid après l'attentat qui a fait quinze morts et trente-cinq blessés le vendredi 19 juin dans un supermarché de Barcelone. Cet acte terroriste est attribué à l'ETA militaire.

« Nous allons continuer à combattre le terrorisme par tous les moyens à notre disposition dans un Etat de droit, a déclaré M. Gonzalez. Le gouvernement ne reculera pas. » Le ministère de l'intérieur a annoncé l'adoption de mesures « d'urgence ».

(Lire nos informations page 3.)

Le courage de choisir

L'attentat de Barcelone, acte de terrorisme aveugle contre la foule populaire d'un supermarché, est d'une telle monstruosité que l'on comprend les hésitations de ses auteurs à en revendiquer formellement la responsabilité. Et plus encore le lourd silence de la formation indépendantiste basque Herri Batasuna, proche de l'ETA militaire et qui a fait campagne aux dernières élections régionales et européennes en soutenant l'action de cette dernière avec ce slogan sans ambiguïté : « C'est ce qui leur fait le plus mal. » Trois cent cinquante mille électeurs — dont un tiers hors du Pays basque — lui avaient alors donné leurs voix. Seraient-ils aussi nombreux aujourd'hui ?

Il paraît en tout cas exclu que le carnage de vendredi soir puisse avoir un effet déstabilisateur sur le gouvernement de M. Gonzalez. Même si des critiques sont adressées à la police, et à travers elle au ministre de l'intérieur, c'est un réflexe de solidarité qui se manifeste à Madrid. « L'ETA contre tous : tous contre l'ETA », titre l'éditorialiste de « El Pais ». L'heure n'est plus où des bombes, dressant des militaires contre le pouvoir civil, pouvaient mettre la démocratie en danger en Espagne.

Ce qui demeure, c'est le problème posé aux institutions par un mouvement séparatiste engagé dans un processus de dégénérescence aux aboutissements imprévisibles, d'autant plus enclin à radicaliser son action qu'il a de moins en moins de prise sur la vie politique du pays.

Jusqu'au début de cette année, un espoir ténu d'éviter cette radicalisation avait été encouragé par les très discrets contacts ouverts entre le gouvernement et des dirigeants indépendantistes exerçant une influence déterminante sur leur organisation. La mort en Algérie, au mois de février dernier, de « Txomin », le numéro un de l'ETA militaire, semble bien avoir interrompu ces tentatives de recherche d'une solution politique. Un peu comme en 1979, où certains éléments du mouvement s'étaient déjà livrés, dans des gares notamment, à des actes de terrorisme aveugle, une partie au moins des membres de l'ETA ne voient désormais d'autre perspective que celle d'une criminelle fuite en avant.

Les combattre supposerait, comme y invite « El Pais », une action de toute la population pour rejeter de son sein les auteurs d'actes terroristes. C'est toutefois compter sans cette loi du silence qui — de la même manière que l'« omerta » en Corse — protège ceux en qui on veut encore voir des compatriotes et qui savent en outre se faire craindre. Chez les Basques comme chez les Corses, il faudra pourtant un jour, si l'on veut mettre fin au règne de la terreur, avoir le courage de choisir d'autres solidarités.

Les obsèques de Jean-Paul Lafay

Majorité et opposition s'associent pour l'opération « Corse, île morte »

Les obsèques du docteur Jean-Paul Lafay, assassiné mardi à Ajaccio, devaient avoir lieu le samedi 20 juin dans l'après-midi à Corte (Haute-Corse). La population est invitée à cesser toute activité. Majorité et opposition se sont associées pour cette opération « Corse, île morte ».

Hommage exceptionnel de la Corse à un « continental » : de 15 à 16 heures, pendant les obsèques du docteur Lafay, les Corses ont été appelés à cesser toute activité et à faire de la Corse une « *isola morta* », une île morte. C'est l'ensemble des élus qui ont demandé à la population à assister aux obsèques à l'issue d'une réunion organisée, vendredi après-midi, par M. Jean-Paul de Rocca Serra, président de l'assemblée régionale et député (RPR) de Corse-du-Sud. Le Parti communiste, qui n'était pas présent à cette réunion pour ne pas « *cautionner la récupération politique* », a cependant appelé, lui aussi, à assister aux obsèques auxquelles M. Mitterrand devait être représenté par M. Michel Charasse, sénateur (PS) du Puy-de-Dôme et conseiller à l'Elysée, et le premier ministre par M. Michel Roussin, chef de son cabinet. Les nationalistes ont boycotté la réunion.

A Paris, le samedi 20 juin, le *Journal officiel* publie, sous la signature de M. Chirac et de M. Pasqua, la citation à l'ordre de la Nation du docteur Lafay qui « *a confirmé par son exemple que la cause de l'unité de la République et du respect des droits de l'homme ne font qu'un* ».

(Lire page 7 l'article de DANIELLE ROUARD.)

La Nouvelle-Zélande a battu la France par 29 à 9

Une leçon de rugby

Président de la Fédération française de rugby et de l'International Board, Albert Ferrasse a remis le samedi 20 juin le trophée William Webb Ellis à David Kirk, le capitaine des All Blacks. Le Quinze néo-zélandais a en effet très largement dominé la finale de la première Coupe du monde sur le terrain de l'Eden Park d'Auckland : 29-9, avec trois essais contre un seul aux Français dans les dernières secondes. M. Mitterrand et M. Chirac ont envoyé des messages de réconfort à l'équipe de France.

AUCKLAND
de notre envoyé spécial

« *Ces All Blacks sont patients, ils savent que la victoire va arriver. Il y a dans leur jeu quelque chose d'inéluctable.* » Ce jugement de Jacques Fouroux s'est vérifié samedi de cuisante manière pour l'équipe de France, battue 29-9.

« *C'est le triomphe du rugby réaliste* », devait commenter l'entraîneur français. « *Depuis trente ans les Néo-Zélandais jouent le même rugby. C'est celui que j'aime. Celui dont personnellement je m'inspire.* »

Or il l'avait dit quelques jours avant le match : « *Pour les battre à leur propre jeu il faut être au moins leurs égaux sur leurs points forts.* » Malheureusement les joueurs français ont payé en seconde mi-temps une condition physique déclinante alors que les All Blacks en sont au début de leur saison. De plus leur préparation avait été perturbée toute la semaine par les ennuis de santé de Lorieux, Garuet et Ondarts. Mais c'est psychologiquement que la différence était la plus grande. La Nouvelle-Zélande est la seule équipe à avoir abordé la Coupe du monde en pensant que perdre la finale serait pour elle une contre-performance.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

(Lire la suite page 8 ainsi que l'entretien avec ALBERT FERRASSE, président de l'International Board.)

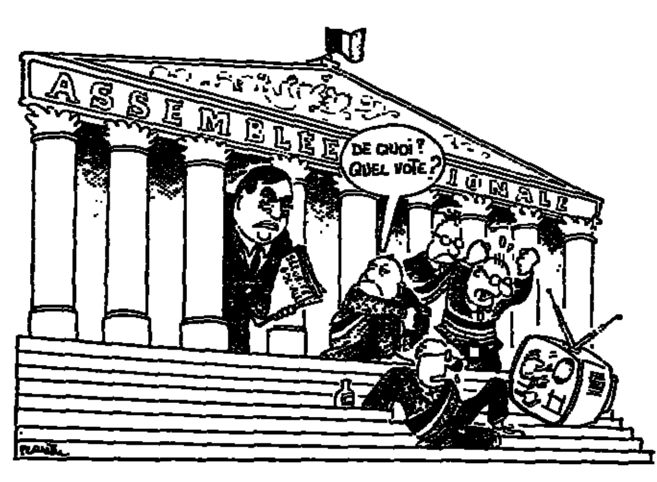
Coopération militaire entre Paris et Bonn

Le chancelier Kohl propose la création d'une unité franco-allemande.

Le Rafale prêt pour 1996

M. Chirac se prononce en faveur du nouvel avion de combat pour l'armée française.

La colère de M. Séguin



Le rejet de la loi sur la Sécurité sociale provoqué par l'absentéisme des députés de la majorité.

Le rapport d'enquête sénatorial sur les manifestations étudiantes

La communication gouvernementale mise en cause.

La Documenta de Kassel

La huitième édition de la manifestation d'art contemporain la plus prestigieuse ne tient pas toutes ses promesses.

Retour à Nancy

300 hectares à reconquérir.

Les Fidji en proie aux passions

Mélanésiens et Indiens : la déchirure

Depuis le coup d'Etat du 14 mai, la tension entre les autochtones et les populations d'origine indienne s'est aggravée aux îles Fidji. Canberra et Wellington s'inquiètent.

SUVA
de notre envoyé spécial

Au centre de la capitale fidjienne, un grand négociant en textiles a lancé un concours récompensant d'un prix de 5 000 dollars la photographie qui montrera « *le plus beau sourire d'un couple de races mixtes* ». Le négociant risque d'être déçu dans ses efforts de réconciliation entre Fidjiens d'origine océanienne et Indiens descendants d'une main-d'œuvre importée il y a un siècle par la Grande-Bretagne : de tels couples sont rares, et les événements, depuis le coup d'Etat du 14 mai, laissent prévoir une détérioration des relations entre les deux communautés.

L'ancien premier ministre, Sir Kamisese Mara, battu aux élections d'avril et revenu, à la faveur du putsch du lieutenant-colonel Sitiveni Rabuka, à un poste de conseiller aux affaires étrangères, est catégorique, il faut, nous a-t-il dit « *que soit accepté le fait que les Fidjiens autochtones doivent dominer la sphère politique tandis que les populations non indigènes dominent la sphère économique* ». C'est là le but de la réforme constitutionnelle que veut mettre en œuvre le gouverneur général, Sir Penaia Ganilau, qui a pris les pleins pouvoirs au nom de la reine d'Angleterre.

Cela reviendra, le cas échéant, à maintenir les Indiens, pourtant légèrement majoritaires parmi les sept cent mille habitants de l'archipel, dans le statut de citoyens de seconde zone que prévoyait déjà la Constitution de 1970. Cassant, Sir Mara, qui semble tirer les ficelles de cette administration provisoire, ne s'en cache pas : « *Où donc au monde pouvez-vous trouver des Indiens qui vivent aussi bien qu'à Fidji ? Je me moquerais bien d'être un citoyen de seconde zone avec une grande maison, deux voitures, les moyens de me rendre à l'étranger tous les six mois et d'y envoyer mes enfants faire leurs études... Pourquoi pas citoyen de troisième classe, si nécessaire...* »

Chez les Indiens, qui détiennent effectivement la quasi-totalité du secteur économique, mais ne sont pas tous aussi opulents que veut bien le dire Sir Mara, — le désespoir est total : « *Ce pays va au désastre* », dit un des personnages en vue, de leur communauté, en ajoutant : « *Je suis un immigré de troisième génération. Je n'ai aucun lien particulier avec l'Inde, je me considère comme Fidjien, et on me propose de demeurer à vie un étranger. La pilule est difficile à avaler...* »

Il a suffi que le premier ministre du gouvernement travailliste, élu en avril, M. Timoci Bavadra, évoque, au cours de sa campagne électorale, avec maintes circonvolutions, le besoin de parvenir à une utilisation plus rationnelle et productive des terres, pour que les esprits s'enflamment. C'était là, en effet, toucher la corde sensible du monde océanien, la possession exclusive de la terre étant la clé de voûte du système coutumier des chefferies. Le mouvement des « Taukei » (littéralement : « *eux-mêmes* ») nationalistes eut tôt fait de pousser le colonel Rabuka à l'action.

FRANCIS DERON.

(Lire la suite page 3.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 180 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 12,70 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 13,70 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Dates

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.

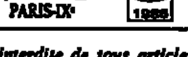


Le Monde
PUBLICITE
S.A.

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F



Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX°



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Taper *LEMONDE*

ABONNEMENTS
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th Street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th Street, L.I.C., N.Y. 11104.

Il y a cinquante ans

La chute du premier gouvernement de Front populaire

LE 22 juin 1937, à 2 h 45 du matin, après une longue délibération du conseil des ministres, Léon Blum, président du conseil, porte au président de la République, Albert Lebrun, la démission de son gouvernement. C'est, en apparence, et si l'on suit étroitement la chronologie des faits, l'épilogue d'une bataille parlementaire qui a vu le Sénat s'opposer avec intransigeance à une demande de pleins pouvoirs financiers formulée par le gouvernement dont le texte est rejeté à deux reprises par la Haute Assemblée. Mais c'est surtout, après une tentative qui a duré un an, l'échec de l'expérience originale du Front populaire, inaugurée dans l'enthousiasme, et qui s'achève dans l'amertume et le désenchantement.

Formé le 4 juin 1936, après la victoire électorale de la gauche aux élections des 26 avril-3 mai, le ministère Léon Blum, premier gouvernement français dirigé par un socialiste, comprend des ministres SFIO, radicaux et républicains-socialistes et peut compter, en outre, à la Chambre sur les voix des communistes. Il se veut un gouvernement social plus qu'un gouvernement socialiste et, à la veille de son installation à l'hôtel Matignon, le président du conseil définit ainsi la nature de son expérience : « *...Nous agirons à l'intérieur du régime actuel, de ce même régime dont nous avons montré les contradictions et les iniquités au cours de notre campagne électorale... Le vrai problème que cette expérience va poser, c'est de savoir si, de ce régime social, il est possible d'extraire la quantité de bien-être, d'ordre, de sécurité, de justice qu'il peut comporter pour la masse des travailleurs et des producteurs.* »

Une atmosphère de haine

Cette expérience d'exercice du pouvoir par un socialiste en régime capitaliste s'opère donc autour du triple slogan du Front populaire, « Le pain, la paix, la liberté », autrement dit la lutte contre la crise économique qui sévit depuis 1931, le refus de toute politique belliciste et l'opposition déterminée aux entreprises du fascisme en France. Programme qui soulève dans la population un immense espoir dont témoigne l'incontestable enthousiasme populaire de l'été 1936, mais qui entraîne, par contrecoup, la crainte des adversaires de la nouvelle majorité qui voient dans le gouvernement le fourrier de la révolution proche. Un an plus tard, avec la chute du gouvernement Blum, l'espoir a changé de camp ; la majorité victorieuse de juin 1936 est sur la défensive et les vaincus du suffrage universel discernent la fin du cauchemar. Comment s'explique ce retournement ?

La première cause de l'échec du Front populaire tient à la violence des oppositions qu'il a suscitées. Sans doute le débat politique de l'entre-deux-guerres est-il naturellement marqué d'excès verbaux, mais, avec le Front populaire, c'est une atmosphère de guerre civile larvée qui s'installe, les hommes au pouvoir devenant un groupe à abattre et leurs adversaires faisant flèche de tout bois pour parvenir à ce résultat. C'est que la nouvelle majorité souffre d'un péché originel qui n'autorise aucune rédemption : la présence des communistes. De là à accuser les ministres socialistes et radicaux conduits par Blum et Daladier, personnages au demeurant rassurants, de n'être que des marionnettes dont les communistes tirent les ficelles, il n'y a qu'un pas que l'extrême droite, toujours à la recherche d'un complot, franchit allègrement.

Et dans cette voie de l'amalgame, toujours payante auprès de l'opinion publique, la droite libérale lui emboîte le pas, un homme comme Jacques Bardoux se distinguant dans la dénonciation de complots imaginaires (1). Or l'argumentation porte sur une grande partie de l'opinion publique, à droite, mais aussi dans les milieux du centre gauche et même de gauche. Bientôt, pour une bonne partie des Français, il fait peu de doute que Blum est le Kerensky français préparant le lit du bolchevisme.

Contre un gouvernement ainsi diabolisé, tous les moyens sont bons. La presse d'extrême droite se déchaîne, développant, dans *l'Action française* ou *Gringoire*, une haineuse campagne antisémite qui vise Léon Blum et les membres juifs des cabinets ministériels, menant contre le ministre de l'intérieur, Salengro, une offensive de calomnies qui le conduira au suicide, et dévoilant de pseudo-conspirations. La violence n'est pas uniquement verbale. En juin 1936, c'est au nom du risque d'une victoire communiste que Jacques Doriot crée avec le PPF (Parti populaire français) la première formation fasciste française. C'est pour chasser par la force le gouvernement qu'est monté par les milieux d'extrême droite, avec des appuis dans l'armée, le complot de la Cagoule qui prépare un putsch militaire, mais qui sera démantelé au printemps 1937.



Violence verbale, violence en actes : en 1937, le sang coule à Clichy lorsque la police tire sur des manifestants de gauche qui tentaient d'empêcher la tenue d'une réunion du Parti social français, le parti de droite du colonel de La Roque. La violence de ses adversaires est certes impuissante à abattre le gouvernement Blum, mais elle contribue à la détérioration du climat et pousse une partie de l'opinion à souhaiter la fin d'une expérience qui fait régner une atmosphère de tension et de haine.

La déception de l'extrême gauche

En même temps qu'il suscite la haine de ses adversaires, le ministère Blum provoque la déception de ses plus chauds partisans par la modération dont il fait preuve. D'abord la déception des membres des minorités révolutionnaires des partis de gauche qui, à l'instar de Marceau Pivert s'écriant devant les grèves de juin 1936 : « *Tout est possible !* », auraient souhaité que le président du conseil se serve de sa position pour transformer l'« exercice du pouvoir » en « conquête du pouvoir », fasse cette révolution sociale dont rêvent les hommes de l'extrême gauche. Jamais ils ne pardonneront à Blum, son respect de la légalité, cette « *politique du juste* » (Colette Audry) qui, pour eux, a consisté à satisfaire ses propres exigences morales aux dépens de sa mission de chef révolutionnaire.

Mais, plus grave est la déception du Parti communiste devant ce qu'il tient pour une trahison du pacte antifasciste qu'est à ses yeux le Front populaire. Lorsque éclate le 18 juillet 1936 la guerre civile d'Espagne, Blum, personnellement partisan de venir en aide à la République espagnole, se résout, la mort dans l'âme, à proposer la non-intervention, lorsqu'il constate le refus par une partie de sa majorité de toute action qui comporterait un risque de conflit et l'hostilité de la Grande-Bretagne à toute immixtion dans un combat qui, pour elle, oppose pro-fascistes et pro-communistes.

Contre cette décision du gouvernement, le Parti communiste lance une campagne : « Des canons ! Des avions pour l'Espagne ! » et s'abstient dans le débat de politique étrangère de décembre 1936. Mais si la déception de l'extrême gauche et des communistes affaibli la majorité, elle ne menace nullement de détruire le Front populaire, puisque, au contraire, révolutionnaires et communistes continuent à se réclamer de lui pour contraindre le pouvoir à infléchir sa politique.

L'échec économique

Plus lourd de conséquences est l'échec économique du Front populaire. Pour lutter contre la crise, le gouvernement préconise une politique de « reflation », c'est-à-dire de relance économique par injection de pouvoir d'achat, et, d'autre part, de lutte contre le chômage par diminution du temps de travail des salariés (qui aurait en outre l'avantage d'améliorer la condition des travailleurs). Cette politique est mise en œuvre en juin-juillet 1936 par les Accords Matignon du 7 juin qui, outre l'établissement de conventions collectives, la liberté syndicale et l'élection de délégués du personnel, prévoient une augmentation générale des salaires de 7 à 15 %, et, d'autre part, par les lois instaurant la semaine de quarante heures sans réduction de salaire et donnant aux salariés quinze jours de congés payés.

Ces mesures provoquent l'enthousiasme des bénéficiaires et expliquent l'euphorie de l'été 1936, mais l'ensemble du dispositif est générateur d'échec économique. La loi de quarante heures, appliquée de façon rigide et insuffisamment étudiée dans ses effets, débouche sur une diminution de la production, faute, en particulier de pouvoir faire travailler plus longtemps des machines que l'absence d'investissements depuis 1931 n'a pas permis de renouveler. La diminution de la production, jointe à l'accroissement de la circulation monétaire due aux hausses de salaire, provoque la flambée des prix dès l'automne 1936.

Ce phénomène, coïncidant avec la fuite des capitaux, contraint le gouvernement à dévaluer le 29 septembre 1936. Dès la fin de l'année, Blum doit faire machine en arrière sur sa politique économique. En février 1937, il annonce la « pause » dans les réformes, provoquant l'amertume de ses partisans, sans pour autant se concilier les milieux d'affaires, qui ne voient dans cette décision qu'une preuve de son affaiblissement et se montrent plus que jamais résolus à se débarrasser de lui.

C'est ce problème économique qui servira de prétexte au renversement du gouvernement, puisque c'est sur un projet de pleins pouvoirs financiers que le Sénat met le gouvernement en minorité le 22 juin. Mais, dès juin 1936, le Sénat est hostile au gouvernement, et seule sa crainte d'entrer en conflit avec le suffrage universel qui vient de se prononcer l'empêche d'interdire la formation d'un ministère qui ne lui plaît guère. S'il franchit le pas en juin 1937, c'est qu'il possède la certitude d'un retournement de l'opinion à l'égard du gouvernement.

La cause fondamentale de la chute du premier gouvernement du Front populaire est en effet la défection des classes moyennes. Ce groupe composite, constitué à la fois de petits patrons de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, de propriétaires-exploitants agricoles, de membres des professions libérales, de salariés des entreprises privées et de fonctionnaires, est bien représenté par le parti radical. A la suite de celui-ci, nombre de ses membres ont voté pour le Front populaire qui leur promettait de défendre la République et de résoudre la crise.

Mais Léon Blum, adepte convaincu du marxisme, n'envisage de solution de la crise que favorable au monde ouvrier et n'a rien à proposer aux classes moyennes, en lesquelles il voit un groupe promis à une disparition rapide en raison du processus de concentration capitaliste. Si bien que les classes moyennes, et plus particulièrement le groupe (majoritaire) du petit patronat ne tarde pas à éprouver devant la politique de Léon Blum inquiétude et déception. Inquiétude devant les grèves avec occupation d'usines de juin 1936 qui lui apparaissent comme le début de la révolution, lui semblent menacer le droit de propriété, et que le gouvernement combat trop mollement à ses yeux. Inquiétude encore devant la propagande pour l'aide à la République espagnole, conduite par les communistes et dont il redoute qu'elles ne précipitent la France dans la guerre. Déception devant la politique sociale de Léon Blum qui a pour effet d'accroître d'environ 30 % les charges des entreprises et mettent en difficulté un petit patronat déjà atteint par la crise économique.

Le Parti radical suit sa base

Dès l'été 1936, cette classe moyenne se montre attentive aux accusations portées par les adversaires du Front populaire : les communistes préparent la guerre et la défaite de la France en l'affaiblissant par des grèves ; les socialistes, en accablant le petit patronat sous les charges, préparent son expropriation légale. L'audience de cette lecture de la politique du Front populaire est telle que le Parti radical ne peut ignorer le mécontentement de sa base. A partir de l'automne 1936, Edouard Daladier, président de ce parti, multiplie les réserves, puis les critiques à l'égard de la politique de Blum. Au printemps 1937, de grandes manifestations sont organisées dans le Sud-Ouest par les adversaires radicaux du Front populaire. Présent à celle de Saint-Gaudens, le 6 juin 1937, Daladier y émet des réserves sur la politique gouvernementale qui le font apparaître comme solidaire de l'aile droite de son parti qu'il s'est jusqu'alors efforcé de contenir.

Désormais, le sort du gouvernement est scellé : entraîné par sa base, le parti radical est prêt à accepter sa chute. Lorsque, le 10 juin, le gouvernement demande au Parlement les pleins pouvoirs financiers, les députés radicaux – dont la plupart ont été élus grâce à des désistements à gauche – n'osent se déjuger en renversant le gouvernement. Mais ils font savoir à leurs collègues sénateurs (qui constituent le groupe dominant de la Haute Assemblée) qu'ils verraient sans déplaisir la chute du ministère. C'est donc forts de l'appui de leur parti, sûr, d'interpréter les vœux d'une part croissante de l'opinion, que les sénateurs radicaux joignent le 22 juin leurs voix à celles de la droite pour mettre fin à l'expérience Blum.

SERGE BERSTEIN.
(Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.)

(1) Voir sur ce point Jean-Jacques Becker, Serge Berstein, *Histoire de l'anticommunisme en France, TI (1917-1940)*, Paris, Olivier Orban, 1987.

URSS : l'anniversaire de la révolution d'Octobre

Certains prisonniers politiques pourraient bénéficier d'une amnistie partielle

Une amnistie partielle, dont sont notamment exclus les auteurs de *« délits particulièrement dangereux contre l'Etat »* et les responsables de plusieurs grandes catastrophes, a été décrétée en URSS par le présidium du Soviet suprême à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la révolution d'Octobre. Le porte-parole du ministère des affaires étrangères, à qui l'on demandait si cette amnistie excluait les prisonniers politiques, a répondu : *« Je pense que ce n'est pas exactement correct. Cela dépend de la gravité des crimes commis. »* – (AFP, AP.)

MOSCOU
de notre correspondant

Dans les milieux dissidents, on s'accorde à voir dans le décret du Soviet suprême une mesure plus large que celles qui l'ont précédée, notamment l'amnistie du 28 avril – à l'occasion du trentième anniversaire de la victoire. Mais personne ne s'avance à fournir de chiffres et, surtout, nul ne sait encore si des prisonniers politiques sont concernés.

Le décret, caractéristique de la langue administrative soviétique, est à la fois minutieux dans sa formulation et flou sur les points essentiels. Il indique que l'amnistie est guidée par *« les principes humanistes socialistes »* et énumère les catégories qui en bénéficient. Il s'agit tout d'abord des anciens combattants, des titulaires de décoration, des hommes âgés de plus de soixante ans et des femmes de plus de cinquante-cinq ans. Sont également libérés les femmes condamnées à une peine de moins de cinq ans ayant purgé au moins un tiers de leur peine ainsi que les mineurs ayant déjà accompli une année de détention.

Le décret interrompt, d'autre part, les poursuites qui n'ont pas encore abouti à un jugement par un tribunal. De *« nombreuses »* peines d'assignation à résidence sont également levées. *« Certains condamnés »*, enfin, qui n'entrent pas dans les catégories mentionnées plus haut *« voient leur peine raccourcie »*.

Il est cependant un paragraphe restrictif qui constitue un véritable casse-tête. On comprend que, comme dans n'importe quel autre pays, sont exclus de l'amnistie les personnes condamnées pour *« homicide volontaire »*, ainsi que *« les récidivistes particulièrement dangereux et ceux qui ont été condamnés plus de deux fois pour des crimes commis avec préméditation »*. Cette exclusion s'applique également aux responsables par négligence de catastrophes majeures, tel le capitaine du paquebot *Amiral-Nakhimov*, dont le naufrage en mer Noire, en août dernier, avait entraîné la mort de quatre cents personnes. Mais on reste perplexe sur l'exclusion qui frappe, sans autre précision, les auteurs de *« crimes d'Etat particulièrement graves »*, ainsi que *« certaines autres catégories »*.

La plupart des dissidents sont condamnés pour *« agitation et propagande antisoviétique »*. Ce délit semble bien devoir être considéré comme un *« crime d'Etat particulièrement grave »*. Mais les opposants emprisonnés en vertu d'un autre article du code qui punit la *« calomnie »* contre l'Etat soviétique, ainsi que ceux qui ont violé les règlements concernant la pratique religieuse pourraient bénéficier de l'amnistie. La même remarque s'applique aux dissidents contre lesquels on a retenu, surtout ces dernières années, des charges souvent fantaisistes de *« vandalisme »* ou de *« trafic de drogue »*.

M. Serguei Grigoriants, un ancien dissident libéré en février, qui estime à un millier le nombre actuel de prisonniers politiques en URSS, croit qu'un certain nombre d'entre eux vont en bénéficier.

Il s'agit, en tout cas, d'une procédure complètement différente de celle qui a permis, depuis le début de l'année, la libération d'environ cent quarante dissidents. Ces derniers ont dû – à quelques rares exceptions près – rédiger un recours en grâce devant le Soviet suprême – ou du moins une lettre assimilée par les autorités à une demande de grâce – et ont fait l'objet de mesures de grâce individuelles.

D'autre part, M. Iouli Edelstein, récemment libéré, a annoncé vendredi au cours d'une réunion d'anciens détenus juifs qu'il avait reçu un visa d'émigration pour Israël. Les participants à la réunion ont appelé à la libération de deux autres prisonniers candidats à l'émigration en Israël, MM. Jossif Zissels et Alexis Magarik.

DOMINIQUE DHOMBRES.

ESPAGNE : quinze morts, trente-cinq blessés

Terrorisme aveugle dans un supermarché de Barcelone

MADRID
de notre correspondant

Quinze morts, parmi lesquels deux enfants ; trente-cinq blessés, dont dix-huit dans un état grave : c'est un véritable carnage qu'a provoqué, le vendredi 19 juin, l'explosion d'une voiture piégée dans le sous-sol d'un supermarché de Barcelone. Un massacre pratiquement sans précédent dans l'histoire, pourtant sanglante, du terrorisme en Espagne, si l'on excepte l'attentat anti-américain contre un restaurant proche de Madrid, qui avait fait dix-huit morts en avril 1985.

Il était 16 h 10, et le grand magasin Hipercor, situé à la sortie nord de Barcelone, dans un quartier populaire, propriété de la grande chaîne espagnole de supermarchés El Corte Ingles, était plein de clients faisant leurs emplettes en prévision du weed-end. Tout à coup, une formidable détonation fit trembler l'édifice, qui compte quinze étages. Une bombe venait d'exploser dans une Ford Sierra située au parking du second sous-sol.

La déflagration, qui provoqua immédiatement un incendie, fut tellement violente qu'elle ouvrit une brèche de 2 mètres de diamètre dans le plafond, pourtant bétonné, du parking. Les flammes et la fumée s'y engouffrèrent, étendant le feu au rayon d'alimentation de l'étage supérieur. Au milieu de la panique générale, les familles se piétinent, entre les produits épars des rayons, pour tenter de gagner la sortie.

La situation semblait plus dramatique encore au parking, submergé par une épaisse fumée noire et où une vingtaine de voitures avaient pris feu. Il fallut plus d'une heure aux pompiers pour réussir à pénétrer au sous-sol, où ils découvrirent les premières victimes, certaines carbonisées, d'autres asphyxiées. Ce n'est qu'au bout de trois heures que l'incendie put être véritablement maîtrisé. Les blessés furent transportés dans les services de grands brûlés de plusieurs hôpitaux de Barcelone. Pendant ce temps, la police établissait à la hâte des contrôles à la sortie de la ville, où le chaos de la circulation allait être total durant plusieurs heures.

Trois quarts d'heure avant l'explosion, une personne affirmant parler au nom de l'ETA avait téléphoné au journal de Barcelone *Avui* pour annoncer l'imminente explosion d'une bombe au supermarché Hipercor. Les responsables du quotidien avaient immédiatement alerté la police autonome catalane, qui avait elle-même averti la police nationale. Des témoins ont affirmé avoir vu, une demi-heure environ avant l'explosion, des gardiens du supermarché procéder, sans résultat, à un sommaire examen des lieux.

Voiture volée au Pays basque

Reconnaissant l'existence de cet appel au journal *Avui*, ainsi que d'un autre à la police de Barcelone, le gouverneur civil de la province, M. Cardenal, s'est contenté d'expliquer dans la soirée que la police recevait régulièrement de nombreux appels de ce genre et qu'il était difficile d'en déterminer la crédibilité. Ce qui est sûr, en tout cas, c'est qu'aucune mesure d'évacuation ne fut décidée par les responsables d'Hipercor ou des forces de l'ordre.

Quel est l'auteur de ce carnage ? Les autorités accordent apparemment crédit à la revendication antérieure à l'explosion effectuée par l'ETA. Certes, aucune certitude n'est encore possible à l'heure actuelle : les attentats des indépendantistes basques, pour sanglants qu'ils fussent, visaient toujours, jusqu'ici, des cibles précises, militaires ou forces de l'ordre dans la plupart des cas. En outre, la revendication ne s'est apparemment pas produite par le « canal » habituel. D'autres responsabilités peuvent être envisagées, comme celle des groupes radicaux islamiques, particulièrement actifs ces dernières années au sud des Pyrénées.

Reste que la thèse d'une action de l'ETA semble actuellement la plus plausible. La voiture piégée, dont le numéro d'immatriculation a été reconstitué, avait, semble-t-il, été volée au Pays basque, à Saint-Sébastien, en février dernier. En outre, depuis la désignation de Barcelone comme ville organisatrice des Jeux olympiques de 1992, les séparatistes basques ont fait de la Catalogne leur principal théâtre d'action. Depuis septembre, six attentats revendiqués par l'ETA se sont produits dans cette ville, la plupart avec des voitures piégées. Il y a une semaine à peine, la même organisation faisait exploser une bombe en plein milieu du complexe pétrochimique de Tarragone, à une centaine de kilomètres au sud de Barcelone.

Si la responsabilité de l'ETA se confirmait, cet attentat, sans précédent dans l'histoire de la violence basque, confirmerait les appréhensions de ceux qui craignaient que les séparatistes ne basculent tôt ou tard dans le terrorisme le plus aveugle. Il s'agirait non plus de s'en prendre spécifiquement aux institutions qualifiées d'*« oppresseurs »* de la population basque comme les forces armées ou la garde civile, mais bien de terroriser la population civile en dehors du Pays basque pour amener le gouvernement à capituler et à s'associer à la table de négociation. On attend, à cet égard, à Madrid la réaction de la coalition radicale basque Herri Batasuna, qui ne cache pas ses sympathies pour l'ETA et qui vient d'enregistrer une spectaculaire poussée aux élections du 10 juin dernier.

THIERRY MALINIAK.

Des lettres publiées à Moscou

Quand Mikhaïl Boulgakov touchait le fond du désespoir

Moscou (AFP). – L'écrivain russe Mikhaïl Boulgakov, auteur du *Maître et Marguerite*, dont la plupart des œuvres furent interdites de son vivant, avait désespérément cherché à quitter l'URSS, selon des lettres inédites de l'auteur, dont l'une adressée à Staline, publiées cette semaine à Moscou.

Le numéro de juin du mensuel *Oktiabr*, organe des écrivains de la Fédération de Russie, publie une pièce inédite en URSS de Boulgakov, *Adam et Eve*, ainsi que la correspondance de l'écrivain avec les autorités *« dans la période la plus difficile de sa vie lorsque toutes ses pièces étaient interdites et que pas une seule ligne de lui n'était publiée dans la presse »*. Ces lettres datent de 1929 et du début des années 30, précise la revue. Boulgakov était alors plongé dans une *« profonde dépression »*.

« Puisque la totale interdiction de mes œuvres en URSS me conduit à la perte, puisque ma perte en tant qu'écrivain a entraîné une catastrophe matérielle, permettez-moi, ainsi qu'à ma femme Lioubov, de partir pour l'étranger », écrit-il le 3 septembre 1929 au gouvernement.

A Maxime Gorki, il demande trois semaines plus tard : *« Pourquoi retenir un écrivain dans un pays où ses œuvres ne peuvent exister ? Je vous demande une solution humaine, laissez-moi partir. Toutes mes pièces sont interdites. Je n'ai aucun travail, je ne touche pas un kopek de droits d'auteur. En un mot, tout ce que j'ai écrit en dix ans de travail en URSS est détruit, il ne me reste qu'à me détruire. Laissez-moi partir. »*

« On me conseille d'écrire une pièce « communiste » et une lettre de repentir. Je n'ai pas suivi ces conseils », écrit-il encore. A l'intention de Staline, il ajoute : *« Un écrivain qui se tait n'est pas un écrivain. J'étais l'unique loup. On m'a conseillé de teindre ma toison. Mais un loup teint ou un loup tondu ne ressemble jamais à un caniche. »*

[*Cœur de chien*, l'une des œuvres les plus caustiques de Boulgakov, qui y décrit la greffe d'un cœur de chien sur le corps d'un ouvrier, va être publié à Moscou, après des décennies d'interdiction.]

CHILI : après la mort de douze jeunes gens

Les obsèques de trois des militants tués par la police provoquent de nombreux incidents

SANTIAGO-DU-CHILI
de notre correspondant

Les obsèques de trois des douze jeunes gens tués par la police le 16 juin ont donné lieu, le jeudi 18 juin, à de violents affrontements entre manifestants et forces de l'ordre. Celles-ci ont fini par s'emparer du cercueil de l'économiste Ignacio Valenzuela – recouvert d'un drapeau du front Manuel Rodriguez – et l'ont conduit rapidement au cimetière afin d'empêcher le cortège de le suivre à pied. Lors de la mise en terre, plusieurs dirigeants du Parti communiste ont pris la parole devant une foule nombreuse.

Le soir, des manifestations ont eu lieu dans les quartiers populaires de la capitale. Une patrouille de l'armée et un véhicule de la police ont essuyé plusieurs coups de feu. Deux policiers ont été blessés.

Les étudiants de la faculté de pharmacie qui suivaient le cercueil de leur condisciple Ricardo Silva n'ont caché de leur côté ni leur tristesse ni leur exaspération. Les militants des Jeunesses communistes et du MIR (gauche révolutionnaire) ont donné le ton à grand renfort de slogans hostiles au régime et en faveur de la lutte armée. *« On verra bien qui aura le dernier mot, le peuple en armes ou le fils de p... »*

Vendredi, une centaine de personnes se sont réunies devant la Moneda, le palais présidentiel, pour exiger *« la fin des crimes, de la torture et de la dictature »*. Les manifestants répondaient à l'appel du mouvement Sebastian Acevedo, d'inspiration chrétienne, qui porte le nom d'un ouvrier qui s'est donné la mort par le feu en 1983 après la détention de ses deux enfants par la Centrale nationale d'information (la police politique du régime). A la différence de ce qui s'était passé il y a deux jours au même endroit, les opposants ont été matraqués par la police, qui a procédé à plusieurs arrestations. Dans la nuit, un carabinier et plusieurs civils ont été blessés lors d'une attaque menée par des inconnus à bord d'une voiture.

D'après le gouvernement, deux des jeunes gens tués mardi auraient participé à l'attentat contre le général Pinochet en septembre dernier.

GILLES BAUDIN.

• **COLOMBIE : trente-deux morts dans une embuscade.** – Dans la province de Caqueta, une embuscade de guérilleros contre l'armée a fait trente-deux morts et vingt-huit blessés dans la nuit du 16 au 17 juin. C'est l'attaque la plus meurtrière survenue en Colombie contre des militaires depuis la trêve conclue il y a trois ans entre le gouvernement et les guérilleros de gauche. Elle est attribuée à une fraction dissidente des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC.) – (AFP, Reuter.)

Les Fidji en proie aux passions

Mélanésiens et Indiens : la déchirure

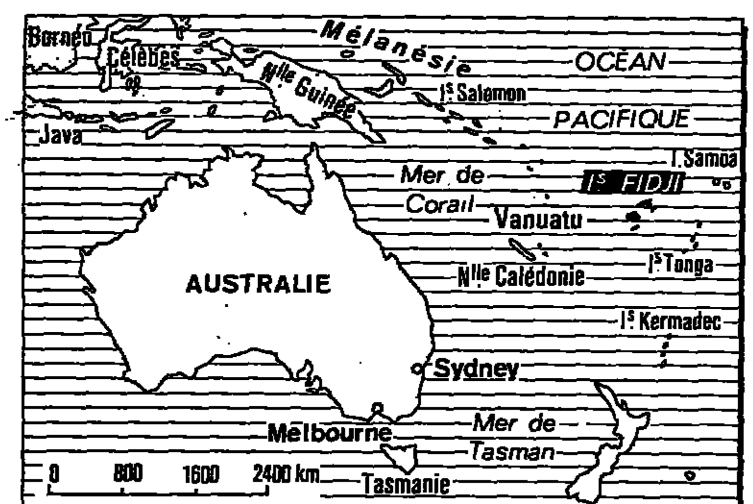
(Suite de la première page.)

Plus d'un mois après les violences sporadiques et relativement limitées qui ont suivi le putsch, lui-même accompli sans effusion de sang, Suva n'est pas remise de ses émotions. Il flotte sur ce bourg colonial anglais, à peine défiguré par quelques bâtisses modernes, une ambiance d'incertitude. Le gouverneur général jure ses grands dieux que le pays n'est pas placé sous dictature militaire. Mais l'armée s'ingénie à montrer sa vigilance : soldats doublant la garde officielle du palais du gouvernement, tracasseries à l'encontre des journalistes et des organes de presse locaux, vérifications d'identité quelque peu insistantes pour les personnalités liées au gouvernement renversé...

Ces mesures sont opérées avec politesse, parfois même gentillesse, mais fermeté, par des gaillards immenses, sûrs d'eux-mêmes, ravis de rappeler à l'occasion leurs états de service dans la FINUL au Liban. Cela ne cadre guère, en tout cas, avec l'image de paradis tropical souriant que les Fidji arboraient jadis, non sans autosatisfaction. *« Fidji – le monde entier devrait être fait ainsi »*, disait alors le bureau du tourisme aux visiteurs.

Le tourisme, qui venait juste, l'an dernier, de dépasser le sucre dans le revenu national, est en chute libre : depuis le coup d'Etat, un tiers seulement des prévisions hôtelières se sont réalisées. Les autorités prévoient que le marasme se poursuivra, quoi qu'il arrive, jusqu'à la fin de l'année. Certes, les boutiquiers indiens ont, pour la plupart, rouvert leurs commerces. Pourtant, plus d'un millier d'entre eux ont déjà gagné un autre pays d'adoption : l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada. Certains sont candidats pour la Nouvelle-Calédonie, *« et des milliers d'entre nous partiraient s'ils le pouvaient »*, disent-ils.

La capitale vit en sous-régime, assurent les résidents. La circulation reste inhabituellement fluide. Les Indiens se plaignent d'une surveillance policière constante et mettent en garde le visiteur contre toute curiosité déplacée. Dans certaines îles, les Indiens refusent d'envoyer leurs enfants à l'école. Les transports publics – également aux mains des Indiens – fonctionnent irrégulièrement. Plus grave, les planteurs indiens de canne à sucre rechignent à rentrer la récolte, pourtant urgente, par peur de représailles de la part d'extrémistes indiens. Ce secteur représente 15 % du PNB et 60 % des exportations. Le pire se produirait si l'archipel ne parvenait pas à honorer ses engagements auprès de ses clients, dit-on au sein du gouvernement.



Sir Mara lui-même reconnaît que les dégâts économiques sont d'ores et déjà sérieux. La crise constitutionnelle pourrait bien, à l'en croire, être réglée d'ici un an, mais *« il faudra vingt ans pour réparer les dommages économiques »*, estime cet homme qui a dirigé le pays depuis l'indépendance jusqu'en avril. Il admet aussi que les Fidjiens de souche ont une part de responsabilité dans la crise : faute d'avoir répondu aux appels et incitations visant à leur faire prendre part à la croissance économique, ils ont laissé les Indiens en situation de monopole dans tous les secteurs qui comptent. *Il faut que cela change si Fidji veut revivre*, a-t-il lancé dans une récente allocution radiodiffusée.

Dans ce contexte, les déclarations du premier ministre renversé, M. Bavadra, à Washington le 17 juin, mettant en cause la CIA dans le putsch du lieutenant-colonel Rabuka, paraissent bien éloignées des problèmes réels de ce petit pays traditionnellement très pro-occidental. L'ambassade américaine à Suva a opposé un démenti cinglant au dire de M. Bavadra. Sir Mara reprend des termes identiques : *« Comment peut-il... ? Ridicule... Pas la moindre ombre d'une preuve »*.

Les Etats-Unis n'ont guère d'intérêts aux Fidji. Même la menace de M. Bavadra, avant de parvenir au pouvoir, d'interdire l'archipel aux navires à équipements nucléaires, à l'instar de la Nouvelle-Zélande, ne les aurait guère affectés, leurs propres bases navales n'étant pas si lointaines. En revanche ni les Etats-Unis ni les autres pays du camp occidental dans le Pacifique sud n'ont intérêt à ce que la situation se détériore aux Fidji. Sur les quelques dizaines d'Indiens musulmans de l'archipel, plusieurs auraient déjà effectué des séjours à caractère religieux en Libye à l'invitation du colonel Kadhafi, disent des membres de la communauté indienne des affaires. Voilà qui vient s'ajouter aux « menées libyennes » dans la région, dont s'inquiètent Canberra et Wellington.

Envers l'Australie et la Nouvelle-Zélande, c'est l'amertume qui prévaut à Suva. Les deux pays ont condamné le putsch, sans s'embarrasser d'égards envers les Fidjiens, et ont, un temps, repris à leur compte l'accusation de M. Bavadra envers Sir Mara l'impliquant dans le complot. Ce dernier s'en défend vivement. *« Qu'ils retirent ce qu'ils ont dit »*, lance-t-il, le regard dur. Au reste, il affirme désormais vouloir prendre sa retraite, dès que la réforme constitutionnelle aura été mise en route.

Le plus inquiétant dans l'immédiat est le semi-blocus économique dont Fidji fait l'objet en Australie et en Nouvelle-Zélande. *« Nos voisins les plus proches ne sont plus nos alliés »*, déclare Sir Mara. *« Nous ne pouvons maintenir des relations amicales dans ces conditions. Nous voulons savoir où sont nos vrais amis à présent, ne serait-ce que pour trouver de nouveaux partenaires commerciaux »*, ajoute-t-il. Autant de raisons pour que l'ancien *« phare de la décolonisation »* dans le Pacifique sud soit à la recherche désespérée d'une solution, même si l'équation qu'il doit résoudre tient de la quadrature du cercle. Quant à savoir s'il est encore temps...

FRANCIS DERON.

GRANDE-BRETAGNE

Le miroir d'Ascot

LONDRES
de notre correspondant

Toutes les courses de la journée, et particulièrement la Gold Cup, l'un des sommets de la saison, ont été remportées par des chevaux... Cela vaut d'être noté sans plus de précisions, quand manifestement les grands vainqueurs se trouvent de l'autre côté de la balustrade, dans l'« enclos royal ». Ce sont eux que l'on est venu voir, par milliers. Ce sont eux qui, par milliers, sont venus se voir.

La semaine d'Ascot, notamment le jeudi « jour des dames », est plus que jamais un événement majeur de la vie mondaine britannique. Il faut y être, dans le saint des saints *of course* : la tribune d'honneur et son fameux enclos vers lequel sont tournées toutes les caméras de télévision. Il faut savourer sans retenue ce privilège. C'est la réussite.

Champagne

Pour les messieurs, queue de pie et haut-de-forme sont de rigueur. Pour les dames, surtout pas de rigueur, concours d'élégance oblige, et un *ladies'day* l'extravagance est de règle. Les chapeaux les plus fous. Champagne. Au goulot pour une favorite.

Pour se rendre à Ascot, à moins d'avoir une Rolls ou une Daimler, le fin du fin est d'emprunter le chemin de fer. Tellement amusant une fois par an. La fête commence en gare de Waterloo. Avant même le départ, on sable déjà le champagne dans certains compartiments. Sur le quai en face, des passagers étrangement habillés comme des gens ordinaires embarquent dans un train à destination de *Manchester* et du Nord, cette autre partie d'un pays que l'*on* dit de plus en plus coupé en deux.

En fin de journée, aux portes de l'hippodrome, les crieurs de journaux brandissent les éditions du soir. Gros titre à la une : *« Moins de trois millions de chômeurs »*, la nouvelle tant attendue et promise par le gouvernement Thatcher. Excellent pronostic. La dame semble décidément avoir bien mérité sa troisième victoire. Chapeau. Champagne.

FRANCIS CORNU.

• **RECTIFICATIF.** – M. Karoly Nemeth est secrétaire général adjoint du Parti socialiste ouvrier hongrois, et non pas premier ministre de Hongrie, comme nous l'avons écrit par erreur dans l'article « Les charmes fanés du modèle hongrois » (*le Monde* du 19 juin).

Diplomatie

Le débat sur la coopération militaire européenne

Le chancelier Kohl propose de créer une brigade franco-allemande

BONN
de notre correspondant

Répondant au débat public engagé en France sur la nécessité de renforcer la coopération avec la RFA en matière de sécurité, le chancelier Kohl a suggéré, le vendredi 19 juin, à Bonn, la création d'une unité franco-allemande totalement intégrée, au niveau par exemple d'une brigade. Dans l'esprit du chancelier, une telle décision s'inscrirait dans la logique de l'engagement pris par Paris et Bonn de réactiver le traité de l'Elysée. Il a rappelé les mesures déjà prises pour développer la coopération entre les deux armées, aussi bien dans le domaine opérationnel (manœuvres communes) que dans celui de la formation commune des états-majors.

Le chancelier, qui tenait une conférence de presse à l'issue d'une réunion du comité directeur du Parti démocrate-chrétien, a réaffirmé que la politique de sécurité de la RFA reposait à la fois sur sa fidélité à l'alliance atlantique et sa conviction de devoir renforcer la coopération européenne. « *La coopération avec la France offre précisément de bonnes possibilités de développement* », a-t-il souligné.

Interrogé sur une éventuelle extension de la protection nucléaire française à la RFA, le chancelier Kohl s'est prudemment retranché derrière son refus de s'immiscer dans un débat intérieur français. Il s'est déclaré satisfait de la déclaration faite au début de 1986 par M. Mitterrand, qui avait offert, en cas de crise, de tenir les Allemands de l'Ouest informés des plans de mise en œuvre de la force de frappe française.

De même a-t-il jugé prématuré d'aborder l'idée lancée par M. Schmidt, son prédécesseur social-démocrate, de placer les forces européennes de l'OTAN sous un commandement français. « *On ne peut commencer de parler de commandement avant de savoir quelles forces il faut commander* », a-t-il dit.

Ce concept développé par M. Schmidt ne concerne que les forces conventionnelles. Sans remettre en cause l'existence des forces de dissuasion autonomes française et britannique, l'ancien chancelier, qui ne cache pas son scepticisme à l'égard de la dissuasion nucléaire, estime qu'une telle intégration permettrait de rééquilibrer le rapport des forces avec l'Est et de diminuer la dépendance à l'égard des armes atomiques.

Le président du groupe parlementaire chrétien-démocrate au Bundestag, M. Alfred Dregger, a, à son tour, estimé que la France devait assumer un rôle moteur pour une politique européenne de sécurité. Contrairement aux sociaux-démocrates, M. Dregger attribue cependant un rôle essentiel aux forces de dissuasion française et britannique qui, il n'y a pas si longtemps encore, étaient considérées dans ces mêmes milieux comme quantité négligeable.

« *La France et la République fédérale d'Allemagne forment pour des raisons géographiques, une unité stratégique*, a-t-il déclaré à l'occasion de la réunion des instances dirigeantes de la CDU. *Il faut en tirer les conséquences aussi bien dans les domaines conventionnel que nucléaire. (...) Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider à ce que, dans le cadre de l'alliance, émerge une union européenne en matière de sécurité dans laquelle la France soit pleinement partie prenante et assume un rôle dirigeant.* »

M. Dregger, qui a estimé que l'on devait trouver pour l'emploi des armes prestratégiques françaises une solution prenant en compte les intérêts du peuple allemand, a également indiqué que cette évolution vers l'union en matière de sécurité devait être accompagnée de progrès parallèles vers l'union économique et monétaire.

HENRI DE BRESSON.

Le premier ministre tunisien en visite en France

Tunis. – Le premier ministre tunisien, M. Rachid Sfar, était attendu le dimanche 21 juin à Paris pour une visite de travail de quarante-huit heures au cours de laquelle il s'entretiendra avec M. Jacques Chirac.

Cette visite sera l'occasion de faire le point des relations franco-tunisiennes, excellentes malgré le retard apporté à la solution définitive du problème des comptes bancaires français encore bloqués. Autre sujet – sinon le principal, – qui doit être abordé : le cas de l'ancien premier ministre, M. Mohamed Mzali.

Dans les milieux politiques de Tunis on se montre en effet extrêmement irrité par la multiplication des déclarations de M. Mzali lors de ses séjours de plus en plus longs et fréquents sur le territoire français. Les mêmes milieux, qui jugent « *diffamatoire* » son dernier livre, *Lettre ouverte à M. Habib Bourguiba*, se sont étonnés qu'il ait pu être édité (1) et mis en vente en France. – *(Corresp.)*

(1) Chez Alain Moreau.

M. Marcel Rey ambassadeur au Malawi

M. Marcel Rey a été nommé ambassadeur de France au Malawi, en remplacement de M. Paul Faure, a annoncé, le vendredi 19 juin, le porte-parole du Quai d'Orsay.

[Né en 1928, breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, M. Rey a été en poste à Tananarive (1961-1962) puis à Alger (1969-1972). Après un passage à l'administration centrale (direction Afrique du Nord-Levant), il a été deuxième conseiller à Helsinki (1975-1977), puis premier conseiller à Bamako (1980-1983). Depuis décembre 1983, il était premier conseiller à Dublin.]

● **Trois Kurdes irakiens hospitalisés à Lyon.** – Trois Kurdes irakiens – dont un enfant de huit ans – brûlés par des armes chimiques lors du bombardement irakien de leur village de la province d'Erbil, au Kurdistan d'Irak, le 27 mai dernier, ont été admis à la clinique Saint-Luc de Lyon pour y être soignés.

Selon le Vatican

Le pape recevra M. Kurt Waldheim « à la demande répétée de l'Autriche »

L'audience que le pape Jean-Paul II doit accorder, le jeudi 25 juin, au Vatican au président autrichien, M. Kurt Waldheim, répond « *à une demande répétée* » de la part de l'Autriche, a indiqué vendredi le porte-parole du Saint-Siège, M. Joaquin Navarro-Valls, devant les journalistes autrichiens au Vatican, annonce l'agence catholique autrichienne Kathpress à Vienne.

La visite de M. Waldheim, qui a suscité de violentes protestations de la part des organisations juives en raison des soupçons qui pèsent sur le passé du président autrichien, « *correspond* » en outre aux « *traditions diplomatiques d'une visite de retour* », a précisé M. Navarro, selon Kathpress, ainsi qu'à un usage selon lequel le pape ne refuse pratiquement jamais de recevoir un chef d'Etat qui en fait la demande.

Pour sa part, le ministre autrichien des affaires étrangères, M. Alois Mock, s'est déclaré, vendredi à Vienne, « *attristé et bouleversé par la haine* » contenue dans de nombreuses réactions. « *Je ne m'attendais pas*, a-t-il dit à la radio, *au fait qu'une campagne de diffamation* » contre l'Autriche « *se poursuive avec tant de détermination* ».

M. Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU et successeur de M. Waldheim – qu'il vient de rencontrer lors d'un passage à Vienne, – a été interrogé sur cette affaire lors d'une conférence de presse qu'il donnait vendredi à Genève. Comme le rapporte notre correspondante Isabelle Vichniac, M. Perez de Cuellar a dit en substance que M. Waldheim est le président d'un pays hôte de l'ONU (plusieurs agences de l'ONU ont leur siège à Vienne) qu'il n'avait rien contre lui et qu'il n'avait rien lu concernant les accusations dont le président autrichien faisait l'objet.



La sécurité dans le Golfe

Trois officiers de la frégate américaine « Stark » – attaquée le 17 mai par un avion irakien – sont relevés de leurs fonctions

Le capitaine Glenn Brindel, commandant de la frégate américaine *Stark*, attaquée le 17 mai dans le Golfe par un avion irakien, et deux de ses principaux officiers ont été relevés de leurs fonctions le vendredi 19 juin en raison d'un « *manque de confiance* » à leur égard, a annoncé le Pentagone.

Selon des sources proche du département de la défense, le rapport de la commission officielle d'enquête sur l'attaque contre le *Stark*, remis vendredi aux chefs des forces armées américaines, recommande que les trois officiers soient traduits en cour martiale. Actuellement à Bahrein, ils seront remplacés immédiatement et rapatriés aux Etats-Unis, a précisé le Pentagone.

Sur le problème de la sécurité dans le Golfe, le Pentagone, en réponse aux avertissements de la CIA, a, d'autre part, annoncé au Congrès, vendredi, qu'il allait revoir les plans dans la région afin d'être certain que les bâtiments américains pourraient faire face à des attaques terroristes. « *Il est clair, en effet*, a estimé le sénateur démocrate du Tenessee, James Sasser, *que les risques sont plus importants que le gouvernement n'est actuellement prêt à le reconnaître.* » Ces derniers jours, des divergences d'appréciation étaient apparues entre le Pentagone et la CIA sur la menace iranienne dans la région.

La marine de guerre américaine a dépêché dans la région du Golfe des experts pour évaluer le danger qu'un éventuel minage par l'Iran des eaux proches de ports koweïtiens ferait courir à la navigation. Le département d'Etat avait indiqué jeudi qu'il prenait « *au sérieux* » les informations selon lesquelles l'Iran aurait miné les approches de ports koweïtiens pour répliquer à la décision des Etats-Unis de protéger des pétroliers de cet émirat, tout en qualifiant cette éventualité de « *faible à modérée* ».

Selon un responsable américain cité par le *Washington Post*, des mines iraniennes ont été localisées dans la partie nord du Golfe, près de Mina-el-Ahmadi, le principal port pétrolier du Koweït. Un superpétrolier libérien, le *Stena-Explorer*, a d'ailleurs été légèrement endommagé en heurtant une mine vendredi soir à 44 kilomètres du terminal koweïtien de Mina-el-Ahmadi. Le pétrolier a dû rebrousser chemin par mesure de précaution.

Le gouvernement américain s'est, en revanche, déclaré optimiste à propos de la conclusion avec l'Arabie saoudite d'un accord portant sur l'extension de la surveillance aérienne dans le sud du Golfe.

A Téhéran, le Conseil supérieur de défense a examiné jeudi soir les plans de défense des forces navales iraniennes dans le Golfe. A l'issue de cette réunion, l'hodjatoleslam Rafsandjani qui représente l'imam au sein de cette instance, a affirmé que l'URSS avait modifié sa politique au sujet du Golfe après la récente visite à Téhéran du premier vice-ministre des affaires étrangères soviétique, M. Iouli Vorontzov, ajoutant que les autorités de Moscou avaient « *explicitement indiqué à Téhéran qu'elles étaient hostiles à la présence des Etats-Unis dans ces eaux et ne la toléreraient pas* ».

M. Vorontsov, qui a quitté jeudi Bagdad pour Moscou après une visite de deux jours en Irak, a affirmé que les vues de l'URSS et de l'Irak sur l'arrêt de la guerre étaient « *concordantes* ». Il a indiqué, dans une déclaration publiée par le quotidien irakien *Al Goumhouriya*, qu'il avait constaté, lors de ses récents entretiens à Téhéran, que les responsables iraniens « *maintenaient toujours leurs mêmes mots d'ordre au sujet de la guerre* », malgré le fait que le peuple iranien est « *très soucieux d'une paix entre l'Irak et l'Iran et demeure très préoccupé par la stabilité dans la région* ». – *(AFP, Reuter, UPI.)*

M. Hissène Habré est reçu par M. Ronald Reagan

Washington. – Pour sa première visite officielle aux Etats-Unis, le président tchadien, M. Hissène Habré, a été reçu, le vendredi 19 juin, par le président Ronald Reagan. Les deux chefs d'Etat se sont entretenus des succès enregistrés par les soldats tchadiens sur l'armée libyenne dans le nord du Tchad. « *Nous sommes très contents de reconnaître ce qu'il a accompli, qui n'est rien de moins qu'époustouflant* », a indiqué un haut responsable du département d'Etat, en précisant : « *Nous sommes ravis de le recevoir à la Maison Blanche.* »

Selon un haut fonctionnaire, Washington ne s'attend pas à ce que M. Habré présente une quelconque « liste » de demandes au cours de son séjour de cinq jours, ni à ce que le gouvernement américain annonce une nouvelle assistance au Tchad. Les Etats-Unis ont fourni cette année une assistance militaire d'urgence de 25 millions de dollars à N'Djamena. A cela s'ajoute une aide militaire régulière de 7 millions de dollars pour l'exercice fiscal en cours et une aide économique de l'ordre de 35 millions de dollars au cours des deux dernières années.

Avant de quitter Washington, mardi, M. Habré doit également s'entretenir avec le secrétaire d'Etat à la défense par intérim, M. William Taft. Ce dernier devrait faire part au président tchadien de l'intérêt des spécialistes américains pour le matériel soviétique capturé dans le nord du Tchad. – *(AFP, Reuter.)*

Asie

Les affrontements en Corée du Sud

Appel de M. Reagan à la modération

L'ambassadeur des Etats-Unis à Séoul a remis au président Chun Doo Hwan, le vendredi 19 juin, une lettre personnelle du président Reagan dans laquelle, selon la presse américaine, il ferait part de son inquiétude devant la dégradation du climat politique en Corée du Sud et appellerait les autorités locales à faire preuve de modération. De son côté, le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, tout en souhaitant l'ouverture de négociations entre le gouvernement et l'opposition, a exclu toute sanction à l'égard de Séoul en cas de proclamation de la loi martiale.

Entre-temps, selon le *Times* de Londres, l'opposition radicale étudiante aurait menacé de s'en prendre aux ressortissants américains en Corée du Sud au cas où serait décrétée la loi martiale. Enfin, le président du Comité olympique américain a déclaré que son pays pourrait se retirer des Jeux olympiques, prévus à Séoul en 1988, si la situation présentait alors un « *haut risque* » pour les athlètes américains.

SÉOUL
de notre envoyé spécial

La mort d'un policier tué dans la nuit du vendredi 19 au samedi 20 juin à Taejon, ville située au sud de Séoul, a aggravé la tension qui règne en Corée du Sud et pourrait marquer un tournant dans la politique du gouvernement Chun à l'égard de l'opposition.

Le policier a été tué par un étudiant qui s'est emparé d'un autobus et a foncé sur les forces de l'ordre. Trois autres policiers ont été grièvement blessés. L'incident a eu lieu au cours d'une manifestation, peu avant minuit, quelques heures après un appel au calme doublé d'un avertissement du premier ministre, M. Lee Han Key. M. Lee a notamment déclaré, au cours d'un message télévisé, que, faute d'un rétablissement de l'ordre, le gouvernement serait contraint de prendre une « *décision extraordinaire* ». En d'autres termes, décréter des mesures d'urgence qui, selon la Constitution, permettent au gouvernement de « *suspendre temporairement les libertés et les droits des individus* », voire imposer la loi martiale.

Une telle réaction du gouvernement paraît d'autant plus prévisible que les manifestations se sont poursuivies vendredi. A Séoul, des affrontements violents entre policiers et étudiants ont eu lieu aux alentours de plusieurs universités. Ce samedi, elles continuaient à Pusan, et un grand rassemblement était prévu en milieu de journée au temple Chogye-Sa à Séoul. Les étudiants bouddhistes et les jeunes moines ne voulant apparemment pas être de reste quand les chrétiens jouent un rôle important parmi les contestataires.

La déclaration du premier ministre a été interprétée, à Séoul, comme un souhait afin d'éviter le pire, d'aboutir à un compromis avant que la situation ne se dégrade davantage. Le premier ministre mentionne dans son appel au calme non seulement les étudiants, mais aussi les religieux et les « *ouvriers qui doivent retourner à leur travail* », reconnaissant implicitement que l'agitation s'est étendue à d'autres catégories sociales que les étudiants, traditionnellement contestataires.

Ph. P.

Les perspectives de règlement au Cambodge

M. Shultz « plutôt découragé » par les nominations à Hanoï

Singapour *(AFP)*. – La nomination des nouveaux dirigeants du Vietnam (*le Monde* du 19 juin) signifie la « *mise en veilleuse* » à Hanoï de toute volonté de compromis dans la crise cambodgienne, a déclaré, le vendredi 19 juin, à Singapour le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz. L'annonce, jeudi, de la nomination de M. Pham Hung, considéré comme un « *dur* » par des observateurs, au poste de premier ministre du Vietnam, et de M. Vo Chi Cong, réputé « *relativement modéré* », au poste de président du Conseil d'Etat vietnamien, est « *plutôt décourageante* », a estimé M. Shultz au cours d'une conférence de presse.

Les Etats-Unis et les membres de l'ASEAN, Association des nations du Sud-Est asiatique (Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Singapour), s'en tiendront à leur stratégie commune, qui « *tôt ou tard marchera* », a poursuivi le secrétaire d'Etat, précisant que cette stratégie consistait « *à soutenir la résistance non communiste au Cambodge, à faire tout ce qui était possible pour isoler diplomatiquement et économiquement le Vietnam* », et à être disposé à discuter le jour où le Vietnam décidera de « *retirer ses troupes du Cambodge* ».

Arrivé mercredi à Singapour, où il a eu des entretiens avec ses homologues de l'ASEAN, M. Shultz rejoint Sydney samedi.

Proche-Orient

Arrestation en Cisjordanie de plusieurs membres d'un réseau terroriste affilié au FPLP

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Les autorités militaires israéliennes ont annoncé, le vendredi 19 juin, l'arrestation récente en Cisjordanie de plusieurs membres d'un réseau terroriste affilié au Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) et responsable, entre autres attentats, de l'assassinat, le 2 mars 1986, du maire de Naplouse, M. Zafer Al Masri.

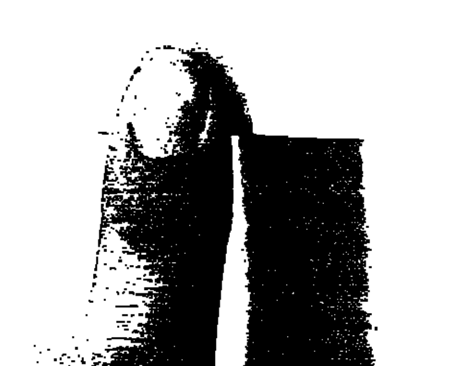
Au cours d'une conférence de presse, le général Adam Mitzna, commandant de la région centre, a attribué à ce réseau la responsabilité de trois meurtres – ceux de M. Masri, d'un civil et d'un garde-frontière israéliens, – d'une tentative de meurtre contre le maire arabe de Jenine en mai dernier et de deux autres attaques contre des civils.

Selon le général Mitzna, ce réseau était l'« *un des plus dangereux* » ayant opéré en Cisjordanie ces dernières années. Ses membres, tous résidents de la région de Naplouse, « *étaient hautement professionnels, très motivés idéologiquement et entièrement voués à leur mission* ». Ils exécutaient les ordres donnés par le QG du FPLP à Damas. L'un d'eux avait suivi un entraînement dans une base palestienne proche de la capitale syrienne.

Héritier du plus puissant clan de Naplouse, ville dont il présidait la chambre de commerce, M. Masri était l'archétype d'une nouvelle génération de Palestiniens, pragmatiques et lucides. Fort du soutien de la grande majorité des habitants de Naplouse et de l'accord tacite de M. Arafat, il avait accepté par réalisme, en novembre 1985, de remplacer à la mairie un fonctionnaire israélien. Il exerça ses fonctions pendant deux mois avant d'être assassiné dans la rue à l'âge de quarante-quatre ans, le 2 mars 1986, de trois balles dans le dos.

Le FPLP de M. George Habache avait aussitôt revendiqué l'assassinat en affirmant avoir réservé à M. Masri le sort de « *quiconque devient un partenaire de la conspiration jordano-sioniste visant à créer une alternative à l'OLP dans les territoires occupés* ». Il y a quelques semaines, le général Sneh, chef de l'administration « civile » en Cisjordanie, nous avait confirmé que les pistes des enquêteurs conduisaient au FPLP. La disparition de M. Masri avait provoqué un choc en Cisjordanie. L'OLP avait condamné le meurtre et transformé les obsèques du maire en une manifestation de nationalisme. Reste à savoir si la centrale de M. Arafat réagira à l'arrestation des assassins maintenant que l'organisation, qui avait commandité l'attentat, a officiellement réintégré le giron du l'OLP.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.



A l'Assemblée nationale

Le projet du gouvernement sur le financement de la Sécurité sociale repoussé... par erreur !

Au perchoir du Palais-Bourbon, le président de séance, le député socialiste de la Somme, M. Jacques Fleury, écarquille les yeux. Il hésite, se reprend. Mais les chiffres sont les chiffres. Les mots fatidiques sortent enfin de sa bouche : *« L'Assemblée nationale n'a pas adopté... »* A 1 h 30, le samedi 20 juin, le projet de loi de MM. Philippe Séguin et Alain Juppé sur le financement de la Sécurité sociale n'a été approuvé que par 283 députés (RPR et UDF), alors que 284 (PS, PC, FN) votaient contre. Deux voix ont manqué et le projet gouvernemental a été repoussé.

La majorité, pourtant, ne s'est pas divisée. Malgré quelques états d'âme, tous ses membres étaient décidés à apporter leur soutien au nouveau plan de sauvetage de la Sécurité sociale. Malheureusement pour elle, une fois encore, elle était physiquement minoritaire dans l'hémicycle : huit élus RPR et UDF devaient faire face à trois du PS, quatre du PC et trois du FN. Le gouvernement, une fois de plus, devait demander un scrutin public. Les quelques présents courageux en étaient réduits à tourner les clefs de leurs collègues absents. La fatigue aidant, M. Robert-André Vivien, qui opérait dans ce secteur-là, oublia les pupitres de quatre de ses amis qui avoisinent ceux du Front national et ceux-ci furent comptés non votants. Un de ses amis, lui, se trompa complètement de touche et fit voter « contre » deux autres membres du RPR. Sur les bancs UDF, deux « clefs » furent aussi oubliées.

Un vote est un vote, et il est impossible de revenir dessus. Pourtant les autres articles du projet avaient été, eux, adoptés, grâce à la non-participation pour trois d'entre eux des députés du PS et pour l'autre de ceux du PC. Prévenu de ces intentions, M. Alain Juppé avait pu se contenter de laisser voter à main levée.

Le gouvernement va devoir maintenant jouer avec la procédure pour rattraper cette bévue. Le texte va être envoyé au Sénat. Quand celui-ci l'aura voté, une commission mixte paritaire pourra être réunie, puis le projet revenir en deuxième lecture devant l'Assemblée nationale, qui pourra alors corriger son erreur.

La majorité sénatoriale est, toutefois, privée de la seule arme dont elle dispose pour faire face à une éventuelle opération d'obstruction forte de la gauche : la question préalable. Car, alors repoussé par les deux Chambres, le projet serait enterré. La tentation peut être grande pour les socialistes et les communistes...

La fureur de M. Séguin était d'autant plus grande que, grâce au secours du Front national, la proposition de M. d'Ornano sur le contrôle par le Parlement des finances de la Sécurité sociale, que le ministre des affaires sociales n'apprécie que fort modérement, fut, elle, votée sans difficulté. Mis largement à contribution, tout au long de cette session, pour faire adopter des projets difficiles, M. Séguin a eu, chaque fois, la tâche compliquée par l'absentéisme chronique de ses amis. On l'envoie au charbon, mais on ne descend que fort peu avec lui dans la mine. Dans les couloirs du Palais-Bourbon, cette nuit, sa colère était d'autant plus forte qu'elle n'éclatait pas. Mais M. Pierre Messmer, le président du groupe RPR, peut s'attendre à une sérieuse volée de bois vert. D'autant que M. Séguin n'a pas oublié les leçons abondamment distillée par ce grand ancien sur *« ces jeunes ministres qui manquent d'expérience... » « Nous quand nous étions députés nous étions présents dans l'hémicycle »*, faisait remarquer avec une amertune douloureuse l'homme auquel ses amis venaient de faire subir un nouveau camouflet dont il se serait bien passé.

Th. B.

Un sujet de consensus

L'incident ne doit pas faire oublier la qualité du débat qui l'a précédé. Sa première leçon est une confirmation : il faut ranger la Sécurité sociale parmi les sujets de consensus politiques. Seul le Front national a contesté le système de protection sociale hérité de la Libération.

Mais si M. Séguin n'a cessé de répéter que le mécanisme mis au point il y a quarante ans devait rester fidèle à l'esprit de ses origines, certains de ses alliés n'ont pas caché leurs désirs d'évolutions sensibles. Ce fut le cas de M. Edmond Alphandéry (UDF, Maine-et-Loire), qui demanda au gouvernement de ne pas toucher *« aux dogmes »* et *« aux tabous »*. Ce fut aussi celui de M. Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire) qui distingue ce qui relève de la *« solidarité »*, donc de l'Etat, et ce qui relève de l'*« assurance »*, donc de la responsabilité des partenaires sociaux. M. Jean Bonhomme (RPR, Tarn-et-Garonne) s'est plaint, pour sa part, d'*« abus »* camouflés sous le *« droit à la santé »*, et a critiqué *« une médecine ivre de technique et qui, de plus en plus, se prive de bon sens »*.

Cela a aidé la gauche à craindre des arrières-pensées dans la majorité. *« Par votre catastrophisme qui veut faire croire que la Sécurité sociale est sur une pente fatale*, a dit M. Charles Pistre (PS, Tarn) à M. Séguin, *vous voulez préparer les Français à une diminution de leur protection sociale. »*

M. André Bellon (PS, Alpes-de-Haute-Provence) a ajouté : *« Vous diminuez des recettes en provenance des entreprises, vous accroissez les charges au bénéfice des professions de santé, et aujourd'hui vous voulez augmenter les cotisations. »* Dans la même ligne, M. Georges Hage (PC, Nord), s'en prit à *« un dispositif inégalitaire qui frappe plus les salaires que les autres revenus, alors que la droite a déjà fait des cadeaux fiscaux au capital »*.

Pour « monter au filet », M. Séguin n'attendait pas autre chose. Trouver quelques recettes supplémentaires ne peut suffire à résoudre les difficultés de la Sécurité sociale, affirma-t-il, car *« s'il ne faut pas faire peur aux Français, il ne faut pas leur cacher la vérité »*. Or améliorer la gestion de la Sécurité sociale ne peut suffire, a-t-il ajouté, contrairement à ce que disent les socialistes... et quelques membres de la majorité.

Th. B.

● **La réunion du comité central du RPR.** — M. Jacques Chirac, devant le comité central du RPR, réuni le vendredi 19 juin à Paris, a souligné *« l'action de redressement économique engagée par le gouvernement »* et demandé à ses amis d'avoir des *« raisons d'optimisme pour conduire la France à la victoire »*. M. Jacques Toubon a appelé *« au rassemblement autour de l'idée de 1992 »*. Pour lui, *« la majorité est toujours la majorité »*. Le secrétaire général du RPR a évoqué les soixante-huit élections partielles qui se sont déroulées depuis le 16 mars 1986 pour montrer la « formidable stabilité » du corps électoral, puisque, selon lui, l'opposition demeure à 44,5 % et la majorité à 54,8 %.

Un « accident » fâcheux

Au-delà de cet *« accident qui devait arriver un jour ou l'autre; l'absentéisme étant ce qu'il est »*, selon l'expression désabusé, de M. Séguin, le gouvernement est rappelé à un constat mathématique qu'il avait tendance à oublier : sa majorité au Palais Bourbon est fort étroite et ne peut se permettre la moindre défaillance. Et pour éviter ce genre de « farce », il aurait besoin, pour sa part, de l'appui de groupes politiques sérieusement structurés et fortement organisés. Or ce n'est le cas ni à l'UDF ni au RPR.

Cet autre constat n'est pas nouveau. Les élus de droite sont rétifs à toute discipline. Mais depuis longtemps le mauvais fonctionnement — pour ne pas dire le non-fonctionnement — du groupe chiraquien de l'Assemblée nationale est contesté par ceux-là mêmes des siens qui ont compris que les méthodes acceptables à l'époque du gaullisme triomphant ne le sont plus dorénavant. Ces députés avaient espéré que le remplacement à la présidence du groupe, en mars 1986, de M. Claude Labbé par M. Pierre Messmer allait arranger les choses. Apparemment, il n'en a rien été.

L'« accident » de la nuit dernière va fournir, en outre, de nouveaux arguments à tous ceux qui réclament une sérieuse remise en ordre. D'autant que, par ses remontrances aux jeunes ministres faites au nom de son expérience personnelle, M. Messmer ne s'est pas fait que des amis. La génération de l'avant 1974, qui continue à tenir les rênes du groupe, va avoir plus de mal à maintenir son autorité.

En vérité, ce vote anecdotique ne pouvait survenir à un plus mauvais moment pour le gouvernement. Son effet n'est guère heureux, à l'instant même où le premier ministre s'efforce de redonner une image d'homme d'autorité et de décision qui réussit à faire marcher une majorité aux tendances centrifuges.

Pour le ministre des affaires sociales, l'impact est encore plus malencontreux, car il peut contribuer à faire passer au second plan ce qui pour lui, était l'enjeu principal du débat qu'il a engagé sur la Sécurité sociale.

M. Séguin cherche avant tout à détruire l'image de bon gestionnaire du système de protection sociale que M. Pierre Bérégovoy a réussi à se donner. Car pour justifier l'appel de fonds qu'il lance pour la Sécurité sociale, et son souhait de mise à plat de son dossier qu'il présente comme catastrophique, il lui faut d'abord démontrer que l'équilibre des comptes, à la fin du gouvernement socialiste, n'était qu'apparence trompeuse. Pour l'aider à apporter cette preuve, il compte sur les partenaires sociaux. C'est le résultat « politicien » qu'il attend des états généraux et le débat à l'Assemblée nationale devait servir à amorcer sa pompe. Le rejet, fortuit, de son texte risque de faire oublier les arguments qu'il a développés alors même que l'initiative de M. Michel d'Ornano avait sérieusement biaisé le plan du ministre des affaires sociales.

Après avoir failli faire capoter la tenue même des états généraux, celle-ci a entraîné la discussion sur un thème non souhaité par M. Séguin : celui des rapports entre gouvernement et Parlement. Et alors qu'il voulait laisser émerger un débat sur les responsabilités respectives des hommes politiques et des organisations syndicales dans la gestion du système de protection sociale l'ancien ministre giscardien — même si c'est contre sa volonté — a semblé montrer que le choix de la majorité était déjà fait, puisqu'il justifie le pouvoir de contrôle qu'il demande pour le Parlement par le rôle réel que joue le gouvernement.

Ses amis et ses alliés ont ainsi compliqué la tâche, déjà bien ardue, du ministre des affaires sociales.

THIERRY BRÉHIER.

En Polynésie française

Jeu de massacre à la tahitienne

PAPEETE
de notre envoyé spécial

La scène politique polynésienne est devenue un vrai jeu de massacre mais la cible principale est toujours la même : M. Gaston Flosse. Bien qu'il ait renoncé, le 7 février, sous la pression conjuguée de ses adversaires locaux (qui l'accusent d'affairisme, d'ingérence et de corruption), des organisations syndicales (qui s'opposent à son ultra-libéralisme) et... de M. Jacques Chirac (qui le considère pourtant comme *« un frère »*), le secrétaire d'Etat chargé du Pacifique sud demeure en permanence sur la sellette.

On ne compte plus les plaintes portées contre lui, à propos de tout et de rien, tant par les partis d'extrême gauche que par ses anciens alliés, qui ont désormais juré sa perte. La dernière en date a été déposée, justement, comme dix-huit des précédentes, par M. Enrique Braun-Ortega, dit Quito, un sémillant homme d'affaires qui vient de créer sa propre formation et mène contre M. Flosse — son ancien instituteur — une guerre totale depuis que le parti de ce dernier, le Tahoeraa Huiraatira — le Rassemblement du peuple, — majoritaire à l'assemblée territoriale, a officiellement recommandé à ses membres, il y a deux ans, de le *« démolir »*, en l'attaquant jusque dans ses affaires.

Le prétexte de cette dernière plainte est la construction d'une bretelle routière réalisée avec l'argent du territoire, afin de desservir une propriété de 4,5 hectares achetée par la famille de M. Flosse sur les hauteurs d'Arue, près de Papeete. Une fois de plus M. Braun-Ortega accuse M. Flosse de trafic d'influence.

Coïncidence ou précaution ? Toujours est-il que M. Flosse vient de se faire nommer à la présidence de la société — la SETIL — chargée de gérer ce chantier. Il explique que son objectif est de la dynamiser au bénéfice de l'habitat social.

Les délateurs sont légion. Ici, c'est un conseiller du gouvernement territorial en exercice qui tient, à condition de conserver l'anonymat, à attirer l'attention sur des faits troublants : *« Je sais de quoi je parle puisque moi-même, dans mon ancien emploi de fonctionnaire, j'ai dû subir pendant longtemps, de la part de gens comme lui, près d'une tentative de corruption par semaine... Lui, M. Flosse, il n'a pas eu les mêmes scrupules. »*

Là, c'est un syndicaliste très influent, M. Hiro Tefaarere, secrétaire général de l'Atia I Mua, policier de son état, qui raconte, le 5 juin, au cours d'une conférence de presse, comment M. Flosse a essayé — assure-t-il — de l'*« acheter »* au moment des grèves de l'hiver dernier : *« Il a d'abord essayé le bâton en demandant ma révocation, puis il a essayé la carotte en me disant :* « Si tu viens travailler pour moi tu gagnes le double de ce que tu gagnes aujourd'hui ». *Il m'a fixé trois rendez-vous et je n'y suis pas allé... »*

M. Flosse n'a pas, toutefois, l'exclusivité de ces assauts. L'affaire qui défraye actuellement la chronique concerne le président de la chambre de commerce et d'industrie de Papeete, M. Charles Porol, qui a été inculpé de détournement de fonds publics, faux en écritures privées ou de commerce et placé sous contrôle judiciaire à la suite d'une plainte contre X déposée également par M. Braun-Ortega, en 1985.

Le successeur de M. Flosse à la présidence du gouvernement territorial, M. Jacques Teuira, est lui-même visé par une plainte qui l'accuse, lui aussi, de détournement de fonds.

« Le SIDA moral »

Les dirigeants de l'opposition locale s'en donnent évidemment à cœur joie. Le principal compère de M. Braun-Ortega, M. Emile Vernaudon, conseiller territorial, maire de Mahina, bouillant président du Aï'A Api, dénonçait, le 9 mai, devant le congrès de son parti, *« le SIDA moral qui atteint les élus de la majorité : à force de vivre au milieu de cette gangrène on finit par s'habituer à son odeur nauséabonde et c'est ce qui est grave, car le mal peut alors se propager sans qu'on y prenne garde, et il devient vite incurable »*. M. Vernaudon ajoutait : *« Il n'est évidemment pas question que Flosse revienne au pouvoir : les Polynésiens n'en voulant plus ce serait aussitôt la révolution. »*

MM. Braun-Ortega et Vernaudon sont conseillés dans leur travail de sape de la majorité territoriale par un juriste incisif, M. Henri Renaud de La Faverie, qui avait présidé le tribunal de première instance de Papeete avant de devenir le directeur de cabinet de M. Flosse, puis de régler des comptes personnels avec celui-ci en passant à l'ennemi avec armes et « munitions », ce qui lui a valu d'être exclu du RPR.

Ces polémiques à répétition commencent toutefois à laisser indifférents la plupart des Polynésiens, comme si les excentricités en tout genre étaient devenues dans ce territoire trop banales pour émouvoir.

Un partisan de M. Flosse, M. Lucas Paeamara, maire des Gambier, résumait un sentiment très répandu en écrivant, en décembre dernier, à M. Vernaudon : *« Si Gaston Flosse vous a battu au Monopoly c'est qu'il est plus malin que vous... »*

M. Flosse, lui, fait mine d'ignorer ses détracteurs. Il mise sur son charisme et sur son savoir-faire clientéliste pour conserver les positions électorales qui lui ont donné en Polynésie un pouvoir absolu grâce à un découpage privilégiant les archipels éloignés par rapport à Tahiti. Il espère aussi tirer un profit politique personnel de l'efficace travail de relations publiques et de promotion de l'image de la France qu'il effectue, dans sa mission de secrétaire d'Etat, auprès de tous les pays de la zone.

Mais l'assurance personnelle de M. Flosse n'empêche pas son parti de connaître des tiraillements internes : *« C'est vrai, nous avons eu tort de nous en remettre à un seul homme parce qu'il avait bien mené notre barque jusque là*, admet M. Henri Marere, maire de Rangiroa, doyen des conseillers territoriaux du Tahoeraa Huiraatira. *Il a eu la tête un peu gonflée mais maintenant il a tendance à revenir à la normale et nous allons tout faire pour regagner la confiance des gens. »* Cet élu des Tuamotu insiste, toutefois, sur la nécessité d'une trêve politique : *« L'opposition doit être bien considérée. Là aussi le gouvernement territorial a fait des erreurs. Il faut pratiquer une politique d'ouverture pour le bien commun. »*

L'ouverture ? Le nouveau chef de l'exécutif local, M. Jacques Teuira, s'y emploie discrètement, avec la bénédiction du haut-commissaire de la République, M. Pierre Angeli. Il a déjeuné chez M. Vernaudon, rencontré le maire de Papeete, M. Jean Juventin, leader du Here Aï'A. Mais jusqu'à présent ces contacts ne débouchent sur aucun changement de majorité ni de politique. Aux yeux de l'opposition, M. Teuira demeure l'homme lige de M. Flosse tant qu'il n'ose pas prendre son autonomie vis-à-vis de celui-ci.

Une régionalisation ?

C'est surtout M. Chirac qui risque, au niveau national, de faire les frais de cette situation. Les chefs de l'opposition polynésienne ont déjà dit qu'ils soutiendraient de préférence M. François Mitterrand ou M. Raymond Barre plutôt que M. Chirac à l'élection présidentielle : *« Il nous est impossible de voter Jacques Chirac puisque voter Chirac c'est voter pour son « frère » Gaston Flosse »*, affirme M. Vernaudon. Une défaite de M. Chirac pourrait, en outre, provoquer l'éclatement du Tahoeraa Huiraatira.

Le malaise qui règne ainsi en Polynésie met également en cause le fonctionnement du statut d'autonomie interne entré en vigeur en 1984, avec la bénédiction des socialistes. L'expérience de la concentration des pouvoirs entre les mains de M. Flosse, et les effets pervers qu'elle a provoqués, conduisent l'opposition locale à préconiser un rééquilibrage du partage de ces pouvoirs, au moment même où les dirigeants de la majorité territoriale pressent, au contraire, le gouvernement central d'élargir encore davantage les compétences du territoire, en particulier dans le domaine économique. Tel était d'ailleurs l'objet de la réunion du comité Etat-territoire qui a eu lieu jeudi 18 et vendredi 19 à Paris.

Alors que M. Flosse se réfère personnellement au « modèle » des îles Cook, proche du concept de l'indépendance-association, ses principaux adversaires centristes, MM. Braun-Ortega et Vernaudon, trouvent un autre modèle... en Nouvelle-Calédonie. Ils plaident, en effet, pour l'instauration en Polynésie d'une régionalisation qui créerait dans chacun des archipels un conseil de région doté d'un pouvoir exécutif en matière de développement économique et social.

Le délégué du gouvernement, M. Angeli, homme d'expérience, n'apparaît pas insensible à cette perspective dans la mesure où une telle réforme institutionnelle réduirait l'emprise du détenteur du pouvoir exécutif territorial, donc les risques de dérive, et pourrait rendre pleinement à l'Etat le rôle d'arbitre qu'il a parfois donné l'impression d'abdiquer, au profit d'un mouvement indépendantiste à l'affût. Car la première conséquence de la foire d'empoigne actuelle, et non la moindre, est d'avoir jeté un discrédit considérable sur l'Etat et altéré l'image de la mère patrie aux yeux de beaucoup de Polynésiens.

ALAIN ROLLAT.

LIVRES POLITIQUES, par André Laurens

Les juges de la loi

UNIVERSITAIRE, juriste et homme politique connu, Léo Hamon a utilisé sa double expérience pour étudier le contrôle de la constitutionnalité des lois. Sous le titre *les Juges de la loi*, il rappelle comment l'idée de ce contrôle est apparue dans le cheminement vers la démocratie de la société française. Lancée par Sieyès, reprise — mais pas vraiment respectée — sous le Premier et le Second Empire, elle ne parvint pas à s'imposer spontanément dans notre pays, comme elle le fit aux États-Unis dès le début du système fédéral, et pas davantage après la seconde guerre mondiale, à la différence de plusieurs pays européens.

La raison en est que la prépondérance parlementaire ne s'est pas accommodée, chez nous, d'une quelconque mise sous surveillance. *« Ce primat du Parlement — tous ceux qui ont étudié notre histoire l'ont constaté — marque*, note l'auteur, *la vision des partis de gauche, et pas seulement de ces partis, mais de ceux qui ont été les artisans les plus actifs de la république [...]. Cette conception a dominé jusqu'à l'avènement de la Ve République. »*

Après avoir rappelé, dans la perspective de son étude, les débats constitutionnels de la IVe République — auxquels il a participé, — Léo Hamon en vient à la création du Conseil constitutionnel, véritable objet de son propos qui est, précise-t-il dans le sous-titre de son ouvrage, de montrer combien cette haute juridiction a donné naissance à un contre-pouvoir.

L'auteur décrit dans le détail ce qu'il appelle *« la première naissance »* du Conseil, en 1958, avant de relater sa *« seconde naissance »* qui s'accomplit, selon lui, en deux temps et en procédant de deux initiatives.

La première, d'ordre jurisprudentiel, est la décision du 16 juillet 1971 par laquelle le Conseil déclara non conforme à la Constitution une loi touchant à la liberté d'association. La haute juridiction affirmait ainsi, solennellement, au nom de la défense des libertés fondamentales, son rôle de contre-pouvoir.

L'autre initiative consista, sur la proposition de M. Giscard d'Estaing, alors président de la République, à étendre le droit de saisine du Conseil aux membres des deux assemblées. Elle connut — et connaît encore — le plus grand succès.

L'auteur se réfère souvent aux jugements portés par d'éminents juristes mais, au fil de son analyse, il nous livre les siens, sous lesquels perce le politique. Ainsi, écrit-il, entre *« une société devenue centripète »* et un Parlement soumis *« aux tentations centrifuges d'une alternance des extrêmes »*, le Conseil constitutionnel apparaît comme *« un réducteur d'incertitudes »* en matière de législation, ou, encore, comme *« un amortisseur de l'alternance »*. En effet, *« il manque le poids du centre contre l'emballement des extrêmes, la résistance de la société à une politisation excessive »*. Le mode de désignation de ses membres lui semble le pire... à l'exception de tous les autres.

Le gaulliste resurgit pour conclure que si le contrôle de constitutionnalité des lois s'est imposé aux dépens de la souveraineté parlementaire, c'est parce qu'il correspond avec d'autres évolutions, telle l'affirmation *« du rôle véritable du chef de l'Etat*, à une conception des rapports de la politique et de la société, *« une certaine idée de la république »*, en somme.

LUCIEN SÈVE, membre du comité central du Parti communiste, l'un des co-auteurs de l'ouvrage *Je*, évoqué dans *le Monde* daté 7-8 juin, nous précise, à propos de sa contribution, critiquée par *l'Humanité*, que loin d'opposer *« au rôle d'avant-garde du parti révolutionnaire, désormais « dépassé », la généralisation de l'individualité autogestionnaire »*, il a, au contraire, souligné que *« dans la question si fondamentale de savoir ce qui va l'emporter de la tendance à l'individualisme sauvage ou de la tendance vers l'individualité autogestionnaire, beaucoup va dépendre*, comme il l'écrivait dans sa contribution, *de la capacité des forces les plus conscientes et les plus avancées »*. *« Ce n'est pas*, ajoute-t-il, *une évolution spontanée mais un ensemble de luttes organisées qui tranchera en fin de compte. »*

Lucien Sève poursuit : *« Le problème que j'ai posé n'est pas, donc, de savoir si un parti révolutionnaire a encore un rôle d'avant-garde à jouer — la nécessité de ce rôle ne me paraît pas affaiblie mais au contraire avivée par la stratégie autogestionnaire qu'a adopté le PCF, — il est de prendre jusqu'au bout la mesure théorique et pratique des transformations opportunes dans la manière d'assumer ce rôle d'avant-garde, compte tenu, entre autres, du développement de nouvelles formes d'individualité. C'est une vraie question que je n'entends pas laisser recouvrir par un faux problème. »*

⁂

Maurice Lemaître, écrivain et artiste, figure de proue du mouvement lettriste, nous rappelle, à propos d'une autre chronique consacrée à l'Etat et à la recherche d'une troisième voie entre le capitalisme et le collectivisme, (*le Monde* daté 14-15 juin), ses travaux et ceux de ses amis, Isidore Isou notamment, dans ce domaine. On peut se procurer les plaquettes du Centre de créativité en écrivant aux Editions lettristes, BP 237-02, 75063 Paris CEDEX 02.

* *Les Juges de la loi*, par Léo Hamon, Fayard, 300 pages, 98 F.

Le rapport de la commission d'enquête du Sénat sur les manifestations étudiantes

La communication gouvernementale mise en cause

Cinq cents pages : le rapport fait par M. Paul Masson, sénateur RPR du Loiret, au nom de la commission d'enquête chargée *« de recueillir des éléments d'informations sur la préparation, l'organisation, le déroulement et la présentation des événements de novembre et décembre 1986 »*, est certes volumineux... mais il pourrait faire aussi un excellent best-seller. Il sera d'ailleurs prochainement publié par Hachette.

Au risque de décevoir ceux qui s'attendaient à une défense et illustration du gouvernement par des parlementaires de sa majorité et à un procès en règle de la presse, la commission tire *« un bilan globalement positif »* malgré des *« déviations localisées »* du rôle des médias et souligne les défaillances du gouvernement. Quant à la police, *« bouc émissaire »* pour d'autres, elle a su, écrit M. Masson préserver *« l'esprit de sa mission du service public à la seule disposition de l'ordre républicain »*.

Un « Terrain miné » un « Projet orphelin », ainsi intitulés, les deux premiers chapitres du rapport de la commission d'enquête sénatoriale fixent le cadre à partir duquel le mouvement de contestation du projet de loi Devaquet, s'est développé. Cette démarche s'explique d'autant mieux que le rapporteur, M. Masson reconnaît que les défilés de novembre et décembre 1986 *« n'ont pas d'équivalent dans notre histoire »*. Situant *« le centre de gravité de la protestation »* à la *« charnière »* entre les cycles secondaire et universitaire, il souligne la *« large sympathie »* dont le mouvement a bénéficié dans l'opinion alors que le gouvernement apparaissait déraisonnablement *« entêté »*.

Tentative d'explication psychologique : pour outrancière qu'ait été la propagande contre le projet de réforme universitaire, son contenu a été accepté dans la mesure où le terrain était *« favorable »*, affirme le rapporteur qui assimile le mouvement de contestation à *« un imposant rassemblement de consommateurs d'écoles »*.

Sur ce point, *« la nature de la tension interne au lycée et au premier cycle de l'enseignement supérieur »* apparaît claire à ses yeux : *« Une demande d'éducation accrue, fondée sur la crainte du chômage et le désir de promotion rencontre la réalité d'un système d'enseignement dominé par l'orientation négative et la relégation d'une partie des jeunes vers des voies offrant des perspectives limitées. »*

Cet état de fait ne pouvait que donner du crédit *« aux bruits alarmistes abondamment répandus contre le projet Devaquet »*, ajoute-t-il.

Sans contester, bien au contraire, la nécessité d'une réforme, M. Masson observe que son élaboration a certes donné lieu à des consultations mais sans concertation et que cela a constitué un *« lourd handicap »*, d'autant que les arbitrages difficiles entre les vues *« relativement divergeantes »* de M. Devaquet et de M. Durand, conseiller du premier ministre chargé de l'enseignement, ont abouti à des formules *« quelquefois ambigues »*. L'analyse du projet lui-même, permet ensuite à M. Masson de souligner combien l'ampleur du mouvement d'hostilité, n'a pu s'expliquer que par une *« présentation erronée »* qui en a été faite aux lycéens et aux étudiants, que ce soit au cours de réunions ou par voie de tracts.

M. Masson n'incrimine pas la presse dans ces *« défaillances »* mais bien le gouvernement et surtout la manière dont le texte a été rendu public qui ne remplissait aucune des trois exigences qui font l'efficacité d'une communication gouvernementale : la volonté du gouvernement n'a pas été *« nettement affirmée »*, son message n'a été *« ni simple ni complet »* et l'intérêt de la réforme n'a pas été suffisamment perçu pendant les événements, cette communication a, en outre, eu le défaut de prendre *« un caractère uniquement défensif »*.

Le *« succès total »* de la contestation s'explique par l'organisation du mouvement en *« techniques d'actions qui ont parfaitement fonctionné »*, note M. Masson. Quant aux médias, il observe la montée en puissance des événements dans l'actualité, un intérêt croissant du public pour un *« feuilleton »*, somme toute *« populaire »*. Un petit coup de patte est donné à la télévision : pas de spécialiste de l'éducation à TF 1 un des deux d'Antenne 2 en congé de longue durée. Force est de constater que face à des *« personnalités très médiatiques »* comme Philippe Darriulat et Isabelle Thomas, les ministres sont restés sur la *« défensive »*, les participants du projet *« bien silencieux »* et les non grévistes plutôt oubliés.

C'est ensuite en détail que le rapport consigne les événements survenus entre les 27 novembre et le 4 décembre, dates des deux grandes manifestations. Pour la seconde, M. Masson évoque les aides financières apportées par des municipalités de gauche aux manifestants.

Double méprise

Le rapporteur ne tranche pas l'une des questions posées par la radicalisation de l'opposition au projet Devaquet. L'attitude de l'UNEF-ID est-elle un leurre à l'usage du gouvernement ou bien l'expression d'une volonté sincère d'examiner les ouvertures multipliées par le gouvernement, à commencer par le premier ministre, dès le 28 novembre ? Il n'empêche que d'assemblée générale en assemblée générale, la *« stratégie extrémiste »* l'emporte et la Coordination nationale des étudiants et lycéens n'a d'autre finalité que d'aboutir au *« retrait préalable et total »* du projet de loi.

Quant à l'échec de la négociation organisée au soir du 4 décembre entre M. René Monory et une délégation de la Coordination nationale, le rapporteur l'explique par une double méprise : *« un gouvernement qui croit pouvoir négocier alors que la négociation est exclue par ses interlocuteurs, les « politiques » de l'UNEF-ID qui croient encore diriger le mouvement alors que celui-ci leur échappe »*.

Se penchant sur le déroulement de la manifestation du 4 décembre, le rapporteur relève que *« la recherche de la vérité est particulièrement difficile »*. Pourtant quelques faits s'imposent : la coopération entre les organisateurs et les forces de l'ordre a été patente, ainsi que les *« tentatives répétées et courageuses »* du service d'ordre étudiant pour s'interposer entre les provocateurs et les unités du maintien de l'ordre ; l'agression *« incontestable, préméditée, dangereuse... et réussie »* contre les forces de l'ordre. Un point reste non tranché : *« La commission*, indique le rapport, *ne peut ni confirmer ni exclure la réalité des tirs tendus. »*

« Tous les événements du 5 décembre s'effacent devant le drame de la rue Monsieur-le-Prince » : en effet, la mort de Malik Oussekine a tout fait *« basculer »* relève le rapporteur. La commission s'est gardée d'enquêter sur les circonstances de ce décès, en raison des poursuites judiciaires engagées. Quant à la soirée du lendemain, celle où des « casseurs » sont intervenus au quartier Latin, la commission se montre très prudente.

Les enseignements à tirer

Dans un ultime chapitre, la commission tire des enseignements de son enquête. Elle préconise une adaptation des processus de décision en insistant sur la nécessité du dialogue et insiste sur le besoin d'une meilleure préparation des débats parlementaires : *« Légiférer rapidement pour ne pas dire dans la précipitation, sur les sujets dits « de société » n'est pas de bonne méthode. »* La commission souhaite aussi que soient revus les problèmes du maintien de l'ordre, notamment ceux liés aux interpellations. Elle note aussi les défaillances des Renseignements généraux. Quant aux techniques utilisées lors des manifestations, elle insiste sur un impératif : éviter le contact physique.

Faut-il en outre aménager le droit des manifestations ? A tout le moins, la commission souhaite des décisions concrètes, en particulier la mise au point d'une méthode de comptage des manifestants ainsi qu'une publicité faite aux techniques de sommation, afin que les manifestants ne soient pas tenus dans la méconnaissance de ce système.

Que le mariage entre le pouvoir et les médias soit difficile, la commission le reconnaît, mais elle ne met pas la balle du côté de la presse. Critique à l'égard des insuffisances *« constantes, périodiquement soulignées depuis quelques années »* de la communication gouvernementale, la commission souhaite que l'information soit globale, étalée dans le temps, immédiatement disponible, adaptée aux nouvelles techniques. Elle constate que les journalistes *« maîtrisent mal les contraintes de l'ordre public »* et souhaite donc que leur travail soit facilité, notamment par une publicité donnée aux grandes lignes des préparatifs de manifestation.

L'exploitation exclusive de certaines images assorties d'un commentaire approprié, peut imprégner la mémoire collective, note enfin M. Masson qui souhaite que les sources de référence soient diversifiées, la concurrence entre les images étant à ses yeux, la meilleure réponse possible qui puisse être donnée pour *« l'expression de la vérité »*.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Mais d'où venaient les provocations ?

A moins d'imaginer qu'une manifestation de rue ne rassemble toujours que de gentils jeunes gens, il était dans l'ordre des choses qu'un cortège entraînant plusieurs dizaines de milliers de personnes puisse charrier en son sein — comme le disent, en un langage inhabituel au Palais du Luxembourg, les rédacteurs du rapport — quelques individus décidés à « cogner sur les flics » ou à « aller au baston ». Aussi plusieurs chapitres du rapport sénatorial sont-ils consacrés à l'analyse des épisodes qui ont vu opérer les « casseurs », notamment à l'issue de la manifestation du 4 décembre sur la place des Invalides, où les affrontements firent plusieurs blessés.

Les sénateurs ont cherché à en établir minutieusement la chronologie. La démonstration se veut complète avec le détail des projectiles lancés contre les forces de l'ordre, le compte rendu des échanges radios qui accompagnent la progression des événements, la description de la collaboration parfaite entre le service d'ordre étudiant et le service d'ordre policier qui tentent d'amener à la raison quelques centaines d'« incontrôlés ». Conclusion : ce sont les forces de l'ordre qui ont eu à subir les premières agressions, et la thèse de la provocation policière ne résiste pas à l'examen.

Pour être nette et apparemment fondée, cette conclusion laisse pourtant subsister une pointe de déception. Si les sénateurs, comme tous les observateurs présents, ont pu en effet constater l'intervention de quelques dizaines de « provocateurs » à l'origine des premiers incidents — ils agissaient d'autant plus efficacement qu'ils le faisaient à l'abri d'une foule dont la densité autant que la jeunesse interdisaient aux forces de l'ordre, sous peine de graves conséquences, de charger pour se dégager, — la commission d'enquête n'a pas réussi à désigner avec précision ces « trublions » qui ont entraîné derrière eux plusieurs milliers de jeunes. *« Qu'écrire, sinon qu'il est décidément difficile de se prononcer avec certitude »* est-il affirmé dans le rapport. Mais quelques autres lignes, moins rigoureuses, démentent aussitôt cette prudence et montrent que les soupçons du rapporteur se porteraient volontiers sur... les organisations d'extrême gauche.

Lors des manifestations suivantes, les contraintes subies le 4 décembre n'étaient plus les mêmes. Cette fois, ni l'importance des cortèges ni la possibilité pour les « casseurs » de s'y protéger ne s'opposaient aux interventions policières. Et pourtant des provocateurs sont revenus à la charge.

D'autant plus regrettable est l'attitude de la commission qui n'a pas cherché à expliquer avec la même minutie que dans l'exemple précédent la quasi-impunité avec laquelle ont pu opérer les « incontrôlés ».

La mort de Malik Oussekine a certes conduit les responsables de la police à y regarder à deux fois avant d'engager leurs troupes. Mais elle n'explique pas tout : ni, ce soir tragique, la passivité des unités attendant sans ordres que se forment les conditions qui allaient conduire à l'intervention du peloton-voltigeur motocycliste ; ni, le lendemain, ces CRS dispersant mollement quelques poignées d'irréductibles ; ni ces voitures trop facilement retournées et brûlées, ni... ce ministre de l'intérieur agitant au petit jour le spectre du désordre généralisé.

GEORGES MARION.



Société

de l'hiver dernier

Un sérieux travail d'investigation mais une analyse contestable

LES principaux responsables étudiants ont immédiatement réagi au rapport de la commission d'enquête sénatoriale. Philippe Darriulat, président de l'UNEF-ID (indépendant et démocratique), le qualifie de *« rapport politicien cherchant à dédouaner le gouvernement en faisant un procès politique au mouvement étudiant »*. Pour David Assouline, porte-parole de la coordination étudiante au mois de décembre dernier, *« les sénateurs présentent une vision policière de l'histoire »*. Enfin l'UNEF-SE (solidarité étudiante) accuse le rapport d'être *« au service d'idées préconçues »* et de constituer *« une provocation de plus alors que toute la lumière sur les violences policières reste à faire »*.



Belle unanimité retrouvée ! Les étudiants sont d'autant plus à l'aise pour critiquer le travail des sénateurs qu'il a toute chance de prendre à rebrousse-poil les participants aux trois folles semaines de novembre-décembre. M. Masson, l'auteur du rapport a pourtant une définition très pertinente lorsqu'il évoque *« la dynamique du mouvement, cette nuée qui porte en elle sa propre force, exploitée par ceux qui veulent radicaliser l'action »*. Mais l'essentiel de son analyse se concentre, de façon parfois caricaturale, sur la seconde partie de la définition : l'exploitation du mouvement par des *« mouvements gauchistes »*, sa *« confiscation »* par des groupes trotskystes tels que le PCI (Parti communiste internationaliste) et la LCR (Ligue communiste révolutionnaire).

Rien de vraiment étonnant à cela. A l'image de la majorité parlementaire, qui avait astucieusement inversé l'objet de la commission d'enquête initialement proposée par l'opposition, le rapport s'emploie à renverser la charge de la preuve : à l'idée d'une sorte de *« conspiration »* politique et policière déclenchée le 4 décembre contre le mouvement étudiant, il oppose une conspiration de l'extrême gauche pour déstabiliser le gouvernement. L'application de cette grille de lecture globale permet aux sénateurs de la majorité de recomposer — à froid - un puzzle cohérent.

Mais elle fausse l'analyse. Pour une raison essentielle : faute de l'avoir observée sur le terrain et au fil des journées de novembre-décembre, la commission éprouve manifestement quelques difficultés à évaluer l'état d'esprit qui était celui de la masse des étudiants en grève. S'il y a eu, et personne ne le nie, une volonté des groupes d'extrême gauche de peser le plus possible sur l'évolution des événements, la radicalisation progressive du mouvement a résulté tout autant, sinon plus, de sa logique même, de la sensation quotidienne de sa force croissante et de la possibilité de faire rapidement monter les enchères. Bref, à la fois d'une prise de conscience et d'une griserie collectives. Mais au-delà de ce biais général dans l'analyse des sénateurs, ceux-ci ont réalisé un travail d'investigation souvent passionnant et sérieusement débroussaillé le terrain pour les historiens. Du côté des étudiants, le récit des hésitations — légitimes — de plusieurs responsables de l'UNEF-ID apporte des confirmations et quelque révélations. Ainsi l'entretien en tête à tête de M. Philippe Darriulat avec M. René Monory, le 1er décembre, au cours duquel chacun s'efforce de sonder l'autre sans prendre aucun engagement. Ou encore la rencontre, le 3 décembre, entre Mlle Isabelle Thomas et M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, qui aboutit à la rédaction de sept amendements pouvant servir de base à un accord honorable. Enfin, le dimanche 7 décembre, la veille du retrait du projet Devaquet, le rendez-vous entre Mlle Isabelle Thomas et M. Jacques Toubon à nouveau, la responsable étudiante plaidant vigoureusement pour le retrait du texte.

Mais côté gouvernemental, que d'éclairages éclairants ! On n'en retiendra qu'un : le récit de la rencontre, le 4 décembre au terme de la grande manifestation des Invalides, entre MM. Monory et Devaquet et une délégation étudiante et lycéenne. Le manque de préparation de cette réunion est stupéfiant : les ministres ne semblent connaître *« ni la composition de la délégation ni la stratégie envisagée »*. Et M. Devaquet gardera au fond de sa serviette le texte des sept amendements transmis le matin même par M. Jacques Toubon. On ne saurait décrire plus précisément, et parfois cruellement, la part de responsabilité du gouvernement dans les cafouillages de ces quelques journées cruciales, du 2 au 4 décembre. Et l'on est là très loin de la conspiration gauchiste !

GÉRARD COURTOIS.

Le procès de Klaus Barbie

Lectures cruelles sur la France vichyssoise

LYON
de notre envoyé spécial

Au terme de la sixième semaine du procès Barbie, quatorze avocats des parties civiles ont été entendus. Il reste à en écouter vingt-cinq, qui occuperont la semaine à venir. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer de ces orateurs aux moyens inévitablement divers, conscients d'être attelés à une tâche fastidieuse et répétitive avec des jurés astreints à l'attention mais en droit de penser, en leur for intérieur, qu'ils ont maintenant compris ce que l'on voulait leur faire comprendre. Les journalistes, eux, se sont faits rares. A ce stade de l'audience, le sensationnel ne sera sûrement pas au rendez-vous... En revanche, le public et, bien sûr, les parties civiles elles-mêmes, rescapés ou parents de victimes disparues, demeurent et écoutent.

Ceux qu'ils écoutaient vendredi 19 juin avaient à parler plus particulièrement de la rafle du 9 février 1943 à l'Union générale des israélites de France (UGIF), rue Sainte-Catherine à Lyon (c'étaient Mes Michel Zaoui, Sylvia Zimmermann, Alain Lévy et Didier Skornicki), et du professeur Marcel Gompel, juif et résistant dont M. André Frossard avait dit le 25 mai en termes émouvants quel fut le martyre dans la « baraque aux juifs » de la prison Montluc (c'étaient Mes Alain Feder et Christian Charrière-Bournazel).

Le juif et l'hérétique

Pour tous, il s'agissait, comme pour leurs prédécesseurs et comme, la semaine prochaine, pour leurs successeurs, de réfuter à l'avance certains des arguments de la défense de Klaus Barbie. Cette défense, pour l'affaire de l'UGIF, est fondée sur deux affirmations. D'une part, l'ancien SS affirme qu'il n'a jamais mis les pieds rue Sainte-Catherine le 9 février 1943. D'autre part, il assure avoir tout ignoré du sort promis aux juifs arrêtés et envoyés à Drancy pour être ensuite déportés à Auschwitz ou dans d'autres camps.

Sans croire que Klaus Barbie n'était pas présent, Me Zaoui estime que la question n'est pas primordiale puisqu'en tout état de cause sa complicité est démontrée par deux rapports et un télex qu'il signa pour rendre compte de l'opération à ses supérieurs à Paris, ces documents faisant bien apparaître que la rafle fut le résultat d'une initiative locale prise à Lyon et non la conséquence d'un ordre reçu de Berlin ou de Paris.

Mais pour lui comme pour Mes Sylvia Zimmermann et Alain Lévy, l'évocation de la rafle de la rue Sainte-Catherine fut l'occasion de montrer quelle était alors la situation des juifs en France, déjà désignés aux nazis par les lois prises dès octobre 1940 par le gouvernement de Vichy. *« En les isolant, en décidant l'internement dans des camps des juifs étrangers sans ressources, l'assignation à résidence des autres, en les excluant de toutes les fonctions administratives, des professions libérales, du cinéma, du commerce et même de tout emploi supposant un contact avec le public, en leur imposant des papiers d'identité tamponnés du mot « juif »*, dit Me Zaoui, *on permettait aux Allemands de les recenser avec plus de facilité et de constituer le premier fichier mécanographique dans lequel il n'y aurait plus qu'à puiser comme dans un vivier. »*

C'est dans ce climat hostile, conscients du danger, qu'ils ont cherché à survivre, à s'organiser au sein de ces Unions générales des israélites de France effectivement créées par Vichy sur la demande de l'occupant mais qui, pour autant, cherchèrent à assurer leur autonomie et à organiser en priorité le sauvetage des enfants. C'est donc là, à Lyon, que fut monté le guet-apens. Me Zaoui a lu une réponse donnée par Barbie pendant l'instruction : *« Lorsque quelque chose avait été fait*, déclarait-il alors, *c'était fait. Les exactions qui avaient pu être accomplies, je ne pouvais pas les remettre en cause, et les arrestations, il fallait bien les maintenir. »*

> *Les lois antisémites de Vichy ont facilité la politique allemande du génocide et la presse française de la collaboration militait pour que* « soit réglé le problème juif »

Pouvait-il ignorer ce qui devait suivre ? Me Zaoui et Me Zimmermann ont donné leurs réponses. Le premier l'a concrétisée par une formule : *« Qu'un nazi avéré comme l'était Klaus Barbie puisse dire que les juifs ne l'intéressaient pas, c'est comme si un homme de l'Inquisition avait pu dire que l'hérétique ne l'intéressait pas. »*

Quant à Me Sylvia Zimmermann, elle entreprit de montrer, texte à l'appui, que, bien avant la guerre, ce qui se passait en Allemagne au temps où Barbie était SS après avoir appartenu aux Jeunesses hitlériennes ne pouvait laisser aucun doute sur le sort réservé aux juifs. Déjà avaient été promulguées les lois dites de Nuremberg qui allaient jusqu'à interdire aux agriculteurs juifs le droit de conduire leurs vaches et leurs génisses à la saillie du taureau communal. Elle rappela aussi ce que fut la *« Nuit de cristal »* du 9 au 10 novembre 1938, *« véritable pogrom soldé par des pillages, des incendies de magasins et de synagogues, de nombreux morts et 30 000 internements »*.

C'est encore des lois de Vichy *« qui ont facilité la politique allemande du génocide »* que devait parler Me Alain Lévy, représentant Mme Gilberte Jacob, arrêtée rue Sainte-Catherine, déportée à Bergen-Belsen et qui, au moment de sa déposition, avait relevé toutes les horreurs et toutes les abominations éprouvées.

« C'est pourquoi, dit Me Lévy, *on est en droit de demander que ceux des Français qui ont collaboré à cette politique soient aussi poursuivis et condamnés pour crimes contre l'humanité. »*

Lui aussi fit des lectures cruelles. Il cita ce qu'écrivait la presse française de la collaboration : *« Le juif n'est pas un homme, c'est une bête puante. On se défend contre le mal, contre la mort, c'est donc que l'on doit se défendre contre le juif »*. Et Robert Brasillach dans *Je suis partout* voulait lui aussi que *« soit réglé le problème juif. »*

L'antisémitisme français

Après que Me Didier Skornicki eut particulièrement opposé celui qu'il représentait, M. Marcel Stourdzé, *« croyant en Dieu avant son épreuve, croyant toujours en Dieu après parce qu'il croit en l'homme »* et Klaus Barbie, *« nazi avant, nazi après »*, Me Charrière-Bournazel allait revenir, lui aussi, sur l'antisémitisme français. Il est, avec Me Alain Feder, l'avocat de Mme Nicole Gompel, dont le père, le professeur Marcel Gompel, fut torturé par Barbie et mourut les chairs déchirées par les coups, la peau ébouillantée après les tortures subies dans la « baraque aux juifs ».

« M. Chaban-Delmas, dans sa déposition, rappela Me Charrière-Bournazel, *vous a dressé un tableau de la France occupée peut-être un peu trop unitaire et trop idyllique, privilégiant les héros et les martyrs. Mais cette France, ce fut aussi celle de Vichy et de ses hauts fonctionnaires. Lorsque furent prises les lois contre les juifs, on n'a pas vu les Français descendre dans la rue comme le roi et la reine de Danemark, pour porter, eux aussi, l'étoile jaune imposée aux juifs. Cette France, nous devons le savoir, a plébiscité un gouvernement antisémite. Mais tout cela n'est pas arrivé par hasard. Depuis l'affaire Dreyfus il existait un antisémitisme français fondé sur la proclamation d'un peuple décidé. »*

Il lut alors des textes de Maurice Barrès : *« Que Dreyfus est capable de trahison, je le conclus de sa race »*. Il cita Drumont, l'auteur de *la France juive*, pamphlet d'une violence extraordinaire ; Léon Bloy, l'écrivain catholique qui, lui aussi, n'avait pas la plume légère *« parce que*, dit-il, *il faut aller jusqu'au bout de ce que fut notre abaissement »*. Il devait ajouter : *« Ces hystéries ont une postérité. Certes, on ne s'avoue plus ouvertement antisémite mais on distribue et l'on affiche, pas très loin même de ce palais de justice, des tracts pour nier ce qui s'est passé. Et d'autres dénoncent les immigrés, veulent isoler les « sidaïques ». Cela a le même visage et le même nom. Marcel Gompel, lui, représentait une autre tradition française, celle de la prééminence de l'esprit. »*

C'est ce qu'avait montré Me Alain Feder en évoquant le souvenir de *« cet homme d'exception, humaniste et poète, ami d'Einstein, qui disait de lui : « Il est en France un des rares hommes capables de me comprendre »*. Et Me Feder n'avait pas manqué de rappeler qu'il fallut l'arrêt de la Cour de cassation du 20 décembre 1985 pour que la fille du professeur Gompel, revenue des camps, *« puisse, ici, faire revivre ce père chéri »*, car le juge d'instruction de Lyon puis la chambre d'accusation de cette ville, qui entendaient limiter la notion de crime contre l'humanité au seul génocide des juifs, avaient rejeté la constitution de partie civile de Nicole Gompel en disant qu'on ne pouvait savoir si Barbie, en arrêtant son père, avait arrêté un juif ou un résistant.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Après les incidents au cours de la visite de M. Pasqua

Six nationalistes corses sont condamnés

AJACCIO
de notre envoyée spéciale.

Il pleut sur la ville. En cercle autour du catafalque, place des Palmiers, le vendredi 19 juin à 15 heures, quelques centaines de personnes rendent hommage à la dépouille mortelle de Jean-Paul Lafay, assassiné mardi. L'Assemblée de Corse lui a décerné, à titre posthume, le titre de citoyen d'honneur.

Jean-Paul Lafay a, d'autre part, été cité à l'ordre de la Nation par M. Jacques Chirac, sur proposition du ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua. Publiée samedi au *Journal officiel*, la citation précise : *« Jean-Paul Lafay a prouvé son courage en s'opposant fermement aux tentatives d'intimidation et d'extorsion dont il a été l'objet dès 1982 »*. Il *« a voulu malgré des agressions graves et répétées, s'engager aux côtés des victimes du terrorisme séparatiste »* et il *« a confirmé par son exemple que la cause de l'unité de la République et le respect des droits de l'homme ne font qu'un »*.

Vers 15 heures également, devant les grilles du palais de justice, quelques dizaines de nationalistes attendent, silencieux, le verdict du tribunal. Comparaissent, vendredi, en flagrant délit, six des onze personnes interpellées au cours des incidents survenus mardi, pendant le discours de M. Pasqua. Cette audience a un air de « première » : à Ajaccio, en effet, depuis l'abrogation de la loi anti-casseurs, les inculpations de manifestants étaient relativement rares. Autre originalité : quatre des onze manifestants sont poursuivis pour participation au maintien ou à la reconstitution de ligue dissoute. Il leur est reproché d'avoir crié *« FLN »*, référence à l'ex-FLNC, organisation dissoute.

Le tribunal, présidé par M. Bertrand Darolle, après une délibération d'une heure, ne retient pas ce motif, considérant que les cris entendus ce jour-là ne sont pas des preuves suffisantes. Il prononce, en revanche, six condamnations : Paul Buresi, vingt-quatre ans : un an de prison ferme pour rébellion, coups et violence à agents de la force publique : Jean-Baptiste Rotily-Forcioli, trente-six ans, un des porte-parole de l'ex-MCA (Mouvement corse pour l'autodétermination), inculpé des mêmes chefs et d'outrage à magistrats : huit mois de prison ferme ; l'abbé Jean-Claude Mondolini, quarante-huit ans, curé de Morosaglia (Haute-Corse), poursuivi pour les mêmes chefs d'inculpation : un an de prison dont six mois avec sursis ; Jean-Pierre Gilquin, quarante-trois ans (rébellion et coups et violence à agents) : six mois de prison dont trois avec sursis ; Jean-Pierre Arrighi, trente-quatre ans (outrages à magistrats) : six mois avec sursis et 3 000 francs d'amende ; Franck Fois, vingt-six ans (rébellion à agents) : 1 000 francs d'amende.

Dans la salle d'audience comme aux abords du palais, l'annonce de ces condamnations suscite peu de réactions. Toute la ville baigne dans une tension inquiète. Depuis longtemps, même au moment des fortes secousses, l'île n'avait pas connu ce sentiment de scepticisme teinté de désarroi. Tout ou presque, souligne-t-on en ville, a été tenté pour développer la Corse et arrêter les attentats. Mais sans grand résultat. Va-t-on baisser les bras ? *« Les continentaux finiront par partir... »*, disent les plus pessimistes.

L'assassinat de Jean-Paul Lafay a, plus que d'autres drames, frappé l'opinion. Par son absurdité, sa froideur. L'autopsie révèle que, d'abord touché par une balle à la tête, le vétérinaire a été achevé à terre par une balle dans la poitrine.

DANIELLE ROUARD.

Tueurs à gages pour un héritage

Un jeune homme de vingt-cinq ans, Thierry Cominassi, qui voulait « éliminer » ses parents *« pour des motifs financiers »* a été interpellé le 17 juin dans la région parisienne, ainsi que les deux tueurs à gages présumés qu'il avait embauchés pour réaliseser le contrat. Les trois hommes ont été déférés au parquet vendredi 19 juin.

La mère de Thierry Cominassi vit à Paris, elle est divorcée de son mari, entrepreneur de travaux publics à Fontoy (Moselle), dont la société emploie plusieurs centaines de salariés.

Leur fils s'était endetté pour se lancer dans le cinéma et comptait sur l'héritage afin de mener à bien ses projets. C'est dans ce dessein qu'il avait recruté Jean-Philippe Saché, vingt-cinq ans, et Jean Lastrajoli, vingt-six ans. Au cours des perquisitions au domicile de ces derniers, rue de Chine, à Paris (20e), les policiers ont retrouvé des photos de leurs « cibles » et des plans de leurs résidences ainsi que les clefs pour y pénétrer. D'autre part, les policiers ont retrouvé 75 louis d'or représentant, selon eux, l'acompte versé par Cominassi pour le « contrat ».

Aéronautique

Le Rafale devra être prêt pour 1996

annonce M. Chirac

« Le gouvernement assigne aux services techniques comme aux industriels une mise en service du Rafale en 1996. Dans cette perspective, il convient que le prototype puisse voler dès 1990. »

C'est ce que devait annoncer, samedi 20 juin, au déjeuner officiel du Salon du Bourget, le premier ministre, M. Jacques Chirac, à propos du programme Rafale d'un avion de combat qui est prévu pour les armées françaises et qui sera proposé à l'exportation. A ce jour, le Rafale existe en un seul exemplaire de démonstration qui a été présenté en vol au Bourget. Il s'agit d'un appareil biréacteur et pesant à vide 8,5 tonnes. Le « démonstrateur » vole, pour l'instant, avec deux réacteurs F-404 américains mais l'avion de série dérivé sera doté de deux réacteurs M-88 de la SNECMA française. L'avion sera rendu discret, c'est-à-dire difficilement détectable par les radars adverses, grâce à l'emploi de matériaux spéciaux, de contre-mesures électroniques, ainsi qu'à un dessin particulier du fuselage et de la voilure définitifs.

« L'objectif est clair, devait déclarer M. Chirac. *A partir du démonstrateur Rafale, dont les qualités impressionnent tous ceux qui l'ont vu voler, il s'agit de développer un avion de combat de nouvelle génération capable d'affronter une menace multiforme dans un environnement tactique complexe* (...). *La concertation qui a eu lieu entre les industriels et les services du ministère de la défense a permis de fixer le cheminement qui permet de tenir la date de 1996 : elle impose à tous un effort exceptionnel sur le plan technique comme sur le plan financier* (...). *Les besoins sont clairement définis : le Rafale doit répondre aux nécessités du renouvellement des flottes de l'armée de l'air et de la marine nationale. Il doit, en outre, être exportable. »*

« La qualité que nous attendons du Rafale, devait-il ajouter, *nous permet d'espérer l'association de partenaires étrangers (...). C'est pourquoi le gouvernement a tenu à ce que le groupe d'intérêt économique ACE* (avion de combat européen) *soit une structure ouverte à des industriels étrangers qui, aux côtés d'industriels français, viendraient apporter leurs compétences (...) Il souhaite qu'à l'instar de ce qui a été réalisé pour Airbus le groupe d'intérêt économique ACE puisse être le vecteur d'une nouvelle et exemplaire coopération militaire. »*

« Pourquoi, puisqu'il existe deux projets d'avion de combat en Europe, comme il en existe d'ailleurs aux Etats-Unis, ne pourrait-on trouver, au niveau des composants, des coopérations fructueuses ? »

Avant de parler du Rafale, M. Chirac devait évoquer le lancement en collaboration européenne de divers programmes aéronautiques et spatiaux, comme les Airbus A-330 et A-340, la nouvelle fusée Ariane-5 après 1995, l'avion orbital Hermès qui emportera des astronautes ves la station Columbus ou comme le projet d'un nouvel hélicoptère militaire, le NH-90 : *« Il faut aller plus loin,* devait conclure le premier ministre, *en engageant une réflexion imaginative sur des modes de coopération nouveaux. »*

Un rendez-vous ambitieux

L'AVION de combat dérivé du « démonstrateur » Rafale et destiné, conjointement, à l'armée de l'air et à l'aéronavale françaises devra entrer en service opérationnel en 1996. C'est la date que le gouvernement a fixée et qu'il assigne de respecter aux services techniques et aux industriels. Sur ce point particulier du programme Rafale, où il était très attendu, samedi 20 juin, lors du traditionnel déjeuner officiel en l'honneur des quatre mille invités du Salon international de l'aéronautique au Bourget, M. Chirac est catégorique.

En arrêtant cette date de 1996 et en déclarant que ce nouvel avion de combat doit satisfaire aussi bien l'armée de l'air que l'aéronavale, M. Chirac réaffirme solennellement ce qu'il avait indiqué, au début de l'année, à Toulouse lorsqu'il était venu faire le point, avec les industriels, des différents dossiers, civils et militaires, qui concernent l'activité aréronautique en France. Mais cette réaffirmation de la politique française en la matière revêt une grande importance, aujourd'hui, tant les constructeurs du Rafale s'inquiètaient, depuis, des tergiversations observées au ministère de la défense sur le sort du projet.

Avant de se prononcer sur un programme de développement, jusqu'à l'industrialisation, qui représente une dépense estimée à 35 milliards de francs, le ministre de la défense, M. André Giraud, a voulu s'assurer que le Rafale ne serait pas le modèle le plus perfectionné d'une gamme d'avions de combat de l'actuelle génération mais qu'il serait, au contraire, le premier modèle d'une série d'avions relevant de la génération du troisième millénaire. Cette garantie était d'autant plus nécessaire que la technologie, en ce domaine de l'aviation de combat, avance plus vite que tous les budgets militaires. La construction en série de trois cents à trois cent-vingt Rafale, pour l'armée de l'air et pour l'aéronavale, est évaluée à environ 140 milliards de francs, qui s'ajoutent aux dépenses dites de développement.

On comprend dès lors que le ministère de la défense ait voulu avoir toutes les garanties que les techniques nouvelles, requises par le Rafale, soient au rendez-vous avant de fixer une date de mise en service opérationnelle de l'avion dérivé. Qu'il s'agisse du radar, des systèmes d'armes, des contre-mesures et des réacteurs, tout devra donc être prêt, avec la cellule du Rafale, pour une date somme toute assez rapprochée. Ce n'est pas une mince affaire que de mener à bien la réalisatin d'un programme d'avion aussi ambitieux dans moins d'une décennie.

Le contentieux de la marine

Le premier ministre, cependant, demeure silencieux sur un autre aspect du problème qui continue d'être un contentieux entre M. Giraud et les industriels. M. Chirac, en effet, n'a fait aucune allusion à la succession des avions d'interception de l'aéronavale, les Crusader, dont le remplacement devrait intervenir en 1993, soit trois ans avant la mise en service du Rafale dans sa version destinée aux porte-avions. Avion polyvalent, le Rafale est prévu pour prendre la suite des appareils d'attaque Etendard et Super-Etendard, comme celle du Crusader.

A la différence du remplacement des Etendard et des Super-Etendard qui est attendu pour la fin du millénaire, la succession du Crusader ne souffre aucun retard. C'est la raison pour laquelle la marine, constatant que le Rafale ne serait pas prêt avant 1996, a conçu le projet d'acquérir, pour une mise en service en 1993, entre seize et vingt avions F-18 de construction américaine. Au grand dam, bien sûr, des constructeurs du Rafale qui estiment que cette acquisition serait un camouflet pour l'ensemble de l'industrie aéronautique française contrainte, d'autre part, de se battre contre les Américains à l'exportation.

La question est à l'étude, se contente-t-on de dire au ministère de la défense. M. Chirac ne tranche pas davantage, à l'instar du président de la République qui avait, lui aussi, rappelé la nécessité de respecter la date de 1996, lors de l'inauguration du salon du Bourget, la semaine dernière, sans entrer dans le détail du remplacement des avions Crusader de la marine.

On notera, enfin, que le premier ministre lance un vibrant appel en faveur de la coopération européenne sur le Rafale. Cet hymne à la collaboration vise, surtout, la Belgique, les Pays-Bas, la Norvège et le Danemark qui ne sont pas engagés, pour l'instant, dans le programme Eurofighter concurrent où sont associés le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne fédérale. Là aussi, M. Chirac rejoint M. Mitterrand qui avait, précédemment, proposé que des pièces communes aux deux avions, notamment l'électronique, soient produites en totale coopération.

JACQUES ISNARD.

● **Attentat contre un parc de loisirs dans le Var.** — Trois charges d'explosif, dont certaines évaluées à 5 kilos, ont provoqué, vendredi matin 19 juin, d'importants dégâts dans le parc de loisirs en construction Aqualand à Saint-Cyr-sur-Mer (Var). Deux autres charges n'ont pas fait explosion.

Une piscine a été détruite ainsi que des locaux administratifs, mais les dégâts, en cours d'évaluation, ne devraient pas empêcher l'ouverture de ce parc nautique prévue pour le 15 juillet.

Sports

La victoire des All Blacks

Une leçon de rugby

(Suite de la première page.)

« Pour nous, battre l'Australie en demi-finale était déjà un exploit inespéré », avait dit Jacques Fouroux dans la semaine, en avouant ne pas renifler *« l'odeur d'un grand match »* dans l'environnement de ses joueurs. Sous l'avalanche des télégrammes de félicitations, les Français avaient, selon leur coach, *« vécu trois jours dans la peau de champions du monde. Or l'euphorie ne nous a jamais réussie. »*

Jacques Fouroux, expert en la matière, avait-il réussi à trouver les mots pour mobiliser à nouveau ses troupes ? Les larmes dans les yeux des joueurs pénétrant sur la pelouse de l'Eden Park trahissaient un haut degré d'émotion et de concentration. Insuffisant cependant pour venir à bout sur son terrain fétiche d'une équipe pourtant jeune mais qui joue avec la force d'un riche héritage. *« La Nouvelle-Zélande, c'est la référence »,* avait coutume de dire l'entraîneur français.

Opiniâtre

Menés 9-0 seulement à la mi-temps, les joueurs français ont-ils pu croire un seul instant à la possibilité d'une victoire ? Même lorsqu'ils revinrent au score (9-3) grâce à une pénalité réussie de Didier Camberabero à la 44e minute ?

Ils avaient perdu beaucoup de force à défendre en première mi-temps, consignés dans leurs vingt-deux mètres par les coups de pied techniques de Grant Fox et le déferlement des avants néo-zélandais. L'opiniâtreté tricolore à plaquer, illustrée par Pierre Berbizier s'agrippant courageusement à Wayne Shelford, a permis de maintenir un semblant d'équilibre au tableau d'affichage.

Bien que confortablement adossés au vent, les All Blacks n'avaient en effet marqué leurs premiers points qu'à la faveur d'erreurs françaises. Un coup franc joué par David Kirk avait permis à Fox d'inscrire un drop à la 14e minute. Trois minutes plus tard, l'ouvreur néo-zélandais tentait un autre drop. Contrée par Eric Champ, la balle était manquée par Patrice Lagisquet sur la ligne d'en-but. Une aubaine pour Michael Jones, qui surgissait et marquait un essai transformé par Fox.



Symbole de la victoire des All Blacks : l'essai du capitaine Kirk (64e minute) aboutissement d'un mouvement continu, depuis un regroupement jusqu'à l'en-but avec les relais de l'ouvreur Fox et du troisième ligne Jones et le soutien de l'ailier Kirwan. Lagisquet ne peut arrêter cette avalanche.

C'est en deuxième mi-temps que l'intense bataille d'avants tourna peu à peu à l'avantage des All Blacks. Leurs immenses carcasses dissimulant la balle aux yeux des défenseurs français, ils se mirent à enrouler d'impeccables mouvements. Un écran noir pour une dernière demi-heure de cauchemar. La déconcertante aisance des avants néo-zélandais à enchaîner allait réduire à néant le merveilleux travail français dans les mêlées fermées.

Le défi entre les deux packs avait commencé bien avant le coup d'envoi. La fanfare et le dernier escadron de majorettes venaient de plier bagage. Au centre du terrain, Wayne Shelford, avec son masque de guerrier maori, orchestrait le traditionnel Haka. A cinq mètres de lui, ne cillant même pas dans le soleil déjà rasant, les avants français attendaient, marmoréens.

L'affaire s'engagea vraiment dès la première minute : l'arbitre australien Kerry Fitzgerald conviait les deux packs à un affrontement exempt de tout folklore. La première mêlée frissonna puis dériva légèrement du côté néo-zélandais. Sur la deuxième, les All Blacks reculèrent plus nettement. Garuet, en brave grognard, avait gagné son bras de fer contre le terrible McDowel. Ondarts contenait énergiquement l'autre pilier, John Drake. Conduite par les deux bras d'airain de Laurent Rodriguez, la mêlée française faillit même enfoncer son homologue à deux mètres de la ligne néo-zélandaise et marquer ainsi un essai dans la plus pure tradition des All Blacks.

L'agressivité de la défense néo-zélandaise n'autorisa pas les Français à développer cet avantage qui, contre d'autres adversaires, eût été décisif. La mêlée devait d'ailleurs rester la seule arme du XV de France. Sur les touches, le vent a empêché Berbizier d'utiliser les lancers profonds, une des meilleures garanties pour gagner des balles d'attaque.

L'impuissance française à percer les rideaux défensifs adverses se trouva confirmée par les rares ballons exploités par les lignes arrière. La plupart furent gaspillés en combinaisons tarabiscotées entre Franck Mesnel, Philippe Sella et Denis Charvet. Les centres français firent preuve d'un coupable entêtement à revenir se frotter à la troisième ligne des All Blacks au lieu d'ouvrir en première main. La triste école écossaise ferait-elle des émules ? Cet acharnement à vouloir fixer le paquet d'avants adverses eut surtout pour effet d'émousser les Français.

L'*« inéluctable »* tant redouté par Jacques Fouroux se profilait à l'horizon. Après deux pénalités de Fox concédées par une défense française aux abois (15-3), David Kirk allait profiter du relâchement de la troisième ligne. A la 62e minute, le capitaine néo-zélandais extirpait une balle d'un regroupement aux 22 mètres français puis, après deux relais de Fox et de Jones, marquait un essai fatal aux derniers espoirs des trois cents supporters français noyés dans le bonheur des cinquante mille Néo-Zélandais (19-3).

C'est encore lui, rapide et malicieux, qui arma le coup de grâce alors que les Français jouaient dans le camp des All Blacks. S'échappant furtivement au ras du pack, il déchira le rideau français. Rattrapé par Mesnel, il laissa la balle à Shelford, qui envoya Kirwan à l'essai (23-3). Le score monta encore à 26-3 grâce à une nouvelle pénalité de Fox (70e), mais la justice exige de préciser que les Français jouaient depuis longtemps toutes leurs pénalités à la main, alors que la botte de Cambérabéro aurait pu en convertir certaines.

Le match, il est vrai, était fini depuis quelque temps déjà. Les mouettes du port d'Auckland ne s'y étaient d'ailleurs pas trompées, s'installant dans les 22 mètres néo-zélandais pour un pique-nique improvisé. Leur repas ne fut troublé qu'une dernière fois par Pierre Berbizier, aplatissant à l'ultime minute au pied des poteaux un essai qui récompensait, sous les applaudissements d'un public bon enfant, le panache des joueurs français.

J.-J. B.

Frustrant

Battu, le XV de France l'était sans doute avant d'entrer sur la pelouse de l'Eden Park. Car il avait à expier aux antipodes une vilénie commise à Nantes, cette victoire honteuse férocement arrachée aux All Blacks en tournée, qui avait laissé un arrière-goût de sang. Et une volonté immodérée de revanche chez les Néo-Zélandais. La punition est donc tombée. Lourde. Sans pardon. Il n'y avait qu'à subir.

Et les Français ont fini par accepter la défaite quand Pierre Berbizier a fait jouer une pénalité à la main. Le score était de 19-3 en faveur des Néo-Zélandais. Il ne restait plus aux bleus qu'un petit quart d'heure pour faire le spectacle. C'était bien la meilleure manière de tirer leur révérence, de partir avec les honneurs, de couler avec panache. De mettre une note de couleur dans cette finale écrite à l'encre noire.

Car les All Blacks ont confisqué le ballon, ont exproprié les Français de cette finale. Les hommes de David Kirk ont conquis le trophée William Webb Ellis comme les premiers colons anglo-saxons ont conquis leur terre. Avec obstination. Avec acharnement.

Ce rugby-là n'a pas de génie particulier. C'est un jeu de défricheurs qui gagnent mètre par mètre sur une nature hostile. C'est un jeu de conquérants qui ne craignent rien ni personne. Il est l'efficacité à l'état brut.

Mais cela n'était pas une surprise. La confirmation plutôt de l'extraordinaire collection de talents individuels réunis par Brian Lochore, mise au service d'un système de jeu très sûr. L'aboutissement d'une implacable logique dans un sport qui n'en a aucun.

Et contre cela, Jacques Fourroux n'avait pas grand-chose à opposer puisque le seul fait d'être en finale avait comblé tous les vœux de son équipe. Si bien que ce fut un règlement de comptes à sens unique, une démonstration unilatérale. Trop pour que ce match entre les deux meilleures équipes présumées sur terre n'ait pas été finalement frustrant. Décidément, les All Blacks ont trop fait main basse avec trop de facilité sur cette première Coupe du monde.

ALAIN GIRAUDO.

Un entretien avec le président de l'International Board

Albert Ferrasse : et maintenant l'Afrique du Sud

Le jeu inventé en 1823 par William Webb Ellis sur les pelouses du collège de Rugby évolue lentement. Il a fallu plus d'un siècle et demi pour que soit organisée la première Coupe du monde d'ovale à XV. En dépit des résistances traditionnelles de l'International Board — club à l'anglo-saxonne plutôt que fédération sportive — son actuel président, le Français Albert Ferrasse s'appuie sur les résultats de la première démonstration aux antipodes pour proposer un programme, dans un entretien avec notre envoyé spécial : tournée européenne en Afrique du Sud, interdite de Coupe du monde pour cause d'apartheid ; paiement d'un manque à gagner aux joueurs...

AUCKLAND
de notre envoyé spécial

« En tant que président de l'International Board, quel bilan tirez-vous de cette première Coupe du monde ?

— C'est une réussite totale pour le rugby. Il est bon que les petits pays rencontrent les grands. C'est un facteur de progrès. Notamment dans les pays où le rugby ne reçoit aucune aide pour son développement sous prétexte que ce n'est pas un sport olympique.

» Pour le tournoi final, en revanche, je militerai pour une compétition restreinte entre huit équipes. Une compétition de six semaines c'est trop long.

— L'Afrique du Sud a été le grand absent de cette première édition sur invitation. La Coupe du monde peut-elle conserver sa crédibilité en continuant d'ignorer l'une des plus grandes nations du rugby, membre du Board de surcroît ?

— Je suis scandalisé par l'absence de l'Afrique du Sud. Les sportifs en général, et les rugbymen en particulier, ne sont pas responsables de la politique des États. Quand j'ai noué des relations sportives avec l'URSS et Israël, je ne suis pas devenu communiste ou sioniste pour autant. Le sport est un moyen de rapprocher les gens. Il est minable qu'on ne veuille pas s'en servir.

» Les mouvements anti-apartheid sont nécessaires. Mais quand je les rencontre je leur dis de ne pas aller trop loin, de ne pas oublier qu'il y a une évolution en Afrique du Sud. Quand j'ai rencontré Pik Botha je lui ai dit ce que je pensais. Je crois qu'il faut lutter contre leurs excès mais il faut aussi chercher à les aider. C'est ce que j'ai fait à mon niveau en incluant Bourgarel, un joueur de couleur, dans une tournée de l'équipe de France. Puis en exigeant de jouer contre des équipes multiraciales.

» Lors de notre dernière tournée à Bloemfontain dans la province la plus raciste du pays, cela nous a valu de jouer devant 5 000 spectateurs au lieu des 50 000 lors de notre précédente venue. Les Blancs avaient boycotté le match. En revanche, au Cap, où les mentalités ont davantage évolué, tout s'était bien passé.

— Au début de la Coupe du monde on a parlé d'une possible tournée pirate en Afrique du Sud. Des joueurs français auraient été contactés. Quelle est votre réaction ?

— C'est bidon. En tout cas les Français n'y seraient pas allés sous peine de ne plus pouvoir jouer à leur retour en France. Nous sommes une fédération amateur et nous respectons les règles de l'amateurisme.

» Mais je souhaite personnellement qu'une tournée soit officiellement mise sur pied, composée de joueurs, tous volontaires bien sûr, venant des nations britanniques et de France. Ce serait mieux qu'une tournée rebelle.

» La succession de mon ami Danie Craven, l'actuel président de la Fédération sud-africaine, m'inquiète. Son successeur aura-t-il sa sagesse ? Quand on est isolé, le dos au mur, on est tenté de faire des folies. Or les Sud-Africains ont de l'argent. Ils pourraient faire sauter la banque.

— A propos de l'argent et du rugby, certains prétendaient que rien ne serait plus pareil après la Coupe du monde.

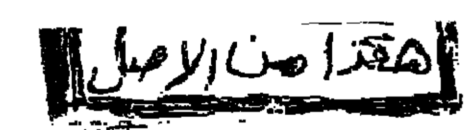
— Au contraire, le déroulement de la Coupe a apporté des arguments à ceux qui, comme moi, pensent que le rugby doit rester un jeu et qu'il ne faut pas en faire un spectacle. J'ai vu la finale du jeu à XIII à la télévision australienne. Elle s'est jouée en quatre parties à cause des écrans publicitaires. Il y avait des majorettes, et des projecteurs suivaient chaque joueur à son entrée sur le terrain. Mais la qualité du jeu était nulle. A la réflexion je crois que le Tournoi des cinq nations lui-même y aura gagné une saveur nouvelle.

» En ce qui concerne le professionnalisme, les joueurs en France ne sont pas payés. En revanche, je suis favorable au paiement de leur manque à gagner. Le rugby ne doit pas faire gagner d'argent aux joueurs mais il faut que ceux qui n'en ont pas puissent y jouer. Pendant cette Coupe du monde, j'ai eu des soucis. Dubroca et Tolot sont agriculteurs : comment faire tourner l'exploitation pendant leur absence ? Haget est représentant : qui va démarcher ses clients lorsqu'il est en Nouvelle-Zélande ?

» Quand je leur parle du manque à gagner, les Britanniques croient que la foudre leur tombe sur la tête. Je me battrai pour que cette notion de dédommagement soit acceptée et j'y arriverai. Par le passé, outre mon admission au sein du Board, j'ai déjà obtenu que les arbitres internationaux soient neutres, puis que les joueurs blessés soient remplacés. Cela m'a pris chaque fois plusieurs années mais la ténacité à payé. Si je veux que le projet passe je peux le proposer, mais je sais qu'il faut le laisser mijoter. »

Propos recueillis par
JEAN-JACQUES BOZONNET.





Le Monde

REGIONS

Retour à Nancy

Le Monde *a publié le 2 mai dernier un supplément de seize pages consacré à « Nancy, ville au futur ». Des lecteurs nous ont signalé des initiatives intéressantes et nous ont fait part de leurs réactions.*

300 hectares à reconquérir

L'avenir est sur le canal

SI le technopôle de Nancy-Brabois est l'image même du dynamisme retrouvé de la ville vers l'extérieur, une énorme opération de reconquête de la cité sur elle-même est en train de débuter à quelques centaines de mètres de la fameuse place Stanislas. *« Entourée de collines, Nancy ne dispose en effet que d'un territoire relativement exigu, environ 1 500 hectares presque entièrement urbanisés »*, résume André Rossinot, maire de la ville.

Aussi Nancy s'est-elle lancée avec pugnacité et désormais avec résultats dans une campagne patiente de ravalement de façades et de rénovation des logements de sa vieille ville. Un type d'action qui est commun à de nombreuses grandes agglomérations. Mais, compte tenu de son enclavement, Nancy devait voir plus grand avec tous les risques politiques que cela comporte. Une opération d'envergure vient ainsi de démarrer entre le canal de la Marne au Rhin et la Meurthe, partie intégrante mais semi désertique du centre de la ville.

Près de 300 hectares, qui constituèrent pendant des décennies la plus grande zone d'activité nancéienne. Il faut toutefois remonter au siècle dernier pour comprendre cette prospérité. C'est là que se construisit en 1870 le canal, puis peu après la voie ferrée. Nancy trouve là un axe de communication d'importance. De nombreuses industries s'y installèrent. Entre les entrepôts et les industries, à la manière des corons, de petites maisons d'ouvriers bouchèrent les interstices. Massif, fruit d'une urbanisation anarchique tributaire de la naissance des industries du début du siècle, le quartier devint progressivement une sorte de zone-bouchon interdisant l'expansion de la ville vers l'est. Mais l'activité du quartier déclina progressivement. Il constitue désormais un cinquième de la superficie de la ville et n'abrite plus qu'un vingtième de la population nancéienne.

Devant l'énormité de la tâche de rénovation à accomplir, une sorte d'inertie toucha le secteur. Aucun investissement municipal n'y fut fait entre 1914 et 1970. Au contraire, le district urbain en s'étendant a « enkisté » cette partie de la ville vouée en grande partie aux friches industrielles. Enfin, tout comme la place Stanislas proche, construite sur pilotis, la zone était marécageuse. La portion de la Meurthe la traversant n'étant pas « domestiquée », les petites inondations y étaient fréquentes. Les Nancéiens gardent toutefois en mémoire les grandes crues de 1983, qui ont plongé certains quartiers de la ville sous plus de deux mètres d'eau.

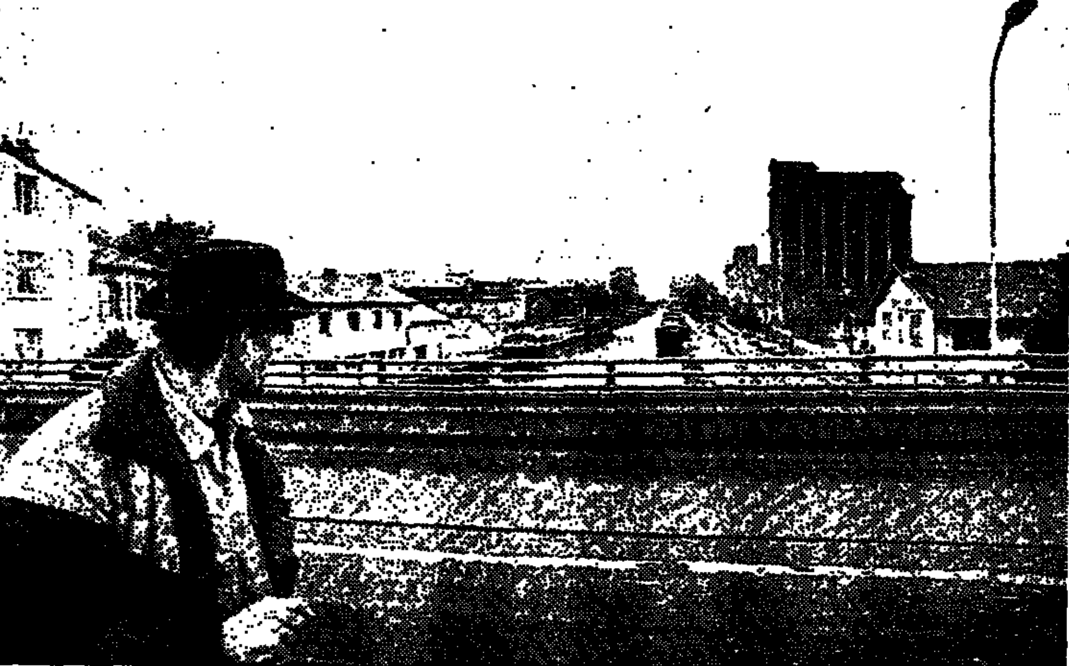


PHOTO GÉRARD RONDEAU.

« Léthargie active »

« Il était indispensable d'avoir une stratégie globale, mais de ne pas tout figer dans un grand projet définitif, donc de progresser par étapes », commente Claude Gaillard, président du district urbain de Nancy qui regroupe les 306 000 habitants des dix-sept communes constituant l'agglomération nancéienne.

Commencée il y a quelques mois, la première étape consistait tout logiquement à remodeler le trajet de la Meurthe qui, dans cette partie, balafre Nancy sans que la ville en tire d'autres bénéfices que les inondations. *« Nancy doit maintenant s'ouvrir vers l'eau et en cultiver le charme »*, explique André Rossinot en commentant l'aménagement des abords du canal en promenade et la mise en forme d'un port de plaisance.

Pour revivifier le quartier, de grosses infrastructures doivent s'implanter sur l'espace dit « Stanislas-Meurthe », premier îlot rénové. Le futur hôtel du conseil général de Meurthe-et-Moselle et vraisemblablement la reconstruction de l'école d'architecture trouveront là leur place. Enfin une salle polyvalente de spectacle de 3 500 places complétera l'ensemble sur l'espace dit « Sébastien-Lepage ». *« Mal emmanché administrativement »*, pour reprendre l'expression de certains élus, le projet de la salle (esthétiquement discuté par ailleurs) confié au célèbre architecte Norman Foster est actuellement en *« léthargie active ». « Même si nous devons reprendre la procédure au point de départ, Nancy aura sa salle de 3 500 places*, résume le maire. *Ce n'est d'ailleurs qu'un élément parmi tant d'autres de l'opération « Meurthe-Canal » qui, à bien des égards, est beaucoup plus complexe. Nous voulons faire d'une zone en cours de désertification un trait d'union entre le centre-ville et l'extension de l'agglomération vers l'est. »*

Aidée par les deux mille emplois générés par Nordon, CGEE Alsthom et les Moulins Vilgrain (Moulins de Paris), cette zone critique devrait bénéficier d'un premier ballon d'oxygène avant 1990 avec la concrétisation du premier îlot de rénovation. Mais le mécanisme enclenché continue sur les 300 hectares de l'espace « Meurthe-Canal » jusqu'à l'horizon 2000. Un programme de mille à deux mille logements, des zones à vocation tertiaires, voire industrielles légères, devraient terminer ce programme de fin de siècle.

JEAN-LOUIS BÉMER.

Minitel pour artisans

La chambre des métiers de Meurthe-et-Moselle vient d'innover en matière de création d'entreprises puisqu'il suffit à n'importe quel candidat potentiel de prendre son minitel et de pianoter le 3615 suivi du code d'accès ACCT (Artisan, créateur, conseil, télématique). Réalisé avec l'aide du conseil général de Meurthe-et-Moselle, ce serveur est unique en France. Il donne immédiatement réponse au créateur d'entreprise potentiel qu'il s'agisse de choisir la forme juridique de sa future entreprise, le remboursement d'emprunt ou le calcul des charges sociales.

Invité par Gérard Degron, le nouveau président de la chambre des métiers, le ministre Georges Chavannes, chargé du commerce, de l'artisanat et des services, est venu inaugurer ce serveur crée à Nancy mais qui, par le biais du minitel, est désormais accessible partout en France.

L'accord entre la Fédération des villes jumelées et le district urbain

Une capitale pour le monde de l'eau

NANCY, ville d'eau. Qui le croirait ? Pourtant, c'est une réalité depuis 1984 lorsque la Fédération mondiale des villes jumelées s'est associée à la ville de Nancy et au district urbain de l'agglomération nancéienne pour constituer l'agence de l'eau des cités unies. Là encore, le potentiel scientifique de Nancy a joué à fond puisque ses universités et grandes écoles proposent trois diplômes de troisième cycle dans ce domaine : DEA « eau et géologie », DEA « eau et aménagement régional » et DEA « réalisation d'unité industrielle ». De plus, plus de trois cents chercheurs nancéiens travaillent dans le domaine de l'eau.

Nancy et NAN.C.I.E.

Nancy, centre international de l'eau baptisé NAN.C.I.E., s'appuie donc sur sa connaissance des techniques de pointe afin de valoriser à l'échelon international le potentiel nancéien. *« Dans cet esprit, de nombreux liens de coopération sont établis avec de nombreuses villes africaines, un contrat a notamment été signé avec la ville d'Alger pour l'établissement d'un diagnostic sur l'état de son réseau d'assainissement, commente le sénateur Richard Pouille, président-fondateur du NAN.C.I.E. Les relations avec les organismes internationaux sont permanentes dont l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation des Nations unies. »*

Car l'eau, pour liquide banal qu'elle paraît, n'est pas sans poser de plus en plus de problèmes. Désormais en Europe comme ailleurs, l'équation se pose en termes d'alimentation et de qualité des eaux distribuées par les réseaux publics, de connaissance de l'activité bactérienne, d'études globales des réseaux d'assainissement, de traitement des eaux usées sinon de valorisation des boues résiduaires des stations d'épuration.

Autant de thèmes décortiqués et conceptualisés parmi les trente et un stages de formation continue qui seront mis en œuvre par NAN.C.I.E durant l'année 1987. L'eau, c'est également celle des piscines vers lesquelles vont bientôt se ruer en nombre les Français. *« Treize années d'expériences en matière de qualité de l'eau de distribution publique et d'eau de piscine m'ont amené à constater que les collectivités locales ne sont pas suffisamment formées ou informées »*, résume Michel Morlot du laboratoire d'hygiène et de recherche en santé publique de la faculté de médecine de Nancy qui vient d'animer le premier stage de formation « piscines publiques ».

Les travaux des spécialistes déboucheront prochainement sur l'établissement d'une sorte de « cahier des charges » de la piscine. *« Nous avons réussi à faire du centre international de l'eau de Nancy un lieu privilégié d'échanges et de réflexion qui aboutit en outre à un développement d'une politique suivie dans le domaine des transferts de technologie »*, résume Claude Gaillard, président du district urbain de Nancy et actuel président de NAN.C.I.E.

Face aux pluies acides

Ainsi un nouveau procédé d'optimisation de techniques d'épuration biologique de l'eau, « BIOLIFT », conçu par deux chercheurs nancéiens, est-il en cours d'expérimentation à la station d'épuration du district urbain de Nancy à Maxéville grâce à un cofinancement du NAN.C.I.E., de la région lorraine et de l'agence financière de bassin Rhin-Meuse. Cette avant-première va déboucher sur l'industrialisation de « BIOLIFT ».

Enfin face au problème crucial que posent les pluies acides, NAN.C.I.E, l'association pour la prévention des pollutions atmosphériques et le laboratoire de géographie physique de l'université de Nancy-II ont décidé de regrouper leurs laboratoires de mesure et de recherche dans les mêmes locaux. C'est une manière de renforcer le potentiel d'information à la disposition des spécialistes qui étudient ce phénomène menaçant pour le massif vosgien tout proche mais également les massifs forestiers européens. *« NAN.C.I.E est aujourd'hui présent sur quatre continents et dans plus de trente pays »*, conclut non sans satisfaction son directeur, James Cheron.

J.-L. B.

Nos lecteurs ont la parole

J'ai été très intéressée par le supplément du Monde sur « Les villes au futur : Nancy. » *Par contre, j'ai bondi lorsque j'ai lu, dans l'article sur l'école de Nancy, que Bitche se trouvait en Alsace ! Bitche se trouve en Moselle, près de Sarreguemines, et par conséquent en Lorraine. Je suis Lorraine et c'est une erreur que je tenais à rectifier.*

M. DURAL-MARCELIN *(Jouy-en-Josas).*

J'ai à plusieurs reprises demandé au Monde *de bien vouloir faire apparaître sur les cartes qu'il publie* toutes *les infrastructures de transport, et en particulier les voies ferrées, qui sont souvent oubliées.*

La publication du plan de Nancy (22 mai 1987, supplément, page 2) m'amène à réitérer cette demande : les routes, autoroutes, aéroport et même les canaux y sont figurés, mais on cherche en vain voies et gare SNCF.

Pourrez-vous m'expliquer cet ostracisme anti-rail autrement que par un conformisme contemporain qui oublie le train s'il n'est pas TGV ? Mais ce n'est pas pour son conformisme que j'achète et lis le Monde.

G. CHARMANTIER *(Montpellier).*

Culture

La huitième Documenta de Kassel

Les pieds dans le meuble

Créée en 1955, la Documenta de Kassel est devenue la manifestation d'art contemporain la plus prestigieuse, dont on attend toujours des révélations. Celle de 1987 est-elle à la hauteur de sa réputation ?

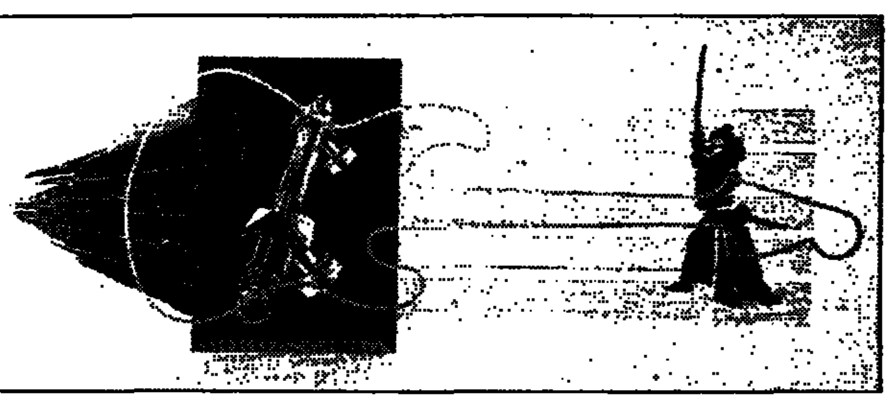
Qu'une édition de la Biennale de Venise laisse à désirer, ce qui est souvent le cas, après tout ça n'est pas dramatique : il y a Venise ; mais que la Documenta de Kassel soit ratée, c'est plus embêtant, car Kassel, qui est loin, en Hesse, à la frontière de l'Allemagne de l'Est, quoi qu'en disent les prospectus touristiques, n'est pas ville à procurer d'immenses joies culturelles, à l'exception des Rembrandt du château de Wilhelmhohe.

Or cette huitième édition de la Documenta est plutôt ratée, malgré de louables intentions, malgré la tentative de relancer le bon vieux débat autour de la fonction sociale de l'art qu'elle ramène après des années d'oubli sur la scène internationale. Las ! Avec trop peu de pièces sans conviction, trop d'œuvres de moindre importance, trop peu de rigueur dans les choix pour donner l'envie d'envoyer cet été ses amis à Kassel.

Pourtant, on l'attendait, sinon avec impatience, en tout cas avec curiosité, cette Documenta, en se demandant de quel bois elle allait se chauffer pour rester à la hauteur de sa réputation de « Mecque de l'art contemporain ». A travers les déclarations de Manfred Schneckenburger, son directeur, on savait qu'elle ne tenterait pas de faire un bilan de la création au cours des années écoulées depuis sa précédente édition, qu'elle ne serait ni théorique ni thématique, mais que, tout bien considéré, elle « mettrait en perspective » des rapports nouveaux que les artistes entretiennent avec l'espace social, et qu'elle serait très différente de la Documenta 7. Ce qui est bien vrai. A tel point qu'elle paraît beaucoup plus avoir été conçue contre cette dernière qu'en tenant réellement compte de la situation de l'art aujourd'hui.

C'est bien le problème de la grande machine-exposition qui, talonnée de partout, ne peut plus jouer comme naguère son rôle de premier informateur en matière de nouveauté, pas plus qu'elle ne peut couvrir tout le champ désormais éclaté de la création, et a commencé à se rabattre sur elle-même, et, pour faire événement, s'est inventé des mises en scène spectaculaires (comme en 1982, wagnérienne en diable), ou des mises en perspective comme cette fois, mais cette fois sans grand spectacle.

La Documenta 7, sous la responsabilité de Rudi Fuchs, l'ancien directeur du musée d'Eindhoven, célébrait la peinture et par-dessus tout la peinture néo-expressionniste allemande, parlait de l'art avec un grand A, lui donnait du panache, le mettait sur un piédestal, l'envoyait tout droit au musée, ou sur le marché. C'était agaçant, injuste et plein de partipris, mais l'image d'une création, certes, passablement embrouillée, mais riche et foisonnante y était confortée.



Robert Longo, « Samurai Overdrive » (9 m de long)

La Documenta de Manfred Schneckenburger ne conforte, à vrai dire, aucune image de cet ordre, bien au contraire. Elle rejette les extravertis de la brosse et l'affichage d'histoires personnelles, tâtonne, dérape, cherche une porte de sortie justement intermédiaire entre le marché et le musée, beaucoup plus honnêtement ; elle décloisonne l'art, inscrit la vidéo, les installations, les peformances à son programme, et le design, et l'architecture, et le son. Et envoie la sculpture se frotter à l'espace urbain. Le résultat est un peu triste, désenchanté. Comme si l'art était en pleine impasse. Ce qui n'est peut-être pas faux. Mais tout de même...

Des œuvres qui sonnent creux

Tant pis pour la peinture, dont il ne reste que quelques vestiges au Fridericianum, l'austère musée du dix-huitième siècle, où a toujours lieu l'exposition centrale. Elle y est prise, et comment, sous le signe de l'emphase entre, par exemple, Bob Morris dont les orages nucléaires au pastel engendrent leur poids d'ossements calcinés aux lieu et place du cadre massif des tableaux éclatés, et Robert Longo qui use des moyens les plus « tocs » pour répondre à l'agression par l'agression, et met des images d'engins de mort technologiquement très aboutis et plastiquement semblables à des panneaux publicitaires, en vis-à-vis d'un zombie de bronze qui fait penser à l'hommage de César à Picasso, revu et corrigé après passage à Avoriaz. Kiefer, dans sa salle, a de beaucoup plus nobles façons. Richter aussi, dans ses éclats de lumière aveuglante, et même Fischl, un peintre qui peint bien des scènes de la vie courante, à l'américaine, où psychanalyse et brosse à dents font bon ménage.

Pour le reste, à savoir le plus gros — installations, photos, vidéos et sculptures balançant entre la récupération de déchets, dans une optique néo-nouveau réaliste (Baquié, en bien) et la mise en boîte, en coffre et constructions mentales maximalistes, on est assurément saisi là encore de messages d'urgence, de destructions imminentes par tous les moyens, mais au fil d'un parcours souvent traversé d'œuvres qui sonnent creux ou faux, occupant pourtant les meilleures places. A commencer par la caravane aux roues de béton de Collyer et les entonnoirs d'Ecker. Aussi on est tenté de prendre le large, après avoir salué quelques anciens : de Beuys, dont le fantôme hante toute la Documenta, à l'autre Richter, celui des crânes alignés sous un soleil sans merci, mais qui sont sans surprise. Comme sont sans surprises quantité de prestations d'artistes inconnus ou peu connus, qu'il était tout de même bon de sortir de l'ombre.

Designers en folie

A l'Orangerie, bâtiment plus aimable, en bordure du parc Aue, sur la Fulda, la situation ne s'arrange pas tellement, où cette fois sont renvoyés face à face plasticiens, designers et architectes. Des plasticiens versant dans le design, parfois capables de mauvaises plaisanteries comme de vous balancer le dernier modèle de Mercedes sur plateau tournant (Leccia) ou d'accumuler des quantités de rouleaux de tapis de sol (Liz Major). Des designers en folie, plus élitistes que les derniers des plasticiens, jubilant de leur liberté individuelle retrouvée à la faveur du post-modernisme, mêlant styles, citations du passé et haute technicité, d'où il ressort parfois d'amusantes propositions comme celles de Sottsass, pimentées d'exotisme. Des architectes, enfin, et non des moindres (comme les designers, d'ailleurs) qui, d'Isozaki à Hollein, ont été, en tant qu'auteurs de musées, invités à présenter leur idée du musée idéal, sans autre contrainte, pour une fois, que de tenir dans 25 mètres carrés, où ils se sont sûrement bien amusés à multiplier les trous de voyeur dans les murs et les jeux de miroirs sans peut-être se rendre compte qu'ils enfonçaient des portes largement ouvertes par les artistes conceptuels, il y a déjà pas mal de temps.

Troisième et quatrième étape de la Documenta : les sculptures dans le parc et dans la ville. Une vingtaine, avec des bons (Serra, Ruckriem, Karavan...) et quelques découvertes, comme les tentes de toile hypersophistiquées de Brummack, qui, de part et d'autre de la grande pelouse, mêle avec finesse bois des îles, marbre, ciment, poteaux de cases et câbles on ne peut plus performants, pour des séjours à l'abri de la pluie ou du soleil qui ne manquent pas de charme ; ou le nid de planches que le Japonais Kawamata est allé échafauder dans un bâtiment ruiné derrière le Fridericianum. Non loin de la place la plus laide, la plus encombrée de mobilier urbain du centre-ville qu'a choisie Trakas pour y installer une énorme construction en bois brut avec ponts, passerelles et poteaux qui devraient amener les habitants de Kassel à s'interroger sur la qualité de leur environnement. Ce qui est bien, mais donne aussi à penser que cette Documenta, décidément, a quelque chose de provincial.

GENEVIÈVE BREERETTE.

(1) Notamment dans *le Monde* du 27 janvier.

★ Kassel, jusqu'au 20 septembre. Catalogue (en Allemagne) : 90 marks.

La mort de Michel de Saint Pierre

La sainte colère d'un traditionaliste

L'écrivain Michel de Saint Pierre est mort le vendredi matin 19 juin, dans son château de Saint-Pierre-du-Val (Eure), des suites d'une récente opération. Il était âgé de soixante et onze ans. Dans ses dernières volontés, rédigées le 11 juin, l'écrivain déclare : *« Je meurs dans la fidélité à la tradition catholique, en union avec le siège de Rome et la Sainte Eglise romaine. »* Ses obsèques auront lieu le mardi 23 juin, à 15 heures, en l'église de Saint-Pierre-du-Val.

« C'est la chienlit dans l'Eglise », s'écriait Michel de Saint Pierre lors d'un débat le 27 octobre 1976 à Lourdes, dans ces années de déchirure pour l'Eglise de France, quand il emmenait en pèlerinage les bataillons de son association, Credo, créée deux années plus tôt, pour défier les évêques réunis comme chaque année dans la cité mariale.

Bons princes, les évêques le recevaient et écoutaient patiemment l'écrivain, traditionaliste impénitent plus qu'intégriste borné, impitoyable greffier de tous les manquements à la doctrine et à la discipline de l'Eglise qui ont suivi le concile et de tous les excès commis par un clergé progressiste qu'en 1964, dans *les Nouveaux Prêtres*, il avait combattu.

Michel de Saint Pierre en a fait en 1976 la matière d'un livre-pamphlet, *les Fumées de Satan*, dont Gilbert Cesbron, avec qui il rompit tant de lances, écrivait le 30 décembre de la même année dans les colonnes du *Monde*, qu'il était *« un douloureux sottisier »*. L'abandon du latin, la chute des vocations, l'*« anarchie »* et la *« débâcle »* introduites, selon lui, par les réformes de la liturgie et du catéchisme ulcéraient ce croyant sincère et fervent.

Il n'avait de cesse de proclamer — jusque dans son dernier écrit — sa fidélité à l'Eglise romaine et au pape. Mais c'est le même homme qui demandait à Mgr Lefebvre, en rupture avec Rome, de présider son pèlerinage à Lourdes, allait à Ecône et se félicitait de l'occupation, en 1977, de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dont il disait qu'elle était *« un lieu où souffle l'Esprit »*.

Aux élections européennes de 1979, il avait pris la tête de la liste de l'Eurodroite, précédant Jean-Louis Tixier-Vignancour et Jean-Marie Le Pen. Faute de moyens et d'entente dans l'extrême droite française, la liste se retira à la veille du scrutin.

Mais cet homme n'était pas tout d'une pièce. Catholique authentique, esprit indépendant, c'est à *Témoignage chrétien* qu'il avait commencé sa carrière de journaliste. Il avait rédigé des vies de sainte Bernadette (1954) et du curé d'Ars (1961). Dans *Je reviendrai sur les ailes de l'aigle* (1975), il dénonçait toute forme d'antisémitisme. Membre de la LICRA, il ne cachera jamais son amitié pour Israël. Il mènera aussi le bon combat contre le *« saccage »* du patrimoine artistique des églises (*Eglises en ruine, Eglise en péril*, en 1973).

Michel de Saint Pierre laissera sans doute le souvenir d'une *Sainte Colère* (1965), mais surtout celui d'un combat inspiré par une vision très partielle et subjective des changements apportés par le concile à la grande Tradition catholique qu'il vénérait tant.

HENRI TINCQ.

[Né le 12 février 1916 à Blois (Loir-et-Cher), Michel de Grosourdy, marquis de Saint Pierre, comptait parmi ses ancêtres le maréchal Soult et le naturaliste Buffon. Après des études au collège Saint-Jean-de-Béthune, à l'Institut catholique et à la faculté des lettres de Paris, il s'était engagé quelque temps, en 1934, comme manœuvre aux ateliers métallurgiques des chantiers de la Loire, à Saint-Nazaire. Depuis 1965, il était maire-adjoint de la commune de Saint-Pierre-du-Val (Eure), où se trouve son château.

Son premier ouvrage, *Contes pour les sceptiques*, publié en 1945, n'était pas démué de qualités littéraires. Avant le roman *les Aristocrates* (la Table ronde) qui, en 1954, devait le faire connaître d'un plus vaste public, Michel de Saint Pierre avait notamment écrit un *Essai sur le théâtre de Montherlant*, et *Bernadette et Lourdes* (la Table ronde). Au fil de ses œuvres — plus de trente volumes — allaient se confirmer des préoccupations proches de l'extrême droite et de la tradition catholique : *Dieu vous garde des femmes !* (Denoël), *les Nouveaux Aristocrates* (Calmann-Lévy, 1960), *le Dernier Viking : La Varende, la Vie prodigieuse du curé d'Ars, les Nouveaux Prêtres* (la Table ronde, 1964, essai dans lequel l'auteur donne libre cours à son intégrisme militant), *Sainte Colère, Ces prêtres qui souffrent, le Drame des Romanov* (trois tomes). Suivront *les Fumées de Satan : doléances à nos évêques* (1976, la Table ronde), *Monsieur de Charette* (1977), *le Ver est dans le fruit*, en collaboration avec André Mignot, *la Passion de l'abbé Delance, Lettre ouverte aux assassins de l'école libre* (1982, Albin Michel), *la Source et la Mer* (Poésies, 1984), *les Cavaliers du Veld* (Albin Michel, 1986).

En mars dernier, Michel de Saint Pierre avait publié la correspondance que lui avait adressée son cousin Henry de Montherlant sous le titre : *Lettres à Michel de Saint Pierre par Henry de Montherlant* (Albin Michel, 1987). Peu avant sa mort, il avait remis aux éditions Albin Michel le manuscrit d'un roman. Michel de Saint Pierre avait aussi adapté, pour la scène, son roman *les Ecrivains*. *Les Aristocrates* lui avait valu le Grand Prix du roman de l'Académie française en 1955. Mais il avait échoué à deux reprises, en 1979 et en 1982, dans ses tentatives pour devenir académicien.]

CINÉMA

« Tandem », de Patrice Leconte

Chers amis, bonjour !

Deux animateurs de jeux radiophoniques sillonnent la France : Gérard Jugnot et Jean Rochefort sont magnifiques. Patrice Leconte porte un regard doux-amer sur ces vies faites d'abandons.

Ils sont deux. C'est déjà ça. C'est même tout. Michel Mortez (Jean Rochefort), animateur de jeux radiophoniques pour ménagères à l'heure du frichti, et son chauffeur, Rivetot (Gérard Jugnot) ; deux à sillonner la France à bord de leur break-émetteur, de bled en bled, d'hôtels minables en restaurants à prix modérés, reliés par le seul téléphone à la direction parisienne, lointaine, anonyme. Mortez s'appelle Morteau en fait mais il a pris le profil argentin, cheveux gominés, moustache fine et teinte, en rateau, pour séduire les braves gens de ville en ville avec ses questions, rouges ou bleues, à 1 000 francs ou à 100 francs, ses super-bancos. Cela fait vingt-cinq ans qu'il est jeune et enthousiaste, qu'il s'écrie chaque jour, sur le coup de midi : *« Chers amis, bonjour ! »* ou quelque chose d'approchant, devant une foule de plus en plus maigre, une vingtaine de retraités à qui Rivetot vient d'expliquer le moment d'applaudir et celui de se taire.

Mortez est une vieille star, au fond de lui il le sait mais ne le reconnaîtra jamais. Plutôt crever. Rivetot, de son côté, n'a que Mortez à admirer ; son mariage fout le camp, il est toujours parti avec ce grand escogriffe, quelle femme supporterait cela ? Quelles femmes, du reste, voudraient longtemps de l'un ou de l'autre ? Il y a belle lurette qu'ils n'ont plus d'attache, plus l'un que l'autre.

Une douce haine

Rivetot repasse les chemises de Mortez, prépare ses apparitions, ses sorties, lui épargne le pire surtout : une certaine lettre, de Paris, qui signifie la fin du bail, de l'émission éternelle, dépassée ; une lettre qui tuerait Mortez. Et l'entretient comme il peut dans l'illusion, lui fait ses piqûres, partage (économie oblige) sa chambre à deux lits. Pas la moindre ambiguïté dans leurs rapports, du reste. Ils sont chastes entre eux, comme avec le beau sexe. Mortez, invité à la table d'un groupe de crétins notables, fait la conquête d'une bibliothécaire sympathique qui, un instant, lui ouvre les portes d'un autre horizon, comprend qu'il vaut mieux que ce qu'il paraît. Il est trop fatigué.

Rivetot tombe, avec une chance rare, sur une délicieuse serveuse d'hôtel (l'adorable Julie Jézéquel, à qui l'on dirait bien deux mots en privé), qui brûle les étapes avec une audace déconcertante. Il ne peut quitter son spadassin du micro régional.

Ce qui est le plus beau dans ce duo de grands acteurs (Jugnot, perruqué et sans moustache, est d'un naturel parfait, brave, dévoué, un peu tarte, tellement moins simple qu'il n'y paraît ; Rochefort, le calamistré, la paupière basse, le mépris aux lèvres, hypocrite et mégalomane), c'est la douce haine qui se dégage à l'égard du genre humain, présenté il est vrai sous son jour le plus niais et noir. On n'osait pas espérer une aussi tendre et cruelle lucidité de l'auteur des *Bronzés*. Leconte a dû en voir de toutes les couleurs avant de pouvoir nous confier cette vision au grain sombre et épais, en scope couleur, sur les coulisses du petit théâtre de l'homme, mais il a fait un chef-d'œuvre.

Mortez finit en piètre animateur de grandes surfaces, vieux et fortuné, même s'il a admis son piteux destin. Il est quand même capable de reprendre la route avec son Rivetot domestique, comme avant. Et ce n'est pas si triste ce couple de ratés magnifiques, plutôt émouvant. Ont-ils d'ailleurs moins réussi leur vie que tant d'autres avec leurs épouses et leurs enfants ? Pas sûr. Rochefort et Jugnot, en tout cas, et Patrice Leconte avec eux, grâce à eux et pour eux, rendent un hommage superbe et inespéré au cinéma italien rose-amer, celui de Scola ou des premiers Fellini. Encore.

MICHEL BRAUDEAU.

Fête de la musique

Inaugurée en 1982, la Fête de la musique est entrée dans les mœurs. Le ministère de la culture, par un impératif « Faites de la musique ! », tente régulièrement de réveiller les bonnes volontés. Les professionnels, en principe, en font toute l'année. Ce n'est donc pas tellement à eux que l'injonction s'adresse, sinon, par le biais des concerts gratuits, pour « faire (écouter) de la musique » à ceux qui n'en entendent pas assez.

Les musiciens visés sont les amateurs, ceux qui, ayant étudié un instrument dans un conservatoire, l'ont délaissé un peu ou totalement, une fois entrés dans la vie professionnelle (98 % des élèves, nous disent les statistiques), faute de temps ou d'occasions.

On « verra » néanmoins beaucoup de musiques. Dresser la liste des manifestations les plus marquantes, même en éliminant les défilés de majorettes, découragerait le lecteur. On peut se renseigner au 42-56-45-14 ou, plus simplement, se mettre à sa fenêtre, écouter d'où vient la musique et y aller voir.

Puisque cette année la Fête a lieu un dimanche, elle commence dès le matin sur les quais, dans les gares, de préférence des endroits abrités, c'est plus sûr. Plus de cinquante pays se joignent à la France pour cette Fête, par l'intermédiaire des radios et des télévisions.

G. C.

● **Précision.** — Rendons à Lenotre ce qui lui appartient. L'historien qui signait « G. Lenotre » ne s'est jamais prénommé Gaston comme il a été indiqué dans les colonnes du *Monde* (le 18 juin), ni Georges comme le pensait Georges Duhamel qui lui succéda à l'Académie française. Lui-même, nous signale un lecteur, se plaignait qu'on l'appelât Gustave. G. Lenotre s'appelait en réalité Louis-Léon-Théodore Gosselin, le « G. » n'étant que l'initiale de son véritable nom.

DANSE

Trisha Brown, Suzan Buirge

Chorégraphies au féminin

Trisha Brown, après avoir dirigé un stage à Angers, vient de présenter *Newark*, une commande du CNDC, qui ira ensuite à Montpellier, puis au Festival d'automne.

La période difficile pour Trisha Brown se situe dans les années 60-70 où ses recherches sur le mouvement demeuraient confidentielles.

Sa force tient à une résolution inébranlable de pousser toujours plus avant une expérimentation du mouvement sans cette nostalgie pour l'académisme qui perturbe nombre de chorégraphes contemporains. Peu à peu Trisha a introduit des garçons dans ses ballets. Elle a inventé pour eux une gestuelle complexe, bourrée d'énergie.

Dans *Newark*, les mouvements synchronisés auxquels se livrent deux danseurs en gris (Jeffrey Axebrod et Lance Gries) sont troublés par les interventions de cinq danseuses. Leurs évolutions au sol, leurs culbutes et leurs pyramides acrobatiques sont rythmés par des variations de l'espace données par des rideaux de couleurs vives du sculpteur Donald Judd.

Par contraste, *Glacial Decoy* paraît fluide, presque éthéré avec les longues robes translucides de femmes très 1900, qui laissent un vide au centre du plateau pour les déferlements des photos de Rauschenberg.

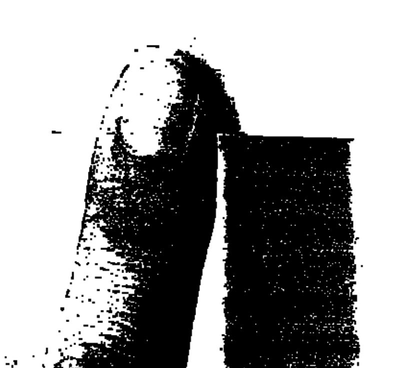
Suzan Buirge, tout comme sa compatriote Trisha Brown, reste dans le domaine du pur mouvement, mais elle recherche de plus en plus une expression conceptuelle de la danse. S'appuyant sur des textes de Marguerite Duras, puis de Marianne Alphant, elle met en mouvements et en images sa fascination pour la mythologie gréco-romaine : *Suzanne au bain, Voyage à Ephèse* et *Artémis*, programmés en 1988 à la Grande halle de La Villette.

Le décor de Laurence Bruley esquisse une margelle de bassin dans un clair obscur de sous-bois. Trois femmes, vêtues de robes vertes plissées, esquissent avec deux garçons en gris des situations se référant à la légende. La musique choisie par Brian L. Martinoir (Bartok, Monteverdi, Koering, Webern, Dowland, Hindeminth) apporte une note sensuelle, dramatique, tandis que la gestuelle de Buirge, retenue (trop retenue) reste dans le domaine de l'abstrait.

MARCELLE MICHEL.

★ *Suzanne au bain*, Théâtre 14, 20, avenue Marc-Sangnier. 20 et 21 juin.

★ *Newark*, Festival de Montpellier, 26, 27, 29, 30 juin.



Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LES JEANNE, Théâtre Grévin (42-46-84-47), 20 h et 21 h 45.
PASSAGÈRE, Roseau Théâtre (42-72-31-41), 18 h 30.
LE MISANTHROPE, Roseau Théâtre (42-72-41-31), 15 h.
LA PASSION DE JOB, Essaïon (42-78-61-73), 20 h 30.
L'ÉPROUVETTE, Potinière (42-61-44-16), 20 h 30.
FINIE LA COMEDIE, Théâtre Astiem (47-45-64-69), 21 h.
HAMLET OU LES ADIEUX AU THEATRE, Bastille (43-57-42-14), 21 h.
INVENTAIRE, Centre Pompidou, (42-77-12-33), 20 h 30.
MACBETH, Théâtre de la Phalène, (48-06-71-74), 20 h.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50) samedi 19 h 30 : Jules César.
ODÉON-COMÉDIE-FRANÇAISE, (43-25-70-32), sam. 20 h 30, dim. à 15 h : la Ronde.
PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : Madame de La Carlière, de Denis Diderot.
TEP (43-64-80-80), sam. à 20 h 30 : Fragment d'une pièce en train de s'écrire.
BEAUBOURG (42-77-12-33), Débats-Rencontres.Cinéma/Vidéo : Cycle du cinéma brésilien, se reporter à la rubrique Cinémas/Cinémathèque; Vidéo-Information : à 13 h : La torche : Hawaï en Bretagne, de Ph. Lallet; à 16 h : Idomeneo, de Mozart; à 19 h : Le baiser de Tosca, de D. Schmid; Cinéma du Musée : à 15 h et 18 h : Dans le cadre de l'exposition « L'époque, la mode, la morale, la passion », sam. : Pour D. Judd, A. Kie Fer et J. Kounellis; J. Kounellis; dim. : Pour Barbara Kruger; THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), sam., dim. 14 h 30 : Ballet de Hambourg, John Neumeier.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), 20 h : Tango chéri ; dim., Porte ouverte au mime (entrée libre) ; 22 h 30 : « Suzanne Lenglen », la Diva du tennis.
MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), Afrique-s à Paris. Festival de musiques, danses, rituels ; 20, à 20 h 30 : Zambie (danses des Luvale-s, des Tonga-s, des Kaonde-s, des Lozi-s et des Lupala-s, rituels masqués des Makishi-s) ; 21, à 17 h : Mali (Griottes, Tata Bembo Kouyaté et Oumou Kouyaté).

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

Les autres salles

ANTOINE (42-08-77-71), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Harold et Maude.
ARCANE (43-38-19-70), sam. 21 h : En ce palais obscur.
ARTISTIC-ATHEVAINS (43-79-06-18), sam. 20 h 30, dim. 16 h : les Criminels.
ASSOCIATION FRANCE-URSS (45-01-59-00), sam. 15 h 30 : Vladimir Maïakovski tragédie.
ATALANTE (46-06-11-90), sam. 20 h 30 : Ce qui est resté d'un Rembrandt déchiré en petits carrés bien réguliers, et foutus aux chiottes.
ATELIER (46-06-49-24), sam. 21 h, dim. 15 h : le Malade imaginaire.
BASTILLE (43-57-42-14), sam. 21 h : Hamlet ou les Adieux au théâtre.
BOURVIL (43-73-47-84), sam. 20 h 30 : Lady Penelope ; 22 h : Pas deux comme elle.
CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-99-61), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Les Heures blanches. Tempête (43-28-36-36), sam. 21 h 15, dim. 16 h 45 : la Sente étroite du bout du monde-akihai ; sam. 19 h 30, dim. 15 h : Pas/Comédie ; sam. 20 h 30, dim 16 h : 4 litres blues.
CHATEAU ROUGE (42-52-44-94), sam. 21 h : Les retrouvailles.
CITE INTERNATIONALE (45-89-38-69), Grand Théâtre sam. 20 h 30 : les Caprices de Marianne.
CITHEA (43-57-93-26), sam. 21 h : Un amour.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), sam. 20 h 30, dim. 17 h 30 : Fleur de cactus.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), sam. 17 h, dim. 15 h 30 : Celluloïd.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), sam. 20 h 30 : le Misanthrope.
DAUNOU (42-61-69-14), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Une grande famille.
DÉCHARGEURS (42-36-00-02), sam. 20 h 15 : Pas d'entracte pour Hamlet ; dim. 19 h, 22 h 15 : Verdun-Plage.
DIX-HEURES (42-64-35-90), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Maman.
ÉDOUARD-VII (47-42-57-49), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.
ESCALIER D'OR (voir Th. subventionnés).
ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 22 h 30 : Théâtre interdit.
ESSAION (42-78-46-42), sam. 19 h : le Chemin d'Anna Bargeton ; 18 h 30 : Récits aigres-doux.
FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (43-79-81-96), sam. 20 h : Macbeth.
FONTAINE (48-74-74-40), sam. 21 h : Au secours, tout va bien.
GAITÉ - MONTPARNASSE (43-22-16-18), sam. 21 h, dim. 15 h : le Perfectionniste.
GALERIE 55 (43-26-63-51), sam. 21 h : I Do ! I Do !
GRAND EDGAR (43-20-90-09), sam. 20 h 15 : Palier de crabes ; 22 h : C'est ce soir ou jamais.
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (40-13-02-42), 20 h 30 : L'île aux topies ; dim. 22 h : Mort de l'île. Espace Nord, sam. 20 h : Transit chevalier.
GUICHET - MONTPARNASSE (43-27-88-61), sam. 19 h : l'Inconnu ; 21 h : Méfie-toi Phélèa.
GYMNASE (42-46-79-79), sam. 20 h 30 : la Famille Hernandez.
HUCHETTE (43-26-38-99), sam. 19h30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.
LA BRUYÈRE (48-74-88-21), sam. 21 h, dim. 16 h : M. Jolivet.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h : Moi zéro magnifique ; II : 20 h : Le Petit Prince ; 21 h 25 : Architruc.
MADELEINE (42-65-07-09), sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Antigone.
MARIE-STUART (45-08-17-80), sam. 20 h 30 : Mess.
MARIGNY (42-56-04-41), sam. 20 h, dim. 15 h : Kean.
MICHEL (42-65-35-02), sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.
MICHODIÈRE (47-42-95-22), sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Double mixte.
MOGADOR (42-85-28-80), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Cabaret.
MONNAIE DE PARIS, 20 h 30 : la Mégère apprivoisée.
MONTPARNASSE (43-22-77-74), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Conversations après un enterrement.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), sam. 19 h 15 et 21 h 45 : l'Amuse-gueule.
POCHE (45-48-92-97), sam. 18 h, dim. 15 h 30 : Coup de crayon.
POTINIÈRE (42-61-44-16), sam. 18 h 30 : l'Eprouvette.
RANELAGH (42-88-64-44), sam. 20 h 30, dim. 17 h : les Petites Filles modèles (prolongations).
SALLE VALHUBERT (45-84-30-60), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : les Femmes savantes.
SAINT - GEORGES (48-78-63-47), sam. 20 h 45, dim. 15 h : les Seins de Lola.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27), sam. 20 h 30 : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ?
SPLENDID ST-MARTIN (42-08-21-93), sam. 20 h 30 : Feydeau/Musset.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Beau Rivage.
STUDIO DES URSULINES (43-26-19-09), sam. 20 h 45 : Taxi.
TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), sam. 22 h : l'Écume des jours ; sam. 20 h : Huis clos.
TH. D'EDGAR (43-22-11-02), sam. 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, dim. 22 h : C'est ce soir ou jamais ; sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.
TH. DU MARAIS (46-66-02-74), sam. 20 h 30 : Nuits câlines.
TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Petite salle, le 20, 21 h : Marion ; Maison internationale de théâtre, sam. 21 h : Récital Petique F. Amaurial. Grande salle, 18 h 30 : L'Ogre de Barbarie.
TH. DU TEMPS (43-55-10-88), sam. 20 h 30 : Antigone ; sam. 18 h 30 : Deux larmes pour un sourire.
TOURTOUR (48-87-82-48), sam. 20 h 30 : Nous, Théo et Vincent Van Gogh ; 22 h 30 : Le Horla.





Samedi 20 - Dimanche 21 juin

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE 21 JUIN

15 h, Capitaine Blomet, de A. Feix ; 17 h, Pour une nuit d'amour, de E.T. Greville ; 19 h, la Valse de Paris, de M. Achard ; 21 h, Strangers in the night, de A. Mann (v.o.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)
DIMANCHE 21 JUIN

15 h, Annecy : programme de films expérimentaux du réalisateur japonais K. Tanaami et programme de six courts films silencieux d'animation abstraite, de D. Grant ; 17 h, Annecy : programme de dix films britanniques, de D. Hand ; 19 h, Annecy : les films primés en 1987 ; 21 h, Annecy : les films primés en 1987.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU
Salle Garance (42-78-37-29)
Le cinéma brésilien.

DIMANCHE 21 JUIN

14 h 30, Animando, de Marcos Magalhaes et Matar ou Correr, de Carlos Manga ; 17 h 30, Mulher de verdade, d'Alberto Cavalcanti ; 20 h 30, Tenda dos Milagres (la Boutique aux miracles), de Nelson Pereira dos Santos.

Les exclusivités

AFTER HOURS (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (43-33-10-82).
AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; h. sp.
ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
L'APICULTEUR (Fr.-Gr.) (v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
ARIA (Brit., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
ARIZONA JUNIOR (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). — V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79).
ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).
ATTENTION BANDITS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01).
AUTOUR DE MINUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
BACKLASH (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
BEYOND THERAPY (Brit, v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-42-10-80) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES BISOUNOURS No 2 (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BUISSON ARDENT (Fr.) : 14-Juillet Montparnasse, 6e (43-26-58-00).
CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
LA CHAMBRE DE MARIAGE (Turc, v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS AMOUREUX (Pol., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).
CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE (It.-Fr., v.it.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Français, 9e (47-70-33-88).
CŒURS CROISÉS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LA COULEUR DE L'ARGENT (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).
CRIMES DU CŒUR (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).
CROCODILE DUNDEE (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).
LA DAME DE MUSASHINO (Jap., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
DANGEREUSE SOUS TOUS RAPPORTS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).
LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
DOWN BY LAW (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).
LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
L'ÉTÉ EN PENTE DOUCE (Fr.) : Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) (h. s.p.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
GOLDEN CHILD (A., v.f.) : Rex, 2e (43-36-83-93).
GOOD MORNING BABILONIA (It.-A., v.o.) : Forum Arc en Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).
HISTOIRES FANTASTIQUES (A., v.o.) : Forum Arc en Ciel, 1er (42-97-53-74) ; St-Germain-Village, 5e (46-33-63-20) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
HOTEL DE FRANCE (Fr.) : Racine-Odéon, 6e (43-26-19-68).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Templiers, 3e (45-62-45-76).
LA JEUNE FILLE XIAO XIAO (Chin., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LES LETTRES D'UN HOMME MORT (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).
MACBETH (Fr., v. it.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).
MANNEQUIN (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
MANON DES SOURCES (Fr.) : Élysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).
MAUVAIS SANG (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
MÉLO (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
LA MÉNAGERIE DE VERRE (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30). UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40).
LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Templiers, 4e (42-72-87-30).
MISSION (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (Hong., v.o.) : Triomphe 8e (45-62-45-76) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).
LE NOM DE LA ROSE (Fr., v. angl.) : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
PEE-WEE BIG ADVENTURE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; v.o. et v.f. : Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
LA PETITE BOUTIQUE DES HORREURS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40)) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50)) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Clichy-Pathé, 18e (45-22-46-01).
PIERRE ET DJEMILA (Fr.) Forum Orient, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33).
PLATOON (A., v.o.) (*) : Forum-Orient, 1er (42-33-42-26) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.o. et v.f. : George-V, 8e (45-62-41-46).
QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
QU'EST-CE QUE J'AI FAIT POUR MÉRITER ÇA ? (Esp., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
RADIO DAYS (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Nations, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
REBEL (A., v.f.) : Hollywood Bd, 9e (47-70-10-41).
LE RETOUR DE JEAN MAURICE (Fr.) Studio 43, 9e (47-70-63-40).
ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LA RUE (*) (A., v.o.) : Forum Arc en Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-72-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01).
SABINE KLEIST, 7 ANS (All., RDA, v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).
STAND BY ME (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
LA STORIA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) Utopia, 5e (43-26-84-65).
SWEET COUNTRY (Grec, v.o.) : Mercury, 8e (45-62-96-82).
THAT'S LIFE (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) (H. sp.).
THE AMERICAN WAY (A., v.o.) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).
THÉRÈSE (Fr.) : UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94).
37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17); Ambassade, 8e (43-59-19-08).
TRUE STORIE (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
UNE FLAMME DANS MON CŒUR (Suis.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; St-André-des-Arts, 6e (43-36-48-18) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79).
UN HOMME AMOUREUX (Fr., v.angl.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).
LA VEUVE NOIRE (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

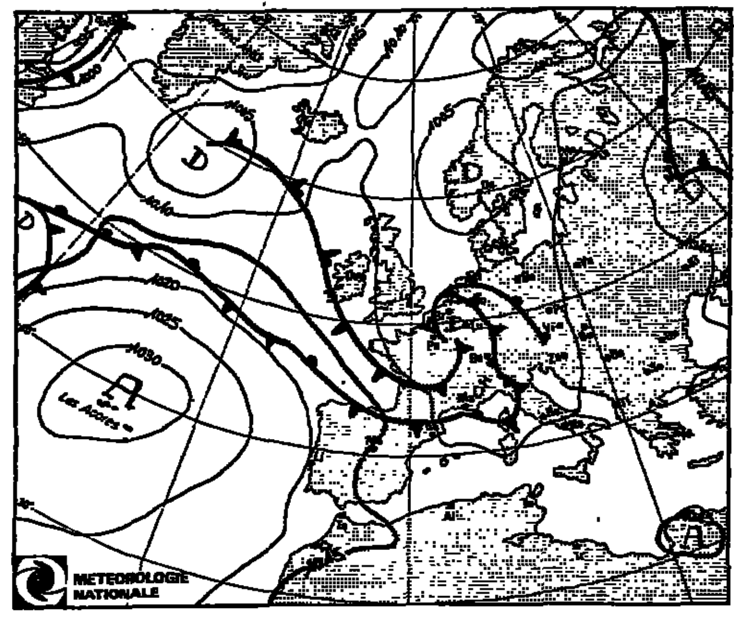
LES FILMS NOUVEAUX

ALADDIN. Film italien de B. Corbucci, v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).
FREDDY 3, LES GRIFFES DU CAUCHEMAR (*). Film américain de Chuck Russel, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; VF : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).
HANOI HILTON. Film américain de L. Chetwynd, v.o. : Forum Orient, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; VF : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).
MON BEL AMOUR, MA DECHIRURE (*). (Interdit aux moins de 13 ans.) Film français de J. Pinheiro. Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (45-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Nations, 12 (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
POULE ET FRITES. Film français de L. Rego. Forum Orient 1er (42-33-42-26) Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).
TANDEM. Film français de P. Leconte. Forum Horizon, 1er ((45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (43-26-83-93) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47.48.06.06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
TIN MEN, LES FILOUS. Film américain de B. Levinson. v.o. Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; VF : Rex, 2e (43-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-52-37).

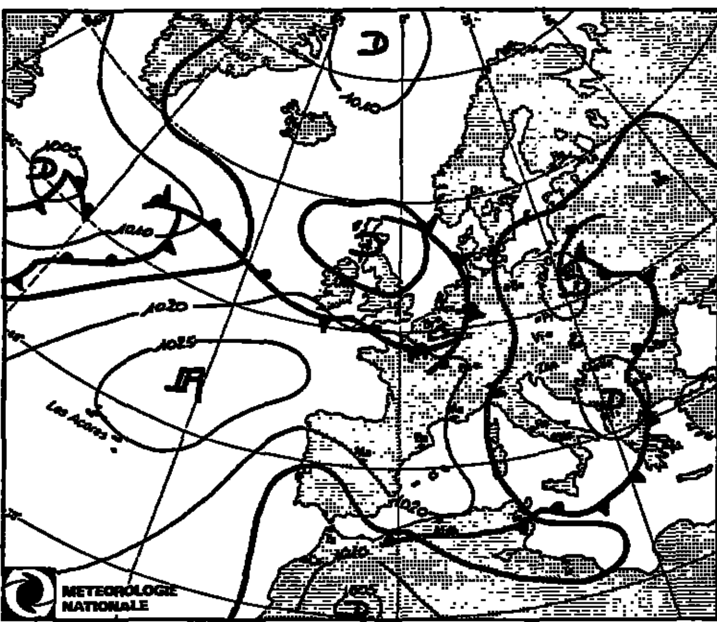
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 20 JUIN 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 22 JUIN A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 20 juin à 0 h TU et le dimanche 21 juin à 24 h TU.

Le flux de nord-ouest qui persiste sur la France apporte des masses d'air frais et humide. Mais le champ de pression est en hausse : ainsi, la perturbation qui abordera les côtes de la Manche dans la nuit n'affectera demain que le nord du pays.

Dimanche : temps maussade au nord de la Seine. Nette amélioration au sud de la Loire.

Des Alpes à la Franche-Comté et à l'Alsace, on aura encore des averses le matin. Mais elles s'évacueront vers l'Est assez rapidement.

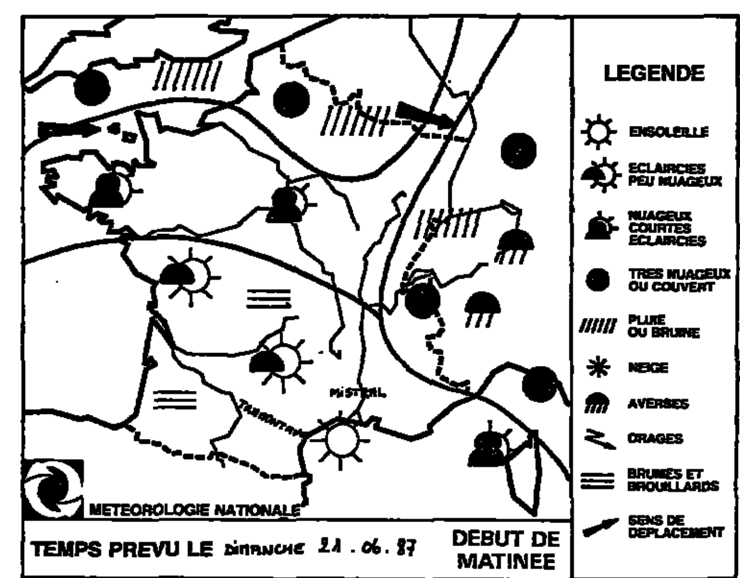
De la Haute-Normandie au Bassin Parisien, aux Ardennes et au Nord, les nuages seront nombreux dès le matin et donneront des pluies faibles. En cours de journée, ces pluies s'étendront juqu'à la Bourgogne et au Nord-Est.

De la Bretagne au Cotentin et au Centre, les nuages seront assez nombreux mais il ne pleuvera pas.

Près de la Méditerranée le soleil brillera, mais mistral et tramontane souffleront assez fort.

Sur les autres régions, les brouillards matinaux se dissiperont rapidement. Le soleil sera souvent présent, malgré quelques passages nuageux.

Les températures seront comprises entre 14 et 16 degrés sur la moitié nord, elles n'atteindront 21 degrés que près de la Méditerranée, 23 degrés en Corse.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 19-6 à 6 heures TU et le 20-6-1987 à 6 heures TU — le 20-6-1987

	max	min	temps
FRANCE			
AJACCIO	22	15	C
BIARRITZ	16	14	C
BORDEAUX	19	12	D
BOURGES	18	11	C
BREST	15	10	N
CAEN	16	11	P
CHERBOURG	13	10	D
CLERMONT-FERR.	19	12	C
DIJON	15	10	P
GRENOBLE S-M-H	17	12	P
LILLE	16	12	P
LIMOGES	16	9	C
LYON	16	12	P
MARSEILLE-MAR.	21	15	P
NANCY	14	11	P
NANTES	17	10	D
NICE	20	14	N
PARIS-MONTS.	19	13	C
PAU	16	13	P
PERPIGNAN	22	15	D
RENNES	17	10	D
ST-ÉTIENNE	20	11	P
STRASBOURG	16	11	P
TOURS	18	11	C
TOULOUSE	17	13	P
POINTE-A-P.	31	23	C
ÉTRANGER			
ALGER	28	17	D
AMSTERDAM	15	11	C
ATHÈNES	26	19	D
BANGKOK	34	27	C
BARCELONE	23	14	D
BELGRADE	23	12	C
BERLIN	19	13	C
BRUXELLES	15	12	P
LE CAIRE	34	20	D
COPENHAGUE	13	5	B
DAKAR	29	25	D
DELHI	42	32	N
DJERBA	31	18	D
GENÈVE	15	10	P
HONGKONG	29	27	A
ISTANBUL	21	14	N
JÉRUSALEM	27	15	N
LISBONNE	23	16	P
LONDRES	16	9	N
LOS ANGELES	21	14	D
LUXEMBOURG	12	7	P
MADRID	29	16	D
MARRAKECH	33	18	D
MEXICO	27	13	A
MILAN	18	13	P
MONTRÉAL	29	17	D
MOSCOU	19	15	P
NAIROBI	24	15	C
NEW-YORK	32	21	D
OSLO	16	9	P
PALMA-DE-MAL.	25	19	D
PÉKIN	31	20	D
RIO-DE-JANEIRO	23	18	D
ROME	23	16	P
SINGAPOUR	33	27	C
STOCKHOLM	12	8	B
SYDNEY	20	13	C
TOKYO	27	19	A
TUNIS	28	18	C
VARSOVIE	16	8	N
VENISE	21	13	P
VIENNE	19	17	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4510

HORIZONTALEMENT

I. Fait beaucoup avec presque rien. – II. Qui n'en n'est tout de même pas réduit à ne pas mâcher ses mots. Les uns s'exposent à être rembarrés, les autres à être barrés. – III. Pour lui, on s'écarte volontiers du droit chemin. Où qu'ils aillent, certains pèlerins ne s'en séparent jamais. Réalisés avec des « pinceaux ». – IV. Interjection. Saisi ou simplement touché. Parfois visible sur une aiguille. – V. Utiliser un fourgon. N'ont personne à qui fausser compagnie. – VI. Où certains ont payé très cher dans le but d'investir. Ajoute au charme de la Cornouaille. – VII. Font des serrer les lèvres à ceux qui n'ont rien à dire. Emporte vers un monde meilleur. Où un astre a l'habitude de se montrer. – VIII. En colère mais nullement en rogne. Parmi lesquels on peut trouver des carpes. – IX. Si c'est un bouquin, certains se feront un plaisir de le dévorer. Fait passer un mauvais quart d'heure. Reste inactif. – X. Ne reste pas « inactif ». Espèce de « pigeon » ! N'est donc guère en mesure d'employer la force. – XI. S'adonne à la conduite. Conséquence d'une trahison. – XII. Traînent en longueur. « Fleur » susceptible de plaire. Font fumer même ceux qui ont horreur du tabac. – XIII. Grecque. EST paresseux comme un lézard. – XIV. Tel qu'il n'est réellement plus possible d'être sous le charme. Moyen de transport. Limite les déplacements. – XV. Variété de cactus. Sur la tête de celui qui est rouge comme un coq. Ne redoutait pas la présence des loups.

VERTICALEMENT :

1. De quoi véritablement perdre la mise. Note. – 2. A laquelle il manque, à coup sûr, quelque chose. Où certains cabots ont un caractère de chien. – 3. On n'hésite pas à frapper pour le disputer. Ne s'exprime que très violemment. On l'a dans la peau. – 4. Etait destinée aux phalanges mais ne couvrait pas les doigts. Avec lui, certains ont fait plus d'une paire de bottes. – 5. Porte-clef. Ont fait disparaître maintes « collections ». Source d'inspiration. – 6. Avec elles, nombreux sont ceux qui ont eu les jetons ! Fournie après avoir été inventée. – 7. Localité normande. Conjonction. – 8. Pompette à force d'avoir pompé. Conséquenses fâcheuses d'un abus de pouvoir. – 9. Leur apparition peut être due à une disparition. Processions après la session. – 10. Vacille en cas de faiblesse. Mêlé à de nombreuses préparations. Sont bons pour le panier. – 11. On peut en faire tout un plat. Notre ami pierrot. Est couvert de poils. – 12. En pleine nuit. Où ont eu lieu de multiples prises de bec. Pris un bien modeste repas. Cité. – 13. Telles les paroles d'une chanson à refrain. Toujours disposé à manger le morceau. – 14. Peuvent prouver qu'on a mal tourné. De quoi en avoir plein le dos. Les quatre saisons. – 15. Entrent dans le quartier. Dans l'œil ou sur une couche. Pour faire des crêpes.

Solution du problème n° 4509

Horizontalement

I. Autorité. – II. Unipare. – III. Rire. Oral. – IV. Ive. INRI. – V. Ce. Idées. – VI. Uri. Essai. – VII. LSD. TNT. – VIII. Aïe. Terça. – IX. Ite. Idéel. – X. Ré. Otes. – XI. Gréa. Ne.

Verticalement

1. Auriculaire. – 2. Université. – 3. Tire. Idée. – 4. Ope. Or. – 5. Râ. Identité. – 6. Irones. Edéa. – 7. Terrestres. – 8. Aisance. – 9. Ile. Italie.

GUY BROUTY.

Communication

La cour d'appel refuse la saisie symbolique du *Canard enchaîné*

La première chambre de la cour d'appel de Paris a confirmé, vendredi 19 juin, l'ordonnance du juge des référés du tribunal de grande instance de Paris du 17 juin qui refusait d'accorder à M. Jean-Marie Le Pen la saisie du *Canard enchaîné* (*le Monde* du 19 juin). Toutefois l'arrêt de la cour est particulièrement sévère à l'égard de l'hebdomadaire satirique.

En constatant que le *Canard enchaîné* avait publié dans son dernier numéro la photographie de M. Le Pen à côté de son ex-épouse, *« tous deux dévêtus des pieds à la ceinture »*, l'arrêt observe qu'il n'y a pas à rechecher si cette publication a trait à l'intimité de la vie privée, en remarquant : *« Il suffit de relever que les photographies qu'elle comporte et le texte qui les accompagne ont manifestement pour but (...) de ridiculiser et de déconsidérer les personnages concernés... »* Si Mme Huguette Le Foyer de Costil, vice-président du tribunal, avait estimé qu'il s'agissait d'une *« plaisanterie dont l'outrance peut être regrettée »*, la cour, présidée par M. Jean-Bernard de Saint-Affrique, considère que *« la photographie fait notamment l'objet d'un commentaire traduisant une volonté de dénigrement qui constitue, même dans un journal satirique, un abus caractérisé. (...) Le genre satirique et humoristique du journal concerné ne saurait l'excuser d'un tel comportement générateur d'un trouble manifeste et illicite que le juge des référés peut faire cesser »*.

Juridiquement, les conditions de la saisie se trouvaient ainsi réunies. Mais la cour déclare : *« Le trouble ainsi constaté et le dommage en découlant se trouvent définitivement consommés dès lors que l'hebdomadaire en cause a été mis en vente depuis près de trois jours correspondant à la période de la plus grande diffusion. (...) Dans ces conditions, le dommage subi ne peut plus être réparé de manière effective que par l'allocation de dommages-intérêts. »* Tout en refusant la saisie demandée par M. Le Pen, même à titre symbolique, la cour a condamné *le Canard enchaîné* à lui verser 20 000 francs à valoir sur les dommages et intérêts qui pourraient être alloués ultérieurement.

MAURICE PEYROT.

Un projet de collaboration avec Canal Plus inquiète la rédaction d'A 2

Le projet d'Antenne 2 de réorganiser la tranche 19 h 30-20 h 30, en faisant appel aux conseils d'une filiale de Canal Plus, Ellipse, crée des remous au sein de la rédaction. Les journalistes ont fait part, le vendredi 19 juin, de *« leur plus vive inquiétude »*, à l'issue d'une assemblée générale. Le plan prévoit, selon la rédaction, un présentateur unique pour le journal et le jeu – conçu par Ellipse – qui le précéderait. Le présentateur pourrait être Philippe Gildas, qui anime actuellement une émission matinale sur Europe 1 et un « talk-show » le midi sur Canal Plus. La rédaction *« refuse ces plans qui remettent en cause la conception du journal défendue depuis dix ans »*. Elle rejette une *« réforme qui pervertirait les vertus de rigueur et de qualité propres au service public »*.

Le directeur de l'information d'Antenne 2, M. Elie Vannier, se défend en précisant qu'il est *« hors de question que le journal d'Antenne 2 soit produit, réalisé, préparé ou présenté par une société ou des collaborateurs extérieurs »* à la chaîne. Si Philippe Gildas, affirme-t-il *« devait un jour présenter le journal, ce serait comme salarié d'Antenne 2 »*.

Quant au directeur général d'Ellipse, M. Albert Matthieu, il précise que sa société n'interviendrait pas dans le journal d'A 2, si son projet était finalement retenu. *« Nous donnerions à l'ensemble de la tranche une image, un look, une unité. Mais nous ne serions concepteurs de programmes que pour la tranche 19 h 30-20 heures. »* Ces apaisements suffiront-ils à rassurer la rédaction ?

● **Canal Plus en Bourse en novembre.** – Canal Plus sera la seconde chaîne de télévision à offrir ses actions au public. M. André Rousselet a annoncé en effet que la chaîne payante sera introduite en Bourse fin novembre 1987. Augmenté en mars 1986 de 300 à 400 millions de francs, le capital de Canal Plus se partage notamment entre Havas (25 %), la Compagnie générale des eaux (21,2 %), L'Oréal (10,4 %), la Société générale (10 %) et Perrier (5 %). La chaîne payante devrait réaliser quelque 300 millions de bénéfices cette année.

● **Gilles Schneider sur la Cinq et Laurent Cabrol sur A 2.** – Deux journalistes d'Europe 1, Gilles Schneider et Laurent Cabrol, quittent la station pour faire de la télévision. Gilles Schneider, qui anime actuellement l'émission « Découvertes », dirigera le « pool » des reporters de la Cinq et devrait y être chargé d'une émission. Quant à Laurent Cabrol, il remplacera à la rubrique météo d'A 2 Brigitte Simonetta qui passe à la rubrique « sciences et techniques ».

Le Carnet du Monde

Naissances

– Alice et Geoffroy MARTARELLI-NAVELLIER sont très heureux d'annoncer la naissance de leur petite-fille

Camille BIDEAU.

16, boulevard Jourdan,
75014 Paris.

Fiançailles

– M. Jacques DARDEL et Mme,
née Marie-France Thirion,
M. Christian PLUNIAN et Mme,
née Janine Bonin,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,

Laure et Franck.

Décès

– Les familles Augst, Griveau, Fremont, Gaudry,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges AUGST,
ancien professeur à l'école des Roches,

survenu le 18 juin 1987, dans sa quatre-vingt-septième année, à l'hôpital de Verneuil-sur-Avre.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 22 juin 1987, à 11 heures, en l'église de Francheville (Eure).

Le Haut-du-Seuil, Francheville,
27160 Breteuil-sur-Iton.

– Tlemcen. Oran, Oujda.

Mme Germaine Benichou,
Le docteur Simon Benichou,
M. et Mme Fanet,
Mme Nelly Guenanssia,
M. et Mme Jean-Paul Weibel,
M. et Mme Jacques Ramon,
Mme Zari Seban,
M. et Mme Jean-Claude Benichou,
Les familles Benichou, Benzaken et Seban,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Joseph BENICHOU,
leur époux, père, frère, oncle et parent.

Les obsèques auront lieu le lundi 22 juin.

On se réunira à la porte du cimetière parisien de Pantin, à 16 h 15.

131, boulevard Pereire,
75017 Paris.

– Lyon. Paris. Oran.

Mme Emile Dahan, née Jeannine Gourion,
M. Gérard Dahan,
Mme Marie-Claude Dahan,
M. Dominique Fetiveau
et Maud,
Les familles Dahan, Gourion, Fitoussi, Lancry, Nakam et Tedgui,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Emile DAHAN,
docteur en droit,
avocat au barreau de Lyon,
croix de guerre,
commandant de réserve,

survenu subitement le jeudi 18 juin 1987, à l'âge de soixante-cinq ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 22 juin 1987, à 11 heures, au cimetière israélite de Champagne-au-Mont-d'Or.

4, avenue Lanessan,
69410 Champagne-au-Mont-d'Or.

– Mme Jean-Marie Jamet,
son épouse,
Hervé et Frank,
ses enfants,
M. Claude Jamet,
son père,
MM. Alain, Benjamin-Dominique et Gilles Jamet,
ses frères,
Mmes Marie-Claude Thérenty et Marie-Josée Broons,
ses sœurs,
M. Philippe Thérenty,
son beau-frère,
Mme Françoise Jamet,
sa belle-sœur,
France, Philippe, Thierry, Marc-Antoine, Laurence, Constance, Marie-Eve, Aude, Romain, Emmanuelle et Stéphanie,
ses neveux et nièces,
M. et Mme Olivier Jamet,
Mme Geneviève Kristy,
ses oncle et tantes,
Les familles Kristy et Robert,
ont le chagrin d'annoncer la mort de

M. Jean-Marie JAMET,

survenue le 18 juin 1987.

Une cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-François-Xavier, boulevard des Invalides, Paris (7e), le mardi 23 juin, à 10 h 30.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Arcueil.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Que ceux qui l'ont connu et aimé pensent à lui.

Messes anniversaires

– Il y a treize ans,

Sandor KOZELKA,

était enlevé brutalement à l'affection des siens, à l'âge de quinze ans.

Mme Paulette Zibi-Kozelka et sa famille font connaître que la prière de l'Azguir sera dite lundi 22 juin 1987, vers 18 h 30, à la synagogue, 28, rue Buffault, Paris (9e).

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

Communications diverses

– Groupe d'études en sciences sociales de l'information. – Lundi 22 juin, Industries de l'information et filière informationnelle, *Nezih Dincbudak* (Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe, IDATE). L'économie des industries de l'information électronique : structures et dynamique des coûts, barrières à l'entrée, organisation technique de la filière informationnelle. Marché actuel et barrières au développement, de 13 h 45 à 16 heures, salle 215, Maison des sciences de l'homme, 5, boulevard Raspail, 75006 Paris.

Soutenances de thèses

– Université Paris-III. – Le lundi 22 juin, à 8 h, salle Bourjac, 17, rue de la Sorbonne. M. Gharib Ali : « La poésie arabe en Syrie après l'indépendance (1946-1958) ».

– Université Paris-III. – Le lundi 22 juin, à 14 heures, salle Bourjac, 17, rue de la Sorbonne. M. Daniel Decotterd : « L'île communiquante : thèmes et structures de la communication locale en Grande-Bretagne ».

– Ecole des hautes études en sciences sociales. – Le lundi 22 juin, à 14 heures, EHESS, salle 524, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris. M. Thomas Calvo : « Guadalajara, capitale provinciale de l'Occident mexicain au XVIIe siècle ».

– Université Paris-IV-Sorbonne. – Le lundi 22 juin, à 14 heures, salle Louis-Liard, 17, rue de la Sorbonne. Mme Nelly Andrieux : « Le réseau lexical de joie dans le cycle de Guillaume d'Orange ».

– Université Paris-II. – Le lundi 22 juin, à 8 h 30, salle des fêtes. M. Fathi-Zouhair Nouri : « Analyse économique des contrats de prospection et de production pétrolières ».

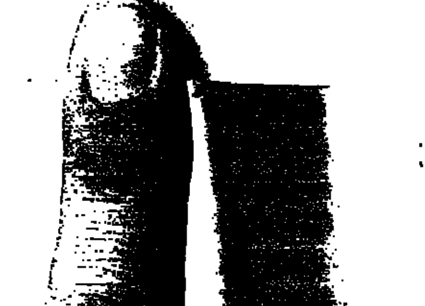
– Université Paris-V. – Le lundi 22 juin, à 14 heures, salle 224, galerie Claude-Bernard, escalier P, 1er étage, 1, rue Victor-Cousin. Mme Eleny-Maria Delgado, née Dicesca : « L'assistance psychiatrique au Brésil. Histoire des théories et des pratiques ».

– Université Paris-V. – Le lundi 22 juin, à 9 heures, amphithéâtre Durkheim, galerie Claude-Bernard, escalier J, 3e étage, 1, rue Victor-Cousin. M. Daniel Balvet : « La pièce à conviction. Approche anthropologique de l'imagerie médicale ».

– Université Toulouse-II. – Le lundi 22 juin, à 9 heures, salle 1075, UER d'anglais, 5, allée Antonio-Machado, à Toulouse. M. Abdallah Mdarhri Alaoui : « Approche théorique et analytique du discours narratif. Application aux textes marocains d'expression française ».

– Université Paris-Val-de-Marne. – Le lundi 22 juin, à 14 heures, salle des thèses, M. Ndiawar Sarr : « Le thème de la solitude dans le roman anglophone de l'Afrique de l'Ouest ».

– Université Paris-III. – Le mardi 23 juin, à 9 h 30, salle Bourjac. Mme Kyung-Sook Minn, épouse Baang : Conrad, Flaubert et Maupassant : influence et pratique littéraire ».



M. Marchelli « massivement » réélu au 27e Congrès de la CFE-CGC

M. Jacques Chirac confirme un allégement de la fiscalité pour les cadres

M. Jacques Chirac a confirmé, le samedi 20 juin, un allègement de la fiscalité pour les cadres, devant le congrès de la CGC à Versailles, au cours duquel M. Paul Marchelli a été réélu président.

Si la CGC est morte – la Confédération française de l'encadrement s'appelle désormais la CFE-CGC – son président, M. Paul Marchelli rempile pour un nouveau mandat de trois ans. Vendredi, au 27e Congrès, il a même été l'objet d'un véritable plébiscite : 84,4 % des votants (soit – 0,62 point depuis 1984), 111 bulletins sur 669 étant blancs ou nuls. En 1981, M. Jean Menu, lui aussi seul candidat, avait été réélu par 90 % des votants à la présidence. M. Jean de Santis (VRP) a été également réélu, pour un dernier mandat de secrétaire général avec 92,18 % des votants. Dans son programme d'orientation, M. Marchelli avait demandé aux délégués de lui renouveler *« massivement »* leur confiance en jouant tour à tour sur les registres de l'autopersuasion (*« le creux de la vague est derrière nous »* avec des *« signes de reprise »* de la syndicalisation) et de l'autosatisfaction (*« nous avons répondu à votre attente »*).

Jeudi, pourtant, au premier jour du congrès, plusieurs délégués s'en sont pris à un certain *« autoritarisme »* du président. Un texte, émanant d'un mystérieux et anonyme *« comité Malterre pour la rénovation de la CGC »* – animé, disait-on dans les couloirs, par d'anciens permanents licenciés, proches de l'extrême droite – circulait parmi les congressistes en s'en prenant violemment à *« Paul Marchelli Ier »*.

Alors que les délégués réservaient leurs coups au patronat, M. Marchelli, sans épargner ce dernier et tout en égratignant souvent FO, n'a pas hésité à critiquer le gouvernement. Amer de ne pas être entendu quand il demande au gouvernement d'infléchir sa politique en accordant une aide fiscale à l'investissement, le président de la CFE-CGC a lancé : *« Nous voici comme en 1981, mais cette fois en sens contraire, coincés par un dogme politique appliqué aveuglément aux réalités économiques »*, alors que *« la France accumule de mois en mois des déficits supplémentaires »*. Si la centrale veut être le *« partenaire privilégié du pouvoir économique et du pouvoir politique »*, *« le gouvernement, empêtré dans des considérations politiciennes et électoralistes, ne se conduit guère mieux que ses prédécesseurs vis-à-vis de notre organisation »*.

Lors d'un congrès extraordinaire, la réforme des status de la CFE-CGC a été adoptée par les congressistes à l'exception de la limite d'âge à soixante-cinq ans pour des mandats représentatifs qui a été refusée. Lors de l'élection des sept secrétaires nationaux, M. Dufoix (Crédit Foncier), qui se voulait le défenseur de la *« pluralité »* a été largement battu.

Intervenant samedi, M. Jacques Chirac a confirmé sa *« détermination »* à poursuivre sa politique de baisse de l'impôt sur le revenu, *« particulièrement pour les contribuables à revenus moyens, c'est-à-dire les cadres »*. *« Il est trop tôt aujourd'hui*, a-t-il ajouté, *pour préciser la manière dont cet allègement sera opéré »*.

La veille, M. Marchelli avait chiffré les allègements fiscaux attendus à 10 milliards. Le premier ministre a jugé qu'avec un taux maximum de 58 %, la progressivité de l'impôt sur le revenu reste *« trop forte »*. En revanche, M. Chirac n'a pas donné satisfaction à la CFE-CGC sur l'aide fiscale à l'investissement qu'elle demandait et que M. Marchelli chiffrait à 15 milliards, en estimant que l'Etat pouvait alors prendre le risque d'un accroissement du déficit budgétaire.

MICHEL NOBLECOURT.

● **Quatre syndicats d'EDF demandent une révision de l'accord salarial.** – Les fédérations CFDT, FO, CGC et CFTC ont écrit le 17 juin à la direction d'EGF pour demander une révision de l'accord salarial 1987 qu'elles ont signé et qui était fondé sur les bases d'une hausse des prix de 1,7 % en niveau et 2 % en masse. *« Cette tendance se trouve aujourd'hui inversée*, affirment ces syndicats dans un communiqué commun. *Une dérive des prix conduisant à une hausse supérieure à 3 % pour l'année 1987* est vraisemblable. » Il est donc nécessaire « que soient revues les mesures salariales pour l'année 1987 ».

Alternance et plan pour l'emploi des jeunes

La cotisation pour la formation professionnelle est augmentée pour les entreprises

L'exonération totale des charges sociales pour le contrat de qualification (1) est prolongée jusqu'au 30 juin 1988, ont indiqué les représentants du gouvernement, le 17 juin, au cours de la réunion de la commission permanente de la formation professionnelle. Les arbitrages ministériels, en suspens depuis plusieurs semaines, ont finalement été pris en faveur de la thèse défendue par M. Philippe Séguin et largement soutenue par les partenaires sociaux, signataires de l'accord de 1983 sur la formation en alternance (*le Monde* du 17 juin).

La disposition sera introduite dans les diverses mesures d'ordre social (DMOS), actuellement en discussion au Parlement, par la voie d'un amendement. Toutefois, et au contraire des exonérations pour l'apprentissage et pour les SIVP (stage d'initiation à la vie professionnelle) qui vont être pérennisées, l'exonération du contrat de qualification est maintenue temporairement. Le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, lancé en mai 1986, va donc prendre une nouvelle forme dans ce qui sera une troisième version.

Un second amendement devrait également permettre d'améliorer le financement de la formation prévue dans le cadre de l'alternance. Les fonds mutualisés et défiscalisés des entreprises vont pouvoir augmenter, la cotisation établie sur la masse salariale passant de 0,3 % (0,2 % au titre de la formation des jeunes, 0,1 % prélevé sur la taxe d'apprentissage) à 0,4 % (0,3 % pour la formation, 0,1 % pour l'apprentissage) à compter du 1er janvier 1987. Cette décision a pour conséquence de relever le plancher légal de cotisation à la formation professionnelle de 1,1 % à 1,2 % pour les entreprises de plus de dix salariés, ce qui représente 1 milliard de francs.

Parallèlement, l'Etat s'engagerait à accorder un prêt de 700 millions de francs environ pour permettre aux organismes mutualisateurs d'attendre la rentrée des prochains versements effectués en octobre. De cette manière, pense-t-on, le déséquilibre financier de 1,2 milliard serait plus que compensé.

Si les organisations syndicales sont satisfaites de l'issue, et notamment du relèvement à 1,2 % de l'effort pour la formation professionnelle, le CNPF, pour sa part, exprime sa réserve de façon très mesurée. Même pour une noble cause, fait remarquer l'organisation patronale, les charges des entreprises vont être alourdies, bien que celles-ci consacrent en réalité 2,15 % de la masse salariale, en moyenne, à la formation de leur personnel.

A. Le.

(1) Contrat qui, en deux ans, permet aux jeunes de moins de vingt-cinq ans de recevoir une formation professionnelle.

CANADA : comme aux Etats-Unis

La réforme fiscale favorise les particuliers mais aggrave les impôts des entreprises

MONTRÉAL
de notre correspondante

Le ministre canadien des finances, M. Michael Wilson, ne pouvait trop tarder : neuf mois après que les Etats-Unis eurent annoncé leur réforme fiscale, il fallait qu'il présente la sienne avant que l'écart entre les deux systèmes ne provoque un exode.

Le projet qu'il a dévoilé le jeudi 18 juin à Ottawa s'inspire du même souci de simplification et de la même volonté de soulager les particuliers : leurs impôts vont diminuer dans 80 % des cas à partir de 1988, ceux des entreprises vont augmenter de 10 % en moyenne au cours des cinq prochaines années. Mais là s'arrêtent les comparaisons car la réforme de M. Wilson est beaucoup moins audacieuse que l'américaine. Elle est en outre incomplète. La taxe de vente fédérale (12 % sur les produits manufacturés) ne sera remplacée par une taxe nationale sur la valeur ajoutée, dont l'assiette demeure incertaine, qu'à l'issue de négociations menées avec les dix gouvernements provinciaux. Ces derniers ne renonceront sans doute pas facilement à une partie des taxes qu'ils prélèvent actuellement eux-mêmes.

M. Wilson a réduit le nombre de tranches d'imposition de dix à trois (17, 26 % et 29 %). Les Américains n'ont ont gardé que deux (15 % et 28 %). Il a surtout converti plusieurs déductions et exemptions en crédits d'impôt, dans un dessein de « justice sociale », afin que les personnes à gros et à faibles revenus soient traitées sur un pied d'égalité. Quelque 850000 Canadiens, dont plus d'un quart sont des personnes âgées, ne payeront de ce fait plus d'impôts sur le revenu.

Ces sommes seront récupérées par le fisc auprès des sociétés en vertu du même principe qu'aux Etats-Unis : les taux d'imposition baisseront (de 38 % à 28 % pour les grosses entreprises), tandis que l'assiette fiscale sera élargie grâce à l'élimination de l'exonération cumulative en gain de capital et à la suppression de plusieurs types de déductions. Mais M. Wilson renonce à instaurer l'impôt minimum pour les sociétés que le gouvernement avait envisagé.

Les Etats-Unis ont cherché à mettre en place une réforme « neutre », le Canada, lui, a gardé de nombreux dispositifs fiscaux incitatifs. Parmi eux, les crédits d'impôt à l'investissement subsisteront pour les régions défavorisées, les encouragements fiscaux pour la recherche et le développement ne seront pas remis en cause.

Enfin, M. Wilson a cherché à aplanir les différences sectorielles : les sociétés œuvrant dans le domaine de la finance, des assurances ou de l'immobilier, qui payaient moins d'impôts que la moyenne, seront mises à contribution tandis que les compagnies pétrolières ou les entreprises commerciales, jusqu'ici relativement plus sollicitées, seront moins imposées.

Au total, le Trésor devrait gagner 2,7 milliards de dollars (1) dès 1989-1990. Selon les prévisions, le déficit budgétaire (31 milliards de dollars) devrait baisser à 23,5 milliards de dollars d'ici cinq ans grâce aussi à une réduction des dépenses, et la dette publique ne devrait pas dépasser 401 milliards de dollars en 1992.

Les milieux d'affaires ont réagi prudemment à l'annonce de ces mesures. Les milieux syndicaux ainsi que les partis libéraux et néo-démocrates d'opposition au Parlement d'Ottawa ont quant à eux dénoncé les « iniquités » de cette réforme aux dépens des personnes à faibles revenus.

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur de M. Brian Mulroney en 1984, les particuliers ont vu leurs impôts sur le revenu augmenter de 47 %. Cette hausse n'a été que de 4 % en moyenne pour les sociétés, affirment-ils en constatant que la réforme proposée est loin de rétablir l'équilibre.

Avant de mesurer les effets concrets de ces changements, il faudra aussi attendre de savoir comment chacune des dix provinces du Canada va adapter son propre système fiscal. Les Canadiens, qui payent leurs impôts sur le revenu aux deux niveaux de gouvernement (fédéral et provincial), sur des déclarations différentes dans le cas du Québec, laissaient jusqu'ici en moyenne près de la moitié de leurs revenus au fisc.

MARTINE JACOT.

(1) Un dollar canadien vaut environ 4,50 francs.

M. Michel Pébereau va succéder à M. Gabriel Pallez à la présidence du Crédit commercial de France

M. Michel Pébereau, directeur général du Crédit commercial de France (CCF) depuis décembre 1982, et vice-président, depuis octobre 1986, va succéder à M. Gabriel Pallez à la présidence de la banque d'ici un mois. Cette nomination a été annoncée par M. Pallez lui-même, qui la proposera au conseil d'administration désigné par l'assemblée générale du 22 juillet prochain.

Selon M. Pallez, *« Michel Pébereau a fait la preuve, au cours de ces dernières années, sur le terrain de l'entreprise, de ses très grandes capacités »*.

On ne saurait mieux dire. M. Pébereau, appelé à ses fonctions, fin 1982, par le président de l'époque, M. Daniel Deguen, se vit confier la tâche d'exercer une gestion rigoureuse, afin d'accroître la marge bénéficiaire du CCF et de constituer des provisions supplémentaires pour couvrir des risques sur des engagements contractés antérieurement à l'étranger, sous la présidence de M. Jean-Maxime Lévêque.

D'une intelligence remarquable – rapide et précise – M. Pébereau, sous une apparence modeste qui ne trompait que ceux qui ne le connaissaient pas, détenait la réalité du pouvoir. Heureusement pour un établissement qui vit passer trois présidents en trois ans : M. Deguen, de juin 1982 à juin 1984, M. Claude Jouven, de juin 1984 à octobre 1985, et, enfin, M. Pallez, soixante ans, ancien directeur général de l'Assistance publique, qui devait survivre aux grands changements de juillet 1986.

Logique après la privatisation du CCF, la nomination de M. Pébereau ne fait que mettre le droit en accord avec la réalité.

F. R.

[Né en 1942 à Paris, ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'ENA, inspecteur des finances, M. Michel Pébereau a été conseiller technique au cabinet de M. Giscard d'Estaing, ministre des finances, de 1972 à 1974, secrétaire général du CIASI, sous-directeur au ministère de l'économie et du budget, directeur du cabinet de M. Monory, ministre de l'économie et des finances, de 1978 à 1980. Il est le frère de Georges Pébereau, ancien PDG de la CGE.]

REPÈRES

Prix des matières premières

+ 3,7 % en mai

Les prix internationaux des matières premières importées par la France ont augmenté de 3,7 % en mai par rapport à avril. En un an (avril 1987 comparé à avril 1986), ces prix ont baissé de 4,7 %.

Les prix des matières premières alimentaires ont augmenté de 7,6 % en un mois, mais ont baissé de 16 % en un an. Les prix des matières premières industrielles ont augmenté de 2,1 % en un mois et de 1 % en un an.

Réserves de change

+ 9,7 milliards de francs en avril pour la France

Les réserves de change de la France ont augmenté de 9,7 milliards de francs en avril, passant de 410,5 milliards de francs fin mars à 420,2 milliards de francs. En un an (avril 1987 comparé à avril 1986), les réserves de change ont diminué de 39,2 milliards de francs.

Finances

La Lloyds se retire du marché des fonds d'Etat

La Lloyds Bank PLC, l'une des quatre grandes banques de dépôt britanniques, a décidé de se retirer du marché londonien des fonds d'Etat et des euro-obligations. Selon l'un des responsables de la banque, la Lloyds occupait une position insuffisante sur ces marchés, où les opérateurs sont en surnombre et les bénéfices retirés des capitaux investis ne justifiaient plus cette présence. En mars dernier, sa grande rivale, la Midland Bank PLC, avait pris une décision identique après avoir subi de lourdes pertes sur ces marchés, ouverts désormais à toute catégorie d'intervenants depuis le « Big Bang » d'octobre 1986, officialisant la déréglementation complète de la City.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

Philips investit dans les cristaux liquides

Le géant néerlandais de l'électronique Philips a décidé d'investir 100 millions de florins (297 millions de francs) dans le développement et la production-pilote d'afficheurs à cristaux liquides. Utilisés presque exclusivement dans l'instrumentation et l'horlogerie, les cristaux liquides constituent, en effet, la base technologique des tubes cathodiques des années 90. Ils permettront, en particulier, de réduire la taille des postes de télévision à la dimension d'un petit magnétoscope en accrochant au mur, comme un tableau, l'écran de lecture. Le marché mondial des cristaux liquides s'est élevé, en 1986, à 1,4 milliard de florins (4,2 milliards de francs). Il atteindra probablement 10 milliards de florins (29,7 milliards de francs en 1992).

Penarroya quitte le Brésil

Penarroya (producteur de métaux non ferreux), contrôlé par le groupe Imétal, a annoncé, lors de son assemblée générale du mercredi 17 juin, qu'il avait cédé sa participation dans le gisement australien de Thalanga et conclu un accord pour la cession de sa filiale brésilienne. Penarroya réduira également à moins de 20 % sa participation dans sa filiale péruvienne. Ces désengagements dans le secteur minier et les efforts déployés dans la métallurgie (réduction des coûts, projet d'association européenne dans le zinc) devraient permettre à Penarroya de retrouver l'équilibre en 1988. Mais, selon son PDG, Jean-Pierre Rodier, des pertes d'exploitation sont encore prévisibles en 1987.

Poclain contrôlé par l'américain Tenneco

Poclain, fabricant français de matériels de travaux publics (pelles) est désormais contrôlé à 67,4 % par le groupe américain Tenneco. Celui-ci a augmenté sa participation – jusque-là de 44 % – à l'occasion de la restructuration du capital (réduction puis augmentation) décidée au début de l'année. Le groupe américain marque ainsi sa volonté de faire de Poclain un pôle européen performant, alors que celui-ci a encore été dans le rouge en 1986, après plusieurs exercices déficitaires.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 15 au 19 juin

L'effet de levier

EX-É-CRABLE ! Il n'y a pas d'autre mot pour qualifier la semaine qui vient de s'achever rue Vivienne. Car ce n'est rien de dire que la baisse a encore exercé des sévices à la corbeille. Elle a effacé tout à la fois les premiers signes d'une timide reprise enfin amorcée et les derniers gains que la Bourse avait réussi à conserver péniblement de sa dernière progression durant le premier trimestre. L'indicateur instantané est revenu en dessous de son niveau du 31 décembre dernier et l'indice CAC à la cote 400, qu'il avait atteinte pour la première fois il y a six mois.

Tout avait pourtant bien commencé. Pour la première fois depuis trois semaines, une franche hausse (+ 1,44 %) avait été au rendez-vous du lundi. Elle n'eut pas le temps de s'épanouir. Dès le lendemain, le marché revenait à l'équilibre (– 0,09 %), pour mieux se replier mercredi (– 1,08 %) et plonger jeudi (– 2,3 %). A la veille du week-end, l'hémorragie était un peu mieux jugulée (– 1,4 %), mais n'était pas, il s'en faut de loin, complètement stoppée.

Le bilan hebdomadaire n'est pas catastrophique (– 3,2 %). Mais, ajoutée aux précédentes, la perte est considérable. En un mois, très exactement depuis le 11 mai dernier, la Bourse a baissé de 15 %.

Surtout, l'atmosphère qui règne autour de la corbeille est lourde. Et pour reprendre l'expression d'un détracteur de la Bourse : *« Cela sent mauvais au royaume du grand capital »*. Pourtant, au milieu des ténèbres qui ont envahi le ciel de la place parisienne, une lueur d'espoir est apparue. Mais, pour bien comprendre ce qui se passe exactement, force est de recourir à une analyse un peu plus fine. Le marché n'a pas baissé sur un caprice. Il avait pour ce faire de très bonnes raisons, mais pas évidentes pour le profane, et que ni la reprise du dollar ni la baisse des taux d'intérêt n'ont réussi à contrarier quand elles étaient pourtant tant attendues.

Tout est venu du front de l'économie. Les boursiers n'ont pas du tout apprécié l'aggravation du déficit commercial pour le mois de mai, en provenance essentiellement du secteur industriel. Du coup les vieux démons monétaires se sont remis à grimacer sous les « grises », qui pourtant en avaient vu d'autres. Dès jeudi, le MATIF retournait aux enfers, c'est-à-dire au voisinage de ses cours d'inauguration en février 1986. De tous côtés des rumeurs naissaient. Elles disaient que le franc pourrait sortir du SME ou tout bonnement être dévalué. Pensez donc ! C'est tout dire de l'atmosphère qui régnait sous les lambris.

Mais ces très mauvais résultats commerciaux, qualifiés de *« désastreux »* par VGE, ne sont pas entièrement responsables des bouleversements observés ces derniers jours. Ils n'ont, en fait, été qu'une des composantes des forces qui favorisent le déclin du marché parisien depuis plusieurs mois. On ne fait jamais d'omelette sans casser d'œufs, assure le proverbe. Il aurait été insensé de croire qu'après quatre années de hausse insolente, avec un quadruplement des cours et un septuplement des transactions, la Bourse était encore capable, dans un environnement devenu plus hostile, de relever de nouveaux défis. Beaucoup trop ont surestimé ses possibilités. Et il est arrivé à ce qui devait arriver. Alors même que les échanges ont commencé à diminuer, le montant des achats à découvert a continué d'augmenter. Fin mai, ce dernier a dépassé la barre des 8 milliards de francs, représentant sept séances de Bourse, ce qui n'est plus très sain. A la première alerte d'origine politique (coup d'éclat Chirac-Léotard), des positions avaient commencé à se dénouer à toute allure, provoquant déjà de sérieux dégâts à la cote.

Le coup de semonce économique a continué de vider l'abcès.

Car la baisse entraîne mécaniquement la baisse, avec les ventes inévitables faites pour reconstituer les couvertures (composées à 40 % en titre, à 20 % en liquide) devenues notoirement insuffisantes, également, pour se procurer les liquidités indispensables au règlement des soldes débiteurs de fin de mois. C'est ce que l'on appelle l'effet de levier. La liquidation générale de juin aura lieu lundi prochain. Elle sera perdante d'au moins 6 %. Dans les jours qui suivront, les intrépides du jeu à découvert devront impérativement rétablir les équilibres rompus (ou réduire leurs positions) – dans les deux cas il leur faudra vendre – et s'acquitter de leurs dettes. Dès lors, l'ampleur de la baisse, surtout celle de vendredi, devient plus compréhensible. Le mouvement n'est probablement pas complètement terminé. Mais il aura au moins ceci de profitable qu'il assainit le marché et abaisse en même temps le prix des actions françaises passablement surévaluées. Déjà nombre de valeurs sont revenues dans des zones d'achat.

Les investisseurs seront-ils sensibles à cette valse plutôt sympathique des étiquettes ? Selon Mme Soares-Kemp, vice-présidente du Foreign Exchange Advisory Service (un département dépendant du Crédit lyonnais aux Etats-Unis), les financiers américains jugent toujours *« très achetables »* les valeurs françaises (beaucoup plus que les allemandes). Egalement d'après elle, 55 % des investisseurs du Nouveau Monde estiment même excellentes les perspectives du marché français.

Un son de cloche à peu près identique est recueilli dans la City de Londres. Des maisons aussi célèbres que James Capel et Savory Mill'n se remettent à conseiller d'*« acheter français »*. Sans minimiser les risques, elles pensent que la Bourse parisienne devrait pouvoir tirer un bon profit du programme de privatisation et d'un assouplissement de la politique monétaire allemande s'il venait à s'en produire un. Il est difficile de soupçonner les Britanniques de quelque complaisance que ce soit à notre égard.

Ajoutons que les seuls heureux faits par la baisse sont les « vendeurs à découvert ». C'est une race en voie de développement. Ils vont se racheter pour livrer les titres. Si reprise il y a, leur contribution au mouvement ne sera pas mince. C'est ce que l'on appelle le facteur technique. Avec les perspectives d'un léger redémarrage de la croissance pour le second semestre, également pour 1988, évoquées par l'OCDE, les chances de la Bourse de se refaire une santé financière durant l'été ne sont donc pas complètement négligeables. *« La liquidation de juillet sera celle du redressement »*, nous a affirmé, en pleine possession de ses moyens, la pythie du pilier sud venue assister à ces journées historiques.

Elle ne s'est fourvoyée qu'assez rarement dans le passé.

Reste l'inconnu que représente le capitalisme populaire, que Michel Sicurel, directeur général de Cortal, appelle *« la foule aux œufs d'or »*. Quelle sera sa réaction ? Pour l'instant inhabitué au phénomène de la baisse, ce nouvel actionnariat de masse n'a pas vraiment bougé. Il y a gros à parier qu'il ne tentera pas de faire une sortie massive, à condition *toutefois* que les cieux ne continuent pas à se montrer menaçants.

Pour Michel Sicurel, il est impérieux d'*« éduquer ces nouveaux boursiphiles, élevés dans l'exception, à la vie normale des marchés »*, qui est aussi de baisser, et d'éviter les risques de malentendus qui pourraient naître d'une « britannisation » (préférence de l'investissement financier à l'investissement productif) des économies occidentales. Et Michel Sicurel de plaider pour une autocensure de la profession, plus efficace, plus souple, plus rapide, plus économique à ses yeux qu'une réglementation ; et pour un développement d'une information vraiment sincère. Mais n'aurait-il pas été plus avisé de commencer par là quand les rabatteurs de tout poil se sont mis à rameuter tous les Français de sept à soixante-dix sept ans, pour les entraîner dans la plus folle spirale boursière de tous les temps ?

De l'avis général, il n'est pas encore trop tard pour rattraper l'erreur de départ. Mais le temps presse. Les mouvements de masse peuvent être imprévisibles et dévastateurs. Pour durer, l'investissement populaire doit être fondé sur la confiance.

Des événements de la semaine l'on retiendra le rachat de la branche « eaux minérales » de Beatrice Food aux Etats-Unis par Perrier, qui va ainsi doubler ses ventes de l'autre côté de l'eau ; l'échange de deux blocs de 129 043 actions BSN chacun pour un montant total de 1,3 milliard de francs environ, dans le cadre, paraît-il, de la constitution d'un noyau dur d'actionnaires ; enfin, la divulgation d'une étude confidentielle sur Moulinex révélant une situation assez désastreuse. La direction de la firme a démenti en fin de semaine, mais un peu tard. Les dégâts sont faits (– 28 %).

ANDRÉ DESSOT.

Mines, caoutchouc, outre-mer

	19-6-87	Diff.
Géophysique	571	+ 9
Imétal	115	– 8
Michelin	3 130	– 69
Min. Penarroya	42,30	– 6,90
RTZ	99	– 1,50
ZCI	1,24	+ 0,04

Valeurs diverses

	19-6-87	Diff.
Accor	446	– 20
Agence Havas	520	– 20
Arjomari	2 403	– 42
Bic	711	+ 26
Bis	1 350	– 9
CGIP (3)	1 385	– 35
Club Méditerr. (2)	588	+ 9
Essilor	3 499	– 21
Europe 1	659	– 40
Hachette	2 831	– 69
L'Air liquide (1)	660	+ 2
L'Oréal	4 005	– 45
Navigation Mixte	935	– 58
Nord-Est	159,30	– 14,80
Presses Cité	3 382	+ 42
Saint-Gobain	416,50	– 9,90
Sanofi	696	– 34
Skis Rossignol	1 200	– 11

(1) Coupon 13 F.
(2) Coupon 9 F.
(3) Coupon 15 F.

Produits chimiques

	19-6-87	Diff.
Inst. Mérieux	4 840	– 100
Labo. Bell.	1 726	– 117
Roussel UC	1 510	+ 24
BASF	998	+ 22
Bayer	1 114	+ 63
Hoechst	986	+ 78
Imp. Chemic.	143	– 1,50
Norsk Hydro	181,10	+ 2,60

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	19-6-87	Diff.
4 1/2 % 1973	1 940	+ 9
7 % 1973	8 900	– 30
10,30 % 1975	100,75	– 0,05
PME 10,6 % 1976	101,90	– 0,10
8,80 % 1977	126,01	– 0,02
10 % 1978	100,70	– 1,70
9,80 % 1978	100,58	– 0,72
9 % 1979	99,35	– 0,45
10,80 % 1979	103,35	– 0,33
13,80 % 1980	101,58	– 0,12
16,75 % 1981	101,68	– 0,15
16,20 % 1982	115,60	– 0,36
16 % 1982	117,50	– 0,48
15,75 % 1982	113	– 0,30
CNE 3 %	4 265	+ 33
CNB bq. 5 000 F.	101,48	– 0,32
CNB Paribas 5 000 F	102,05	inch.
CNB Suez 5 000 F	102,05	– 0,05
CNI 5 000 F	101,46	– 0,11

Alimentation

	19-6-87	Diff.
Béghin-Say	521	+ 21
Bongrain	2 660	– 60
BSN (1)	4 860	– 55
Carrefour	3 185	– 30
Casino	1 945	– 24
Euromarché (4)	3 500	– 60
Guyenne et Gasc.	678	– 31
Lesieur (5)	2 003	+ 231
Martell	2 030	– 110
Moët-Hennessy (2)	2 500	+ 40
Nestlé	39 100	+ 3 890
Occidentale (Gle)	1 116	– 34
Olida-Caby	222	+ 11
Pernod-Ricard (6)	959	– 27
Promodès (3)	1 910	– 58,50
St-Louis-Bouchon	1 165	+ 7
C.S. Saupiquet	1 230	– 104
Source Perrier	755	– 15

(1) Coupon 45 F ; (2) Coupon 21 F ; (3) Coupon 35 F ; (4) Coupon 80 F ; (5) Coupon 28 F ; (6) Coupon 10,50 F.

Matériel électrique

	19-6-87	Diff.
Alcatel	2 517	+ 169
Alsthom-Atlantique	402	+ 0,20
Crouzet	290,10	– 4,90
Générale des Eaux	1 145	– 80
IBM	974	+ 22
Intertechnique	1 301	– 79
ITT	363	+ 10
Legrand	5 310	+ 20
Lyonnaise des Eaux	1 415	– 50
Matra	2 200	– 145
Merlin-Gérin	2 150	– 105
Moulinex	75,90	– 29,20
PM Labinal	729	inch.
Radiotechnique	1 408	– 62
Schlumberger	272,50	+ 2,50
SEB	820	– 35
Siemens	2 470	+ 175
Signaux	504	+ 4
Télémec. Electrique	2 850	– 70
Thomson-CSF	1 362	– 46

Banques, assurances

	19-6-87	Diff.
Bail Équipement	399	– 1,10
Bancaire (Cie)	670	– 23
Cetelem	847	+ 22
Chargeurs SA	1 311	– 59
CFF	1 145	– 15
CFI	585	+ 4
Eurafrance	2 425	– 30
Hénin (La)	761	+ 5
Imm. Pl.-Monceau	444	– 4
Locafrance	595	– 26
Locindus	871	– 7
Midi	1 295	– 116
Midland Bank (1)	361	– 8,30
O F P	1 560	– 100
Paris. de réesc	598	– 42
Prétabail	1 240	– 75
Schneider	452	– 31
UCB	302,50	– 15

(1) Coupon 10 F.

Pétroles

	19-6-87	Diff.
Elf-Aquitaine	366,20	– 5,30
Esso	480	– 15
Exxon	552	+ 22
Petrofina	1 780	– 20
Pétroles B.P.	94	– 11
Primagaz	805	+ 15
Raffinage	108	– 7
Royal Dutch	773	– 7
Sogerap	430	– 1,10
Total	476	– 6

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sept.	92,26	92,24	92,25	+ 0,01
Déc.	92,26	92,26	92,25	+ 0,02
Mars	92,27	92,27	92,27	+ 0,02
Juin	92,24	92,23	92,24	–

Filatures, textiles, magasins

	19-6-87	Diff.
André Roudière	335	+ 6
Agache (Fin.)	1 910	+ 10
BHV	512	– 20
CFAO	1 884	+ 22
Damart-Serviposte	2 670	– 150
Darty	380,50	– 36,50
DMC	550	– 20
Galeries Lafayette	1 280	– 5
La Redoute	2 910	– 60
Nouvelles Galeries	561	– 37
Printemps	703	– 31
SCOA	122	– 8

Bâtiment, travaux publics

	19-6-87	Diff.
Auxil. d'entrepr.	1 149	– 211
Bouygues (1)	1 019	+ 6,50
Ciments Français	1 018	– 23
Dumez	2 160	– 15
GTM	570	– 80
J. Lefebvre	2 617	– 33
Lafarge	1 485	– 40
Maisons Phénix	83,80	– 1,20
Poliet et Chausson	2 200	– 15
SCREG	704	– 16
SGE-SB	65,05	– 3,95

(1) Coupon 17,50 F.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 12 juin	Cours 19 juin
Or fin (kilo en barre)	88 700	88 800
– (kilo en lingot)	88 850	88 850
Pièce française (20 fr.)	523	523
Pièce française (10 fr.)	351	356
Pièce suisse (20 fr.)	618	617
Pièce latine (20 fr.)	520	502
● Pièce tunisienne (20 fr.)	500	504
Souverain	641	638
● Souverain Elizabeth II	635	630
● Demi-souverain	357	345
Pièce de 20 dollars	3 030	2 970
– 10 dollars	1 440	1 445
● – 5 dollars	980	1 000
– 50 pesos	3 396	3 325
● – 20 marks	615	616
– 10 florins	530	525
● – 5 roubles	331	340

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	15 juin	16 juin	17 juin	18 juin	19 juin
RM	1 987 934	2 370 201	1 741 951	1 908 734	3 340 712
Comptant R. et obl.	10 690 899	10 569 725	11 316 559	11 887 857	9 595 938
Actions	217 080	188 671	234 362	285 152	223 356
Total	12 895 913	13 128 597	13 292 872	14 081 743	13 160 006
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1986)					
Françaises	103,6	103,6	102,7	100,2	–
Étrangères	118,2	119,1	119,4	119	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1986)					
Tendance	104,9	104,3	103,9	100,2	99,4
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	415,6	417,2	414,5	406,2	400,6

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Lesieur	+ 13,6	Moulinex	– 28,4
CCF	+ 10,2	Vallourec	– 21,6
Bel	+ 8,2	Aux. Entrep.	– 16,5
Alcatel	+ 7,2	Penarroya	– 14
Olida	+ 5,2	GTM Entrep.	– 13,6
Sodico	+ 4,1	Interbail	– 11,4
UFB	+ 3,7	SGE	– 10,9
Bic	+ 3,5	Synthélabo	– 10,8
Béghin	+ 3,4	BP France	– 10,5
Epeda	+ 3,2	Darty	– 9,4

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 19 juin 1987

COURS	ÉCHÉANCES			
	Juin 87	Sept. 87	Déc. 87	Mars 88
Premier	101,70	102,30	102,40	102,05
+ haut	101,90	102,45	102,40	102,25
+ bas	101,40	101,90	101,80	101,85
Dernier	101,80	102,45	102,35	102,20
Compensation	101,80	102,40	102,30	102,20

Nombre de contrats : 47 637.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
BSN	160 400	799 269 560
CGE	2 253 732	733 295 342
Peugeot	193 788	295 236 689
Michelin	90 755	291 268 275
CCF	2 214 949	286 618 235
Générale Eaux	199 974	248 114 409
Moët	94 039	241 492 119
Lafarge	132 899	206 881 995
Saint-Louis	160 358	194 221 324
CSF	135 367	190 533 094

(*) Du 11 au 18 juin inclus.

L'information : une valeur clé du marché

Un marché ne peut fonctionner sans informations fiables et précises. Il en va des marchés de l'argent comme de ceux des fruits et légumes, du marché de Rungis comme de ceux du palais Brongniart. La confrontation de l'offre et de la demande passe par des prix affichés, des données sur les marchandises échangées, des intervenants ayant pignon sur rue. Les marchés financiers français souffrent encore d'une insuffisante transparence, un péché de jeunesse qui inquiètent certains professionnels.

Après la Commission des opérations de Bourse, le Commissariat général au Plan aborde à son tour la question. Dans le rapport, présenté à la presse le 16 juin par M. Philippe Lagayette, vice gouverneur de la Banque de France, et consacré aux « perspectives de financement de l'économie française » à moyen terme, les membres du groupe de travail (des professionnels, des hauts fonctionnaires, des universitaires...) écrivent : *« Il devient impératif que le mouvement de renforcement du rôle des marchés de capitaux (dans les structures de financement de l'économie française) soit accompagné d'un important effort d'information. »*

Moins tenus à la modération administrative, les responsables de Ficom (finances et communication), une filiale de la CDC et de TGF, ont fait part cette semaine à la presse de leurs inquiétudes. L'opacité actuelle des nouveaux marchés constitue à leurs yeux une menace pour l'avenir de la place de Paris.

Leur constat est sévère, mais juste. Sur le marché obligataire, *« l'information relative à la vie des titres est quasiment inexistante »*. Comme l'est celle concernant, pour les titres du marché monétaire, les montants d'encours par intermédiaires du marché. Sur le marché des actions, *« l'information sur les titres émis est trop dispersée »*. La liste n'est pas exhaustive. Faute d'un effort d'information de la part de tous, M. Eric Coelenbier, le directeur général de la Banque française Standard Chartered craint de voir un retour sur le marché de l'administration et de son pouvoir réglementaire.

Pour favoriser cette nécessaire transparence, Ficom a pris une heureuse initiative, la publication, pour la première fois en France, d'un « annuaire des salles de marchés ». Les opérateurs qui cherchent leurs interlocuteurs pourront y trouver des noms, des numéros de téléphone et de compte en banque. Tous les établissements financiers n'y sont pas. Certains, même parmi les plus grands, ont encore refusé de communiquer de telles informations !

ERIK IZRAELEWICZ.

★ L'annuaire des salles de marché, 200 pages, est en vente à Ficom, 4, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, au prix de 495 F TTC.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Record battu

Tous les records d'altitude ont été, cette semaine, battus à Wall Street et ce à trois reprises différentes, mercredi, puis jeudi et, ô surprise, même vendredi, journée très redoutée avec la triple échéance des contrats à terme (actions, options, indices), encore appelée « journée des trois sorcières ». Mais finalement, grâce aux nouvelles dispositions permettant d'étaler les liquidations sur quarante-huit heures, le marché n'a pas subi de fortes secousses et a pu continuer sa progression. Vendredi, l'indice des industrielles s'est établi au niveau historique de 2 420,85 (contre 2 377,73 le 12 juin).

Les milieux boursiers, trop occupés à régler les problèmes techniques, n'ont pas prêté une grande attention aux dernières statistiques économiques jugées positives par les experts, à savoir le PNB pour le deuxième trimestre (+ 4,8 %) et le taux de marche des usines américaines pour mai (79,6 % contre 79,4 % en avril).

L'activité hebdomadaire a porté sur 917,87 millions de titres contre 812,71 millions précédemment.

	Cours 12 juin	Cours 19 juin
Alcoa	53 1/4	54 1/4
Allegis (ex-UAL)	91 3/8	90 1/4
ATT	26 1/2	29
Boeing	46 3/8	48 3/8
Chase Man. Bank	42 1/8	45 1/4
Du Pont de Nemours	114 5/8	118 3/4
Eastman Kodak	82 5/8	88 1/2
Exxon	89 3/8	90 1/2
Ford	93 3/8	96 3/8
General Electric	54	53 5/8
General Motors	83 7/8	83 3/8
Goodyear	66 5/8	69 7/8
IBM	156 5/8	162
ITT	56 7/8	58 5/8
Mobil Oil	49 1/8	50 1/2
Pfizer	70 1/4	70 1/4
Schlumberger	44 3/8	45 3/8
Texaco	38 7/8	38
Union Carbide	29 1/2	29 7/8
USX	31 5/8	31 7/8
Westinghouse	64 3/4	65 1/2
Xerox Corp	79 1/8	79 3/4

LONDRES

Reflux en fin de semaine

Après avoir volé de record en record, à la suite de la victoire électorale des Conservateurs, le marché a dû reculer sur une vague de vent bénéficiaires. Tout le terrain perdu a été reperdu et vendredi soir, l'indice des industrielles enregistrait une baisse de 1 %.

L'afflux de fonds étrangers attendu après les élections n'a pas été aussi important que prévu. D'autre part, la publication d'indicateurs économiques révélant une accélération de la hausse des salaires en avril et le niveau élevé des crédits bancaires en mai a fait renaître des craintes inflationnistes.

Indice « FT » du 19 juin : industrielles, 1 758,3 (contre 1 767,9) ; mines d'or, 390,1 (contre 409,3) ; fonds d'Etat, 91,16 (contre 92,70).

	Cours 12 juin	Cours 19 juin
Beecham	571	556
Bowater	524	531
BP	358	365
Charter	390	440
Courtaulds	467	470
De Beers (*)	11 3/4	11 5/8
Free Gold (*)	16	15 1/4
Glaxo	17 35/64	16 51/64
Gt. Univ. Stores	20	20 1/4
ICI	14 21/64	14 5/16
Shell	13 35/64	13 25/32
Unilever	32 61/64	32 35/64
Vickers	204	204
War Loan	40 5/16	39 1/2

(*) En dollars.

FRANCFORT

Forte reprise

Trois séances seulement cette semaine avec les chômages observés pour la Fête nationale (17 juin) et la Fête Dieu. Mais trois belles séances marquées par une très vive reprise des cours, en partie due au raffermissement du dollar et au facteur technique. Pour la première fois depuis un mois, l'indice de la Commerzbank s'est établi, le 19 juin, au-dessus de la barre des 1 800 points (1 858,4 contre 1 756 le 12 juin).

	Cours 12 juin	Cours 19 juin
AEG	309,70	315,50
BASF	295,30	303,50
Bayer	317,40	334,50
Commerzbank	250,50	269,30
Deutschebank	571,50	641,60
Hoechst	275,30	297
Karstadt	433	445
Mannesman	155	158,20
Siemens	696	732,50
Volkswagen	376	387

TOKYO

Baisse

Comme Icare, le marché de Tokyo s'est brûlé les ailes à vouloir trop monter vers le soleil. Après avoir atteint de nouveaux sommets, il en est redescendu à toute allure, surtout vendredi, sur un subit afflux de ventes bénéficiaires.

Indices du 19 juin : Nikkei, 25 288,12 (contre 25 894,27) ; Général, 2 174,81 (contre 2 255,67).

	Cours 12 juin	Cours 19 juin
Akaï	469	506
Bridgestone	1 130	1 220
Canon	933	951
Fuji Bank	4 010	3 810
Honda Motors	1 710	1 750
Matsushita Electric	1 950	2 100
Mitsubishi Heavy	611	598
Sony Corp.	3 700	3 970
Toyota Motors	1 970	1 970

Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Condamné à devenir mondial

L'euromarché est-il condamné, pour survivre, à céder la place à un marché mondial des capitaux capable de donner le jour à des émissions de 3 à 5 milliards de dollars simultanément négociables vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans chaque grand centre financier de la planète ? L'avenir du marché euro-obligataire traditionnel paraît, en effet, derrière lui et, pour l'évoquer, il semble qu'il faille dorévavant ne plus employer le présent mais, comme les Beatles, chanter « Yesterday ». Deux contestations amènent à remettre en question l'existence de celui qui, depuis janvier 1961, date de la première émission euro-obligataire, s'est imposé comme étant « the Eurobond Market » : d'une part, le faible volume d'activité primaire, c'est-à-dire d'euro-émissions nouvelles, malgré les tentatives de réanimer le secteur des euro-emprunts en dollars à taux fixe ; d'autre part, l'activité secondaire de plus en plus forte sur les grands emprunts d'Etats de toutes nationalités, qu'ils soient américains, allemands, néerlandais, anglais, français et autres, soit toutes les émissions dont la qualité est souveraine et la liquidité très élevée.

La liquidité d'un emprunt est proportionnelle au volume de la transaction concernée. Ce facteur n'a cessé de prendre de l'importance depuis le début de la présente décennie jusqu'à devenir primordial de nos jours. C'est, entre autres, l'absence de liquidités suffisantes qui a accéléré le déclin du marché des euro-emprunts à taux d'intérêt variable. C'est également un problème de liquidités qui a mis fin au grand mouvement de « mobiliérisation » des eurocrédits bancaires syndiqués.

Ces derniers retrouvent, actuellement, la faveur des prêteurs pour deux raisons : d'une part, le genre de papier à court et moyen terme, qu'on dit mobilisable à tout instant, émis à partir de lignes de crédit à cinq, sept ou dix ans, n'est pas aussi aisément négociable que ses promoteurs l'avaient pensé ; d'autre part, tout type de papier prétendument négociable est susceptible, au sein d'un portefeuille, de décotes importantes parce qu'il est soumis à la pression constante d'un marché aux aguets des moindres frémissements à l'égard autant de la devise que de l'instrument, tandis que la valeur des crédits syndiqués peut conserver sa parité dans les bilans des banques aussi longtemps que la qualité du débiteur n'est pas tombée en deçà de tout soupçon.

On peut concevoir le prototype d'une émission mondiale typique comme suit : 5 milliards de dollars américains sur dix ans pour la Banque mondiale sur la base d'un rendement donné et à partir de commissions adéquates pour les banques de tous pays désireuses de participer dans la transaction au niveau du groupe de direction. L'ampleur des engagements bancaires individuels, face à l'ampleur de l'opération, devant être de l'ordre de 250 millions de dollars, il est certain que la structure actuelle des commissions devra être révisée à la hausse. *Last but not least,* les banques assurant un marché secondaire devront être présentes en permanence. La clôture de Tokyo préfigure l'aube de Londres dont le crépuscule devient immédiatement l'aurore du continent nord-américain avant qu'on ne célèbre le réveil du marché de l'empire du Soleil-Levant.

La SNCF et le CIC

Face à cette perspective mondiale, l'actuelle euro-activité obligataire paraît bien terne. Les euro-émissions nouvelles se succèdent à un rythme particulièrement lent. Mais, parmi la poignée d'entre elles ayant vu le jour cette semaine, deux méritent d'être retenues non seulement parce qu'elles émanent de débiteurs français, la SNCF et le CIC, mais parce qu'elles ont, toutes deux, été bien accueillies.

La SNCF a, durant la première moitié de la semaine et sous la garantie de l'Etat français, lancé une euro-émission sur quatre ans de 90 millions de dollars canadiens. Offerte à un prix de 101,375 avec un coupon annuel de 9,625 %, soit, le jour du lancement, sur la base d'un rendement de 42 points supérieur à celui des obligations de même durée du gouvernement canadien, la proposition française a été bien accueillie. La conjonction d'une signature de première classe et de conditions en ligne avec un marché revigoré par la remontée du dollar américain a facilité tout d'abord la syndication de l'opération au niveau des banques, puis, par la suite, le placement auprès des investisseurs, ceux du Benelux n'ayant pas été les derniers. La transaction SNCF est bâtie à partir d'un swap en francs suisses à taux fixe arrangé par Paribas qui dirige également l'emprunt euro-obligataire.

La Compagnie financière de Crédit industriel et commercial en lançant mercredi un euro-emprunt à six ans de 255 millions de deutschemarks a atteint simultanément trois objectifs. C'est, tout d'abord, la première opération libellée en devise allemande du CIC. Elle permettra au groupe bancaire français d'accroître sa renommée sur le marché international des capitaux. Ensuite, la transaction marque la réouverture du secteur à taux variable en Allemagne dont l'euro-activité primaire avait cessé depuis le début de l'année.

Les euro-obligations, qui seront émises à un prix de 100,05, porteront un intérêt semestriel qui sera l'addition d'une marge de 0,125 % au taux offert à Londres sur les dépôts en eurodeutschemarks à six mois. Enfin, l'américaine Morgan Stanley, qui est à la tête du syndicat bancaire, fait, avec cette opération, son entrée dans le club encore assez fermé des banques étrangères pouvant diriger des euro-émissions en deutschemarks.

L'offre du CIC a beaucoup intéressé les institutions asiatiques et européennes. Elle provient d'une signature dont le papier est relativement rare sur le marché international des capitaux. En outre, elle a l'avantage de procurer aux prêteurs un rendement supérieur au taux du Libor. Le produit de l'emprunt sera échangé contre des dollars à taux variable dont le coût sera proche du Libor dans le cadre d'un « swap » également arrangé par Morgan Stanley. La bonne réception se reflétait vendredi dans le cours de 99,97-99,99 du marché gris.

En revanche, la CEE n'a guère été heureuse avec l'euro-émission en francs français qu'elle est venu proposer en début de semaine. D'un montant de 500 millions et d'une durée de neuf ans et neuf mois, elle a vu le jour au moment même où le marché du franc tricolore s'affaissait lourdement à la suite de la publication de statistiques économiques défavorable pour l'Hexagone. Offerte à un prix de 96,625 avec un coupon annuel de 8,75 % pour procurer un rendement à échéance brut de 9,28 %, elle se traitait jeudi avec une décote de 400 points de base. Les termes et conditions de l'opération ont été établis afin de la rendre entièrement fongible avec l'euro-emprunt de 600 millions de francs français réalisé par la CEE au mois de mars de cette année. Ce faisant, la CEE espérait bénéficier de la liquidité que représente une euro-émission totalisant 1,1 milliard de francs. Malheureusement, le sort en a voulu autrement, et tant l'emprunteur qu'Indosuez, qui dirige la transaction, n'ont pu que pleurer à l'égard d'un destin infortuné.

Pour terminer sur une note plus optimiste, il faut souligner que la privatisation de la Société générale se déroule extrêmement bien à l'étranger. La part offerte aux Etats-Unis sous la forme d'un placement privé était déjà entièrement souscrite dès lundi soir. La quotité internationale proposée dans le reste du monde était, de son côté, plus de six fois couverte en fin de semaine. Le Trésor français, pour des raisons que seul le diable doit connaître, s'acharne à interdire l'affichage de cours du marché gris. Son emprise se limite heureusement à l'Hexagone. Vendredi, le marché gris affichait sans honte à Londres un cours de 450-460 F français par rapport à un prix de vente de 407 F.

CHRISTOPHER HUGHES.

LES DEVISES ET L'OR

Un dollar étonnamment soutenu

Est-ce l'effet d'une légère diminution du déficit commercial des Etats-Unis pour le mois d'avril, annoncée à la veille du week-end dernier, ou celui d'une hausse mensuelle des prix de gros américains, ramenée de 0,7 % en avril à 0,3 % en mai ? Le dollar, en tout cas, s'est montré étonnamment soutenu cette semaine, évoluant dans d'étroites limites.

Initialement déçus par les maigres résultats du sommet de Venise, où les Sept se sont bornés, en ce qui concerne le monétaire, à confirmer les engagements de stabilisation pris au palais du Louvre le 22 février dernier, les opérateurs sont en train, semble-t-il, de modifier leurs opinions en ce qui concerne l'avenir immédiat du « billet vert ». Outre-Atlantique, les commentaires vont bon train : *« Le sentiment est en train de changer, et nous allons vers un marché haussier » ; « Nous enregistrons une véritable demande sur le dollar pour la première fois depuis longtemps » ; « La tendance s'oriente vraiment à la hausse. »*

En regard de ces déclarations tout à fait *bullish* (haussières), des experts méfiants appellent à la prudence : *« Si le dollar n'est pas fichu de sortir, par le haut, du « serpent » dans lequel il évolue, il risque de chuter : au premier signe de faiblesse, il y aura un raz de marée. »*

Beaucoup d'experts estiment rassurantes les indications en provenance d'outre-Atlantique : progression de 4,8 % du PNB américain au premier trimestre, au lieu des 4,4 % antérieurement annoncés ; augmentation du taux d'utilisation des capacités de production. En outre, les déclarations également *« rassurantes »*, des officiels se sont multipliées.

Enfin, on attend avec intérêt, dans trois semaines, les chiffres de la balance commerciale des Etats-Unis pour le mois de mai, qui devraient être meilleurs : l'excédent commercial du Japon sur ce pays, déjà connu, n'a-t-il pas diminué de 700 millions de dollars pendant ce même mois ? De plus, certains experts (citons ceux d'IBM) avancent que le cours d'équilibre du dollar, exprimé en coût de production, serait, sur la France par exemple, de 6,60 F, soit de 10 % au-dessus des cours actuels.

A vrai dire, les partisans d'un recul supplémentaire du dollar, de l'ordre de 10 %, sont les plus nombreux. Ils avancent que, à 13,3 milliards de dollars pour le mois d'avril, le déficit commercial américain reste, tout simplement, « épouvantable » à ce rythme annuel de 170 milliards de dollars, et qu'il faudra bien en tenir compte. Simplement, ils admettent que les cours de la devise américaine peuvent se stabiliser, au plus, jusqu'à l'automne, avant de chuter. D'autres assurent que, désormais, le dollar, survendu, est désormais « à la hausse ».

On voit que l'éventail est largement ouvert...

Rumeur sur le SME

En Europe, la livre sterling s'est d'abord montrée très ferme, sur d'excellentes nouvelles en provenance de l'économie britannique, en plein redressement. En outre, une telle santé ne devrait guère inciter la Banque d'Angleterre à abaisser encore ses taux, toujours élevés, ce qui constitue un attrait supplémentaire pour les placements en zone sterling. Mais, à la veille du week-end, la devise anglaise a brusquement faibli, sur des craintes de résurgence de l'inflation, paraît-il.

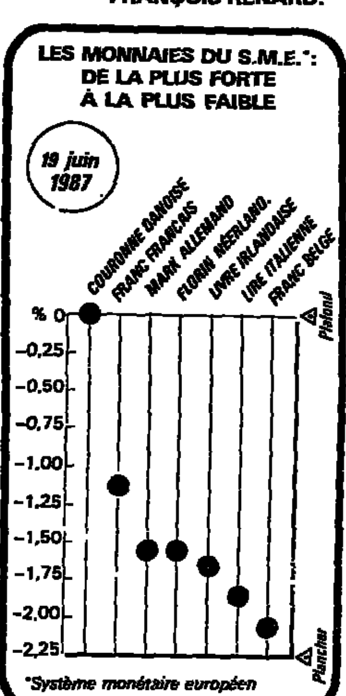
En tout cas, la controverse est désormais ouverte sur la possibilité de voir la livre entrer dans le système monétaire européen (SME), la victoire électorale de Mme Thatcher levant tous les obstacles à une telle opération. Mais, en même temps, cette possibilité a fait naître la rumeur d'un réaménagement du SME, intervenant à l'automne prochain par exemple, et permettant alors de revoir certaines parités, notamment celle de la lire, un peu faible maintenant, et du franc vis-à-vis du mark.

Cette rumeur persistante éveille quelques échos surprenants : *« La confiance dans la monnaie ? Elle manque totalement : à l'heure actuelle, nous pouvons le dire entre nous »*, a estimé M. Maurice Couve de Murville, ancien premier ministre du général de Gaulle, mercredi 17 juin, lors du trentième anniversaire de l'Association des journalistes économiques et financiers. A qui se fier !

Le pessimisme sur le franc – et pas seulement sur lui – a été alimenté par l'annonce d'un déficit croissant de la balance commerciale française, dont le creusement (– 5,6 milliards de francs en mai), surtout sur le solde industriel, est impressionnant. On doit dire tout de même que cette nouvelle n'a guère affecté le franc.

Après une montée éclair à plus de 3,35 francs, le cours du mark est retombé, sagement, à moins de 3,34 francs, c'est-à-dire à son niveau du lendemain du réajustement du SME le 12 janvier dernier, et cela sans aucune intervention de la Banque de France, qui a même récupéré des devises en début de semaine. Assez curieusement, cette semaine.

FRANÇOIS RENARD.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 12 AU 19 JUIN

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York	1,6175	–	16,3800	65,8328	54,7046	2,6399	48,5673	0,0757
	1,6540	–	16,5837	66,8449	55,3710	2,6731	49,1159	0,0765
Paris	9,8748	6,1050	–	401,90	333,97	16,1166	296,50	4,6250
	9,9736	6,0300	–	403,07	333,89	16,1187	296,17	4,6161
Zurich	2,4569	1,5190	24,8818	–	83,0963	4,0100	73,7737	1,1507
	2,4744	1,4960	24,8093	–	82,8349	3,9989	73,4774	1,1437
Francfort	2,9568	1,8280	29,9428	120,34	–	4,8257	88,7809	1,3848
	2,9871	1,8060	29,9502	120,72	–	4,8276	88,7033	1,3887
Bruxelles	61,2709	37,88	6,2048	24,9375	207,22	–	18,3972	2,8697
	61,8761	37,41	6,2040	25,0067	207,14	–	18,3743	2,8601
Amsterdam	3,3304	2,0590	33,7268	135,55	112,63	5,4355	–	1,5598
	3,3675	2,0360	33,7645	136,10	112,74	5,4424	–	1,5566
Milan	2135,10	1320	216,21	868,99	722,10	34,8468	641,08	–
	2163,43	1308	216,92	874,33	724,25	34,9639	642,44	–
Tokyo	234,37	144,90	23,7355	95,3917	79,2670	3,8252	70,3740	0,1098
	237,51	143,60	23,8143	95,9893	79,5127	3,8385	70,5305	0,1098

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 19 juin, 4,2132 F contre 4,1992 F le vendredi 12 juin.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Une psychose caractérisée

Le jeudi 18, en fin de matinée, l'adjudication de la Caisse de refinancement hypothécaire, prévue pour 1 ou 2 milliards de francs, était brusquement annulée. Vu l'état du marché, tout à fait déplorable, la Caisse risquerait de payer 10,20 %, contre 9,70 % le 22 mai dernier. Elle renonçait donc : une véritable première.

Cet événement donne une idée de l'atmosphère sur le marché financier, où a régné une véritable psychose.

Les motifs ? Depuis un mois, le climat a radicalement changé. Le marché ne retient des nouvelles et des événements que leur caractère négatif. Cela a commencé par les pronostics pessimistes de l'INSEE : inflation de 3,5 % prévue pour cette année, déficit commercial et chômage croissant. Cela a continué avec l'« incident Léotard » et le sentiment que quelque chose s'était cassé dans la majorité. Cela s'est poursuivi avec le gros déficit commercial de mai, qui fait craindre des tensions sur le franc et sur les taux d'intérêt. Déprimant !

En outre, des facteurs « mécaniques » sont à l'œuvre. Depuis le début de l'année, entre les privatisations et les augmentations de capital sous diverses formes les appels à l'épargne publique frisent les 70 milliards, soit davantage que pendant l'année 1986 tout entière.

Quant au marché obligataire, ses rechutes répétées depuis janvier ont traumatisé les opérateurs, notamment sur le MATIF, complètement sinistré.

Tout le monde vend : les gérants de SICAV « sensibles », encore chargées en emprunts à taux fixe, dont les cours dégringolent à mesure que les taux montent, les opérateurs en position, qui se hâtent de se délester, ou de se couvrir, ce qui pèse sur les taux ; les étrangers eux-mêmes, les Japonais, qui avaient acheté il y a deux mois et qui, avec leur brutalité coutumière, revendent en constatant, eux aussi, que les cours baissent en fonction inverse des rendements.

Jusqu'à présent, les pouvoirs publics avaient été peu impressionnés par ces phénomènes, qu'ils jugeaient temporaires. *« Le marché se trompe »*, affirmait-on, en haut lieu, avec une belle assurance. La chute de la Bourse, déclenchée automatiquement par la hausse des taux et le marasme des obligations, pourrait déranger ce calme olympien et provoquer quelques réactions.

Que faudrait-il faire ? En premier lieu, mettre le marché à la diète, le meilleur remède à une crise réelle des liquidités au niveau des investisseurs institutionnels, trop sollicités. Le Trésor a suffisamment de rentrées du fait des privatisations pour restreindre ses adjudications pendant quelque temps. Il l'a fait ces dernières années à plusieurs reprises.

La Caisse de refinancement hypothécaire a donné l'exemple, un peu tard sans doute, ce qui n'a pas amélioré son image chez des banquiers encore ulcérés d'avoir vu disparaître leur commission de placement au profit d'un mécanisme d'adjudication.

Mais, en début de semaine, le MATIF se redressait à plus de 104 et l'atmosphère se détendait. Hélas ! le gros déficit commercial de mai fit retomber le MATIF aux enfers (102,25), et le carnage reprit. Si la Caisse avait maintenu son adjudication, on l'aurait accusée d'avoir fait monter les cours. Maintenant, on l'accuse de s'être dérobée et de n'avoir pas joué le jeu.

Cela est possible. Mais les clients de la Caisse, à savoir les organismes de crédit, l'UCP, le Comptoir des entrepreneurs, la SOVAC, la Banque La Hénin, peuvent faire valoir qu'ils prêtent parfois à 10 % ou moins. Emprunter dans ces conditions à 10,20 % serait suicidaire. De toute façon, le marché est « pourri ».

La diète est une médication possible. Reste l'action sur les taux. En France, quoi qu'on en dise en haut lieu, ceux-ci sont désormais supérieurs à ceux pratiqués en Europe : près de 6 % à long terme, en taux réel, hors inflation, contre 5,5 % en Allemagne et près de 5 % contre 3,55 % en Allemagne pour le court terme.

Devant la psychose qui se développe, et qui devient dangereuse (à Paris, on ne veut plus ni taux fixes ni taux variables et la baisse de la Bourse pourrait n'être pas terminée), il n'est pas exclu que les pouvoirs publics fassent prochainement un geste. Ils maintiennent certes leur position. Les données « fondamentales » sont meilleures pour la France qu'il ne paraît : l'inflation sera davantage contenue dans les mois qui viennent, les coûts salariaux augmentent moins vite en France qu'en Allemagne.

Le plein de « mauvaises nouvelles » a peut-être été fait au premier semestre. Il suffit donc d'attendre l'inévitable renversement de tendance... certes, mais les peuples attendent des signes.

Déjà, la Banque de France, lors de son adjudication du début de la semaine, a servi 53 % des demandes, au lieu de 10 % précédemment. Vendredi, elle a laissé filer à moins de 7 % le taux de l'argent au jour le jour, à l'occasion de la fin de la période des réserves pour les banques, alors qu'il y a un mois elle avait stoppé la baisse en épongeant les liquidités. Elle pourrait élargir le « chenal » d'évolution des taux, compris entre 7 3/4 % et 8 1/4 %.

Ce serait effectivement un signe, à moins qu'on ne s'entête à vouloir trop défendre la monnaie par les taux, pratique perverse à moyen terme, surtout quand les emprunteurs doivent payer plus de 10 % face à une inflation de 2,4 % suivant M. Balladur, ou de 3,5 % suivant l'INSEE. Le prix de l'argent, de toute façon, bat tous les records historiques.

F. R.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Le cuivre refait surface

Après un début d'année 1987 particulièrement morose (baisse des cours de 6 % de janvier à avril), le cuivre refait surface. Sur le London Metal Exchange (LME), la tonne de Grade A à trois mois se traite à 952 livres sterling, après être passée au plus bas à 853 livres.

« Cette reprise s'inscrit dans le cadre d'une pénurie de physique », notent les responsables « achats » d'une grande société de transformation française, qui soulignent le déport des cotations au LME (cours du comptant supérieurs au cours à terme), position caractéristique d'un manque de disponible sur le marché. Comme le montrent les statistiques de l'International Wrought Copper Council (IWCC), cette situation résulte de la succession des déficits de l'offre mondiale sur la demande. Après un déficit cumulé 1985/1986 de 245 000 tonnes, l'IWCC prévoit pour le premier semestre 1987 un nouveau déséquilibre de 170 000 tonnes.

Des signes de pénurie ont d'abord commencé à se faire sentir en Amérique du Nord, où le producteur canadien Noranda a connu de sérieux problèmes. En effet, après avoir invoqué la clause de force majeure sur ses livraisons de janvier et février 1987, à la suite d'une grève qui a paralysé sa fonderie de Horne (Québec), la société a vu sa mine de Murdochville (également au Québec) ravagée par un incendie. Dès lors, les opérateurs américains se sont tournés vers le LME pour effectuer leurs transactions. Rien d'étonnant donc à ce que le volume traité sur le marché de Londres (ces chiffres sont désormais disponibles grâce à la nouvelle chambre de compensation du LME), ait largement dépassé celui du Comex de New-York.

Dans le reste du monde, certains gros pays producteurs ont également connu des problèmes. Le Chili, premier producteur mondial avec 1,4 million de tonnes en 1986, a dû reconstruire son pricipal four d'affinage. La Zambie, cinquième producteur mondial, se trouve, elle, confrontée à des questions de transport (manque de wagons et d'énergie) qui affectent l'acheminement du *métal*. De plus, les autorités de Lusaka ont décidé de ne plus passer par l'Afrique du Sud pour avoir un accès à la mer. Désormais, le cuivre zambien est embarqué dans les ports de Dar-Es-Salaam (Tanzanie) et de Beira (Mozambique), dont les capacités sont déjà largement dépassées.

L'évolution du dollar a aussi joué un rôle important dans le processus de déstockage de ces dernières années. Comme le remarque un analyste, *« en 1985, stocker du cuivre revenait à stocker du dollar, mais avec la baisse du billet vert on a assisté à de fortes ventes »*.

Autre élément de soutien pour l'or rouge : la concurrence de l'aluminium et surtout des fibres optiques n'a finalement que peu entamé ses parts de marché. Les derniers chiffres de l'IWCC font même état d'une légère augmentation de la demande occidentale de métal raffiné cette année. Elle atteindrait ainsi 7,6 millions de tonnes, contre 7,5 millions en 1986. Toutefois, la demande japonaise (industrie automobile et électronique) pourrait légèrement diminuer, en raison de la hausse du yen et de la montée du protectionnisme face au déferlement des produits d'exportation nippons.

Si l'assainissement du marché du *cuivre* mérite d'être souligné – à ce propos, le Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre (CIPEC) vient récemment de donner un coup de chapeau à l'industrie américaine, – il reste que la reprise des cours peut toujours entraîner la remise en exploitation d'unités de production fermées pour cause de non-rentabilité. D'ores et déjà, des bruits de réouvertures circulent aux Etats-Unis.

(Intérim.)

PRODUITS	COURS DU 19-6
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	949 (+ 4) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	907 (+ 18) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 845 (+ 90) Livres/tonne
Sucre (Paris) Août	1 115 (+ 7) Francs/tonne
Café (Londres) Juillet	1 240 (– 53) Livres/tonne
Cacao (New-York) Juillet	1 896 (+ 63) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Juillet	263,75 (+ 0,25) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Juillet	192,25 (+ 1,75) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Juillet	177,70 (– 5,20) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Le Monde

Après l'ajournement de la remise des lettres de créance de l'ambassadeur de Pretoria

L'affaire Albertini, la cohabitation et le PC

Pierre-André Albertini, coopérant incarcéré depuis huit mois dans le bantoustan sud-africain du Ciskei en raison de ses liens avec l'ANC, est-il à l'origine d'un nouvel accroc à la cohabitation ? Pour protester contre cette détention, l'Elysée a annoncé, vendredi 19 juin, que le président Mitterrand avait décidé d'*« ajourner »* la remise des lettres de créance du nouvel ambassadeur d'Afrique du Sud en France, M. Henrick Geldenhuys *(nos dernières éditions datées du 20 juin)*.

Cette décision, *« à valeur symbolique »* selon la présentation qu'on en faisait à l'Elysée, est un camouflet pour les dirigeants de Pretoria, qu'avait satisfaits l'attitude du gouvernement français après la victoire de la droite en mars 1986. Rappelé par la gauche en 1985, l'ambassadeur de France en Afrique du Sud avait rejoint son poste sur décision de M. Chirac. Faut-il en conclure, comme l'a fait immédiatement *M. Le Pen, que, dans cette* affaire, M. Mitterrand *« s'est conduit non comme le président de la République française, mais comme le chef du Parti socialiste » ?*

Matignon et le Quai d'Orsay font preuve de beaucoup plus de sérénité. La décision du chef de l'Etat, dans un domaine qui lui appartient par nature, coïncide avec une certaine lassitude des diplomates devant la mauvaise volonté de Pretoria. Le nouvel ambassadeur d'Afrique du Sud avait obtenu son agrément le 18 mars, deux jours avant la condamnation de M. Albertini à quatre ans de prison.

« Pour autant que je sache, le gouvernement français ne souhaite pas que je témoigne », avait déclaré celui-ci devant des juges qui attendaient une déposition à charge contre ses codétenus sud-africains. Depuis, le Quai d'Orsay avait multiplié les démarches en vue d'une solution honorable, sans plus de succès que M. Jean-François Deniau, vice-président de la commission des affaires *étrangères de l'Assemblée nationale*, qui avait fait un voyage en Afrique du Sud juste avant le procès. M. Mitterrand s'était déclaré *« personnellement choqué »* par la condamnation de M. Albertini. Le gouvernement avait été plus discret, mais il s'était efforcé d'éviter qu'on en arrivât à cette situation embarrassante : à deux reprises, en décembre 1986 et en février 1987, le précédent ambassadeur d'Afrique du Sud avait été convoqué au Quai d'Orsay.

Le jour même où l'Elysée annonçait la décision de M. Mitterrand, le chargé d'affaires sud-africain, était convoqué par M. Jean-Bernard Raimond. Il s'est présenté au Quai d'Orsay en compagnie de l'ambassadeur désigné. Le ministre des affaires étrangères a fait part une nouvelle fois de la préoccupation du gouvernement à la suite de la détérioration des conditions de détention de M. Albertini. Ce n'est pas M. Raimond qui a notifié l'ajournement de la remise des lettres de créance — l'ambassade d'Afrique du Sud avait déjà été informée par l'Elysée, — mais cette question a tout naturellement été évoquée.

Pas d'émoi au Quai

Aucun émoi n'est perceptible dans l'entourage de M. Raimond. Un de ses collaborateurs estime que la décision de l'Elysée devrait inciter Pretoria à la réflexion. Les diplomates trouvent peu convaincante l'argumentation de l'Afrique du Sud selon laquelle le sort de M. Albertini dépend seulement du Ciskei *« indépendant »*.

On peut se demander si l'engagement aux côtés de l'ANC en lutte contre le pouvoir établi était compatible avec le statut de coopérant. Le Parti communiste français, au sein duquel les parents du prisonnier militent, ne se pose évidemment pas ce genre de question dans sa campagne contre *« l'otage de l'apartheid »*. Sans conséquence sur la cohabitation, l'initiative de M. Mitterrand lui a valu de recevoir, pour une fois, un bon point des anciens partenaires de l'union de la gauche.

M. Marchais l'a dit : *« Le Parti communiste et son comité de défense des libertés et des droits de l'homme ne peuvent que se réjouir de ce premier acquis de leur combat. »*

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

L'affaire du Carrefour du développement

L'ancien directeur général de la police entendu sur le « vrai-faux » passeport d'Yves Chalier

M. Pierre Verbrugghe, directeur général de la police nationale de 1983 à 1987, a été entendu vendredi 19 juin par M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction chargé du dossier du Carrefour du développement.

L'audition aurait porté essentiellement sur l'épisode du « vrai-faux » passeport remis à Yves Chalier par la DST pour couvrir la fuite de celui-ci.

Bien que dirigeant la police nationale à l'époque, M. Pierre Verbrugghe, selon certaines sources, n'aurait pas été averti des conditions dans lesquelles le faux passeport avait été délivré à Yves Chalier, ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci, alors en fuite et sous le coup d'un mandat d'arrêt international.

Si cela devait se confirmer, il faudrait expliquer la procédure qui a permis à M. Bernard Gérard, directeur de la DST, de délivrer, contrairement aux habitudes et sans en référer à son chef, le faux passeport. M. Gérard a-t-il agi de sa propre initiative ou a-t-il obéi — comme *le Monde* l'a affirmé — à un ordre supérieur à celui du directeur de la police ? Interrogé à ce sujet par le magistrat instructeur, M. Gérard, soutenu par M. Pasqua et par le parquet, a avancé le secret défense pour ne rien répondre. La chambre d'accusation leur a donné raison par un arrêt rendu le 27 mai (*le Monde* du 11 juin).

La procédure parlementaire engagée contre M. Nucci suit son cours. Les députés de la majorité qui y sont investis ont refusé eux aussi que le dossier déborde du strict cadre qu'ils veulent lui fixer. Lors de sa première réunion, la commission *ad hoc* chargée d'examiner le dossier a ainsi repoussé la demande des parlementaires socialistes qui souhaitaient entendre MM. Pasqua, Aurillac et Chalier.

G.M.

Voile

Philippe Poupon : nouveau record de traversée de l'Atlantique

Philippe Poupon a amélioré, samedi 20 juin, le record de la traversée de l'Atlantique à la voile, en faisant franchir à son trimaran *Fleury-Michon-VIII* la ligne d'arrivée au large du cap Lizard (pointe sud-ouest de l'Angleterre), à 7 h 03 (9 h 03 heure française).

Pari de New-York le 13 juin, après plus d'un mois et demi d'attente de conditions météorologiques favorables, le navigateur français, vainqueur de la dernière édition de la Route du rhum, a mis sept jours, 13 heures et 1 minute pour rallier l'Europe. Philippe Poupon succède à Philippe Facque et Loïc Caradec au palmarès de cette traversée en améliorant de 8 h et 23 mn le record établi en 1986 par leur catamaran *Royale*.

La vitesse de *Fleury-Michon* a brutalement chuté de 18/19 nœuds à un peu plus de 10 nœuds à la fin du parcours en raison du manque de vent.

LIBAN

L'Organisation des opprimés sur terre annonce avoir tué un otage juif

Beyrouth (*AFP*). — L'Organisation des opprimés sur terre a annoncé, le vendredi *19 juin*, l'assassinat du chef de la communauté juive du Liban, Elie Srour dont elle avait, la première fois, annoncé la mort le 30 décembre 1986.

Dans un communiqué manuscrit parvenu tard dans la nuit aux quotidiens *An Nahar* (indépendant) et *As Safir* (proche des milieux musulmans et de gauche), accompagné d'un cliché instantané d'Elie Srour, l'organisation clandestine a annoncé *« l'exécution du grand espion israélien Elie Srour, qui dirigeait, sous le couvert de la présidence du Conseil supérieur de la communauté juive au Liban, un réseau de renseignement relevant du Mossad* (services secrets israéliens) ».

L'Organisation affirme que la sentence de mort a été exécutée *« en signe de représailles contre les bombardements israéliens des villages opprimés du Liban du sud »*.

Elie Srour, quarante-trois ans, avait été kidnappé en mars 1985, à Beyrouth-Ouest, à majorité musulmane. Selon le Conseil supérieur de la communauté juive au Liban, sept juifs libanais ont été enlevés entre mars et mai 1985, et ces enlèvements ont tous été revendiqués par l'Organisation des opprimés sur terre.

Brusque démission du magistrat chargé de l'enquête sur l'assassinat de Rachid Karamé

BEYROUTH
de notre correspondant

Un rebondissement inattendu dans l'affaire de l'assassinat du premier ministre Rachid Karamé s'est produit le samedi 20 juin avec la démission du magistrat instructeur nommé par l'enquête.

Pourtant la veille, il paraissait à l'aise dans sa mission en annonçant que la première phase était terminée et se félicitait de la coopération de toutes les parties, soulignant l'apport du *président Gemayel, qui a mis* 15 millions de livres à sa disposition pour aider à découvrir les assassins. De son côté, le commandement de l'armée avait consigné le personnel de la base d'Adma, en territoire chrétien, d'où était parti l'hélicoptère piégé.

Cette brusque démission pourrait bien relancer la tension entre musulmans et chrétiens à un moment où elle paraissait s'apaiser.

Ce nouvel événement survient alors que trois jours après leur enlèvement le journaliste américain Charles Glass et son hôte et protecteur libanais, M. Ali Adel Osseirane, fils du ministre de la défense, un chiite très modéré, n'avaient pas encore été remis en liberté samedi en fin de matinée.

M. Osseirane père, bien que se félicitant de la coopération dont font preuve à son égard les autorités syriennes et le guide spirituel du Hezbollah, Cheik Mohamed Hussein Fadlallah, a souligné n'avoir jusqu'à présent reçu aucune assurance pour la libération des deux otages.

Les médias du camp chrétien, insistant sur le défi à la Syrie que constitue le rapt des deux hommes, affirment qu'une mise en garde a été adressée au Hezbollah par Damas. Celui-ci a, dans un bref communiqué, nié avoir quelque lien que ce soit avec cette prise d'otages comme avec toutes les autres.

Les spéculations vont bon train à Beyrouth sur la possibilité que la Syrie relève le défi comme lors de l'affaire de la caserne Fathallah, à Basta, où vingt-deux membres du Hezbollah avaient été tués dans un affrontement avec l'armée syrienne, ce qui avait mis un terme à l'activité de cette organisation, du moins à Beyrouth-Ouest, et profite de l'occasion pour prendre le contrôle de la banlieue sud.

LUCIEN GEORGE.

Alcatel et Siemens se partagent le marché du téléphone belge

BRUXELLES
de notre correspondant

Comment le « contrat du siècle » est-il devenu une peau de chagrin ou, plus prosaïquement, comment une coquette somme de 240 milliards de francs belge (environ 36 milliards de francs français) s'est-elle réduite de plus des deux tiers : voilà les questions qui se posaient le vendredi 19 juin, à Bruxelles, alors que le gouvernement de centre-droit de M. Martens annonçait qu'il s'était enfin mis d'accord sur la nature des conventions que la Régie des télégraphes et des téléphones (RTT) pourrait négocier en vue de renouveler son matériel téléphonique.

Les lignes de force de l'accord gouvernemental sont les suivantes : le marché des centraux téléphoniques, le gros du contrat, sera partagé entre la Bell Telephone (du groupe CGE Alcatel), qui obtiendra deux cent mille lignes annuelles, et ATEA (du groupe Siemens), qui en obtiendra cent mille.

Les négociations se feront à partir d'un prix indicatif d'environ 15 000 francs belges la ligne. Au bout de trois ans, une part du marché, environ 10 %, sera libérée, ce qui pourrait permettre à Philips, qui était aussi candidat, de faire valoir ses droits. Philips, en guise de compensation, pourrait obtenir aussi, grâce à ses prix compétitifs, une partie non négligeable des contrats de transmission, alors qu'une série de petites entreprises verraient renouveler leur contrat de fournitures de câbles, mais à condition de réduire leurs prix.

La déception qui a accueilli cette décision était quasi générale, car le gâteau à partager est bien moins important que celui qui avait été espéré. Les entreprises s'attendaient à ce que les autorités belges profitent de ce contrat pour lancer une politique industrielle ambitieuse en matière de télécommunications.

Les principaux bénéficaires

Le volume des sommes en jeu — près de 240 milliards de FB — n'a cessé d'attirer les convoitises, et les principaux concurrents, Siemens, Philips, Alcatel, ne lésinaient pas sur les promesses pour s'attirer les bonnes grâces des uns et des autres. L'un s'engageait à financer un centre de recherche en Wallonie, l'autre à augmenter l'emploi en Flandre, le troisième à aider les Bruxellois... Le gouvernement a choisi une tout autre solution, plus courageuse, sans doute : les firmes se verront imposer des tarifs relativement bas, plus proches de ceux pratiqués sur le marché mondial que de ceux des conventions précédentes. Celles-ci étaient particulièrement généreuses : près de 30 000 francs belges (4 800 F) la ligne, alors que les prix internationaux tournent autour de 10 000 francs belges (1 600 F). Un pactole qui n'avait apparemment pas été utilisé au mieux puisque, de l'avis unanime, les services offerts par la RTT étaient notoirement insuffisants.

Les consommateurs belges, grâce à la baisse des tarifs, et la RTT, qui va sans doute réaliser un fort bénéfice dans les années à venir, seront donc les principaux bénéficiaires de la récente décision gouvernementale. Pour le reste, tout le monde, ou presque, y perd, avec souvent de lourdes conséquences prévisibles.

La Bell Telephone, qui bénéficiait auparavant de 80 % du marché, voit sa part réduite à 66 % et à des prix bien plus bas. L'échec est d'autant plus dur que les ACEC de Charleroi, qui font partie du même groupe, ne peuvent pas non plus tabler sur des commandes importantes. Des suppressions d'emplois devraient en résulter avec, pour les ACEC déjà moribondes, des perspectives véritablement catastrophiques.

Philips, qui espérait une part, même minime, du marché des centraux, pour pouvoir constituer une tête de pont européenne pour ATT, premier producteur mondial, doit déchanter. La déception est d'autant plus grande que la firme, qui est l'un des plus grands employeurs de Belgique, avait beaucoup promis, notamment aux Wallons, et était bien décidée à casser les prix. Ses offres étaient ainsi toujours inférieures à celles de ses concurrents. *« Même si on parle de compensations importantes en transmission, ce nouvel échec*, écrit Guy Duplat dans *le Soir* de Bruxelles, *venant après celui intervenu en France, pourrait sonner le glas de la collaboration entre Philips et ATT »*.

Siemens s'en sort apparemment mieux puisque, par rapport aux précédentes conventions, elle gagne en parts de marché ce qu'elle va perdre en prix.

Autres perdants : les deux régions du pays : la Flandre, où sont installés aussi bien Bell Telephone que Siemens ATEA, devrait connaître des pertes d'emplois ; la Wallonie, qui conserve, certes, un certain nombre de contrats, devra remiser ses espoirs de développer une politique de recherche conséquente.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

Avant sa fête de Vincennes

SOS-Racisme propose un « nouveau contrat social »

Modifier le code de la nationalité dans un sens plus libéral, étendre *progressivement le droit de vote aux* étrangers et créer une autorité indépendante chargée de contrôler le fonctionnement de la police : SOS-Racisme a présenté, le vendredi 19 juin, ses *« propositions pour une démocratie du mélange »*, au cours d'un colloque organisé à la Sorbonne, avec *le Nouvel Observateur*. Ce colloque devait être suivi, samedi, à partir de 20 heures, à l'esplanade de Vincennes, d'une grande fête musicale, L'Europe des couleurs.

Le secrétaire général de SOS-Racisme, M. Eric Ghebali, nous a déclaré : *Le nouveau combat de SOS-Racisme est moins un combat de mise en garde active de la société contre tous les dangers de l'intolérance qu'un combat actif et pragmatique pour l'obtention de l'égalité des droits et des chances pour tous ; en somme, pour un nouveau contrat social.* »

M. Toubon et le code de la nationalité

M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, a déclaré vendredi 19 juin, au cours de son point de presse : *« La déclaration volontaire pour l'accès à la nationalité française des étrangers nés en France de parents étrangers est un des éléments d'une politique d'intégration des étrangers qui vivent et travaillent dans des conditions légales et qui pour la plupart sont destinés à demeurer dans notre pays. »*

M. Toubon a ajouté : *« Cette déclaration peut être fondée sur un texte simple et clair et dans les formes les plus succinctes possibles devant un juge. Les empêchements légaux doivent être réduits au minimum, davantage même que dans le projet Chalandon et que dans la loi de 1979. »*

Selon le secrétaire général du RPR, les seules conditions d'empêchement pénal devraient être les condamnations pour crime et les arrêtés d'expulsion en cours d'exécution. Et la loi devrait indiquer que le choix du service national ne peut être contredit par le choix de la nationalité.

A B C E F G H

M. Edgar Faure annule la conférence pour l'aménagement rural

La première conférence nationale de l'aménagement rural, qui devait réunir, les 24 et 25 juin à Besançon, un aréopage de personnalités très distinguées dont le premier ministre lui-même, est annulée. La décision a été prise le mercredi 17 juin par M. Edgar Faure, président du conseil régional de Franche-Comté, président du comité d'organisation de la conférence et ancien ministre de l'agriculture.

Celui-ci, dans un communiqué, explique qu'il entend se montrer solidaire des paysans francontois. Cette décision plonge dans la consternation tous ceux qui, de la DATAR au ministère de l'agriculture, de M. Méhaignerie à la FNSEA, n'avaient ménagé ni leur peine ni leur temps depuis six mois pour réunir une documentation d'actualité, préparer une série de mesures à faire annoncer par MM. Guillaume et Chirac, mettre en valeur des expériences puisées dans les Alpes, le Massif central ou en Bretagne.

Si M. Edgar Faure s'est résigné à tout annuler, c'est précisément à cause de la pression que faisaient monter depuis une semaine les agriculteurs de Franche-Comté. Dans cette région où la production laitière constitue l'essentiel des revenus des agriculteurs, les quotas sont ressentis comme un véritable garrot. *« Libérez nos quotas, sinon nous saboterons votre conférence »*, ont lancé en substance à M. François Guillaume, ministre de l'agriculture, *les responsables régionaux de la* FNSEA, amenant du même coup M. Lacombe, président de ladite FNSEA et co-organisateur de la conférence, dans une impasse.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

● **M. Mitterrand visite le chantier de l'Opéra de la Bastille.** — Le président de la République a visité, vendredi matin, le chantier de l'Opéra de la Bastille en compagnie de l'architecte du projet Carlos Ott, du compositeur Pierre Boulez, de Marc Bleuse, directeur de la musique au ministère de la culture, et de toute l'équipe de l'Etablissement public (nos dernières éditions datées 20 juin 1987).

Le numéro du « Monde » daté 20 juin 1987 a été tiré à 504 426 exemplaires

M. ANDRÉ GIRAUD invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. André Giraud, ministre de la défense, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », le dimanche 21 juin, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Giraud répondra aux questions d'André Passeron et de Jacques Isnard, du *Monde*, et de Paul-Jacques Truffaut et Dominique Pennequin, de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.